

414 07 23/01

8	9	10	11	Motif résumé de la punition
---	---	----	----	-----------------------------

SUPPLÉMENTS

- ~~BUTEAU~~ LV
- ~~RENAULT~~ LV
- ~~PLACE~~ LV
- ~~NOUPOUX~~ LV
- ~~PERRIN~~ 0
- ~~DOLBERT~~ 0
- ~~CHARBONNET~~ 0
- ~~REUCHERON~~ V
- ~~TOURAND~~ Ny
- ~~FRANCOIS~~
- ~~PRUD'HOMME~~
- ~~BLANCHOT~~
- ~~SCHEMITE~~
- ~~NOVILLON~~
- ~~NOEL René~~
- ~~NOEL Paul~~
- ~~VERSEAT~~
- ~~WALTER~~
- ~~POVLLAIN~~
- ~~FELTEN~~

LA JARENNE

Famille RENAULT

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
ŒUVRE DES PUPILLES

M. ^{lle} RENAULT, Denise
Née le 6 janvier 1929
en résidence à La Varenne St Hilain
titulaire de la présente carte, est inscrite à l'Œuvre
des Pupilles de la S.N.C.F. et gérée par l'Arrondis-
sement du Service du Matériel
à Noisy-le-Sec
de la Région de l'Est
Carte délivrée le 2 novembre 1948

N° 021

Le Chef d'Arrondissement
Le Chef d'Arrondissement à Noisy-le-Sec
contresigné par délégation :

[Signature]
**NON VALABLE
COMME TITRE
DE
CIRCULATION**

PHOTOGRAPHIE

1949

La présente carte doit porter dans la case du recto le millésime de l'année en cours.

Elle est rigoureusement personnelle et doit comporter la photographie du pupille qui en est titulaire.

Les Services administratifs et sociaux de la S.N.C.F. auxquels le pupille peut avoir à faire appel sont invités à lui réserver bon accueil, ainsi qu'à ses parents ou aux personnes qui en tiennent lieu, en s'efforçant de lui donner l'aide et les renseignements dont ils auraient besoin.

Les médecins de la S.N.C.F. sont priés de bien vouloir accorder au pupille leur concours, dans les mêmes conditions qu'à un agent en activité de service, pour tous les soins qu'exigerait son état de santé et d'aviser, s'il y a lieu, l'Arrondissement général ou l'Assistante sociale intéressée des faits médicaux importants le concernant, tels que maladies graves, hospitalisation, proposition de cure, etc.

Cette carte doit être restituée à l'Arrondissement qui l'a délivrée, lorsque son titulaire perd sa qualité de pupille, et dans tous les cas, lorsqu'il atteint l'âge de 21 ans.

MLI

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de L'EST.

MOD. P - XVIII-3

Nom: *Renault*

Prénoms: *Joseph. Eugène. Louis*
(de l'agent décédé)

Demise 300 R

Œuvre des Pupilles

Carnet
de
Famille

Grout, Paris, Act. 8021 / 8-300

Blank lined area for notes or observations.

N° de la carte d'identité: 18777/021

FICHE INTERCALAIRE DE PUPILLE

Nom et prénoms Renault, Denise, Edith

né le 6. 1. 1929 à St Maurice

MOD. P - XVIII - INTER

Années	Situation du Pupille (Surveillance exercée sur ses études et sur son orientation professionnelle).	Études ou Apprentissage	
		Allocations pour frais d'études	Récompenses scolaires à verser, au livret
1945	Conduit les études		
1946	Steno dactylo		
1947	steno. dactylo 2ème d'Année Paris		
1948	- d -		
1949	- d -		
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			

Paris
Moyennité 50
G. A.

P. Grunot, Paris - Act 8021 1

Pupille de la Nation

Santé

Soins médicaux, fournitures pharmaceutiques, etc.

Voir au Carnet de soins médicaux

Vacances — Jouets

Colonies
de vacances

de
Noël

Pécule

Décision
Proposition du Directeur de l'Exploitation

Décision
du Directeur Général

100 frs le *(admission)*

2000 frs le *1 MAR 1950* *radiation*

Livret de Caisse d'Epargne N° *0.633.667* Ouvert le *28 Novembre 1945*

A la date du *6 Novembre 1945*, le total des versements
14 Mars 1950 de la S.N.C.F. sur le livret s'élève à (1) *Trois mille cent francs*

(1) A indiquer au crayon

Noisy-le-Sec, le 16 Mars 1950

Madame RENAULT, Germaine
 106 Avenue Raspail
 La Varenne St Hilaire

MLL-BAP1/0417

J'ai le plaisir de vous informer qu'à la suite de sa radiation de l'Oeuvre des pupilles SNCF après sa majorité, votre fille Denise, bénéficie d'un pécule de 3000f. accordé par la SNCF et qui a été versé sur son livret de Caisse d'Epargne que je vous retourne ci-joint.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
 DU MATERIEL

Signé : BELLIER

*la lettre est tirée
 envoyée dans
 la sacoche de
 la Varenne
 le 16.3.50*

SM

-7 MAR 1950

PARIS, le

P. M. 1110

SOCIÉTÉ NATIONALE
des
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

AS X3 A4

SERVICE SOCIAL Monsieur le Chef du 1er
3^e SUBDIVISION Arrondissement de Matériel
à Noisy-le-Sec

Je vous adresse, ci-joint, le carnet de famille de la pupille RENAULT Denise, qui a atteint sa majorité et est radiée de l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F.

A cette occasion un pécule de 3.000 frs est à lui verser par vos soins selon le mode habituel.

L'Inspecteur Principal

J. Vallée

J. Scholl
établir un bulletin
de paiement de 3000
Somme qui sera versée
sur le livret de caisse
d'épargne par vos soins

Personnel Leullien
10/3/50

3000 + Vendu sur
caisse d'épargne
de la Renault de
le 14. 3. 50

PN/JB

Noisy-le-sec, le 28 Février 1950

ML1-BAP1/0333

Monsieur le Chef des Services Administratifs
et Sociaux à Paris

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître la suite qui a été donnée à ma lettre ML1-BAP1/065 du 12.1.50 vous demandant le montant du pécule attribué à la pupille SNCF RENAULT, Denise, après sa majorité.

LE CHEF DU 1er ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BELLIER

Noisy-le-sec, le 12 Janvier 1950

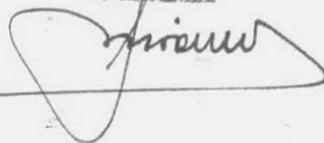
ML1-BAP1/065

Monsieur le Chef des Services Administratifs
et Sociaux
PARIS

Je vous adresse, ci-joint, le carnet de famille de la pupille SNCF RENAULT, Denise, laquelle ayant atteint sa majorité le 6.1.50 se trouve radiée de l'œuvre.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître le montant du pécule qui lui est accordé par la SNCF à cette occasion.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL



su
13/1/50

14
13/1/50

AR
Transmis à M. le Chef du Service PERS/A
avec avis conforme.

Par lettre ci-annexée, Mme RENAULT nous fait connaître qu'elle ne bénéficie d'aucun avantage en faveur de sa fille, Pupille de la Nation.

Ci-joint carnet de famille mod. PXVIII-3 complété.

Noisy-le-Sec, le 3 Juillet 1945.

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

Matériel et Traction

-:-:-:-:-

Division du Matériel

-:-:-:-:-

Arrondissement de NOESY

-:-:-:-:-

Entretien de LA VARENNE

-:-:-:-:-

RAPPORT n° 17
de l'Entretien de LA VARENNE

Conformément aux dispositions de la lettre P 14
du 7.2.45 du Service Central P, je vous propose l'admission
à l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F. de Mademoiselle RENAULT
Dehise, Edith, née le 6.1.1929 fille de notre aide-ajusteur
RENAULT Joseph tué par fait de guerre le 23 Août 1944.

Sa mère Madame RENAULT Germaine travaille actuelle-
ment à l'Entretien comme expéditionnaire auxiliaire.

Ci-joint note de Madame l'Assistante Sociale de
PARIS-BASTILLE qui a procédé à l'enquête d'usage.

Mademoiselle RENAULT est déjà pupille de la Nation.

Retourné à M. le Chef de l'Entretien
de La Varenne en le priant de nous renseigner
d'urgence sur les avantages obtenus par
Mme RENAULT en faveur de sa fille,
Pupille de la Nation. Joindre une déclaration
écrite de la mère.

Noisy, le 10-7-45

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

(Signature)

LA VARENNE, le 5 Juillet 1945

L'Inspecteur de 2° classe des S.A.

Chef de l'Entretien,

Signé: AUBLIN

*Retourné à Monsieur le Chef
d'Arrondissement en l'informant que Mme
Renault en faveur de sa fille comme pupille
de la Nation.*

Ci-joint déclaration écrite de cette dame.

*La Varenne le 16 juillet 1945
L'Inspecteur de 2° des S.A.*

(Signature)

Gh

Monsieur le Chef de l'Entretien de LA VARENNE.

Note au sujet de l'agent Joseph RENAULT, ex-ajusteur à l'Entretien de LA VARENNE.

L'agent Joseph RENAULT a été tué par faits de guerre, le 23 Août 1944.

Il laisse une fille : Denise née le 6 Janvier 1929 qui passe actuellement son Brevet Commercial. Cette jeune fille est Pupille de la Nation.

Elle espère être reçue à son examen et voudrait entrer ensuite comme employée à la S.N.C.F.; soit à titre d'employée de bureau, soit comme sténo-dactylo.

Mme RENAULT est employée actuellement comme expéditionnaire auxiliaire à la S.N.C.F.

La jeune Denise RENAULT n'a pas encore été jusqu'à ce jour admise à l'Œuvre des Pupilles S.N.C.F. Elle me semble remplir toutes les conditions nécessaires à son admission.

l'Assistante Sociale
signature.

11-7-1945

Monsieur le Chef d'Entretien

Comme suite à votre demande; je vous ferai
connaître que ma fille qui est Pupille de la Nation
depuis le 10 Janvier 1945, n'a profité jusqu'à
ce jour d'aucun avantage accordé à ce titre.

Croyez, Monsieur le Chef d'Entretien, à mon
plus profond respect.

Mme RENAULT.

S.N.C.F.-M/E

Paris, le 3 OCT 1945

N°

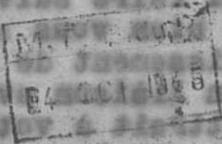
Pour renseignements

F. LE CHEF DU SERVICE
DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION
Le Chef de la Commission
du Personnel

Madame Veuve RENAULT
106, Avenue Raspail 106
LA VARENNE-ST-BILAIRE
(Seine)

28/9/45

Thibaut



Madame,

Je vous informe que, par décision de Monsieur le Directeur, votre fille Denise a été admise à l'Œuvre des Pupilles de la S.N.C.F.

En conséquence de cette décision un livret de Caisse d'Épargne a été ouvert au nom de cette enfant en vue de lui constituer un pécule ; un premier versement de 100 Frs a été effectué par la S.N.C.F. sur ce livret.

D'autre part, vous serez exonérée des frais médicaux et pharmaceutiques que pourrait éventuellement occasionner l'état de santé de votre enfant; à cet effet, vous serez munie d'un carnet de soins médicaux sur l'utilisation duquel M. Le Chef d'Entretien de la Varenne serait à même de vous donner tous renseignements utiles au cas où votre enfant viendrait à tomber malade.

Service des Retraites
Pensions spéciales

Entrée NS
No 3424

PARIS, le 14 Septembre 1945
11, rue de Château-Landon (Xème)

Renseignements fournis à M. le Chef d'Arrondissement du Matériel
à Voisy le Sec de la Région Est
comme suite à sa demande du 28 Mai 1944 relative à l'inscription à
l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F. des orphelins de M. Renault, Joseph,
ex-aide-cuvier décédé le 23 Août 1944

Pension de retraite (veuve et mineurs)		24-8-44	1-9-44	1-2-45
		3000	3000	3000
Indemnité spéciale temporaire		1800	3500	7443
Prestations du Code de la Famille		✗	✗	✗
Majoration pour enfants		✗	✗	✗
Rente pour accident	Veuve	Aucune rente accident n'a été allouée. M. Renault ayant		
	Mineur	été tué hors service		
		✗	✗	✗
Ensemble annuel		4800	6500	10443

P. LE CHEF DU SERVICE DES RETRAITES,
Le Chef de Bureau,

[Signature]

31.6
x 4
12.424

note sur
P. XVIII-3
20/11/45

✗ Veuve subsivée

Carbanel (A guth)
19-9-45



17 P 1

BORDEREAU DES PIÈCES

ADRESSÉES PAR (1)

RETOURNÉ A

Arrondissement de Matriciel à
yoisy le Sec

yoisy le 30 - 11 - 1945

RÉGION Est
SERVICE MTA M. le chef de l'Entretien
de La Varenne

Reçu les pièces désignées ci-dessous

La Varenne le 1. 12. 1945



NOMBRE

DÉSIGNATION

OBSERVATIONS

1	Carte d'identité "Pupille"	A remettre à M ^{me} Renault en lui donnant toutes explications utiles sur l'utilisation du carnet de soins
1	Carnet de soins médicaux de la pupille Renault	

d'Épargne; il y aura lieu de s'assurer, avant d'effectuer cette opération, que les pupilles ne sont pas déjà titulaires d'un livret comportant la clause d'inaliénabilité jusqu'à la majorité ou au mariage.

Les carnets de soins médicaux lui seront adressés avec les cartes d'identité dès l'établissement de celles-ci

Noisy-le-Sec, le 21 Novembre 1945

Paris, le 6 Septembre 1945

MINISTRE DES TRANSPORTS

REGION SBC

DR G.12 n° 1558 G

pour le Chef de Service du
Matériel et de la traction

J'ai l'honneur de vous retourner, ci-joint 5 carnets modèle P. XVIII-3, concernant les familles des agents BOUTEAU, PLACE, HENAUIT et VERCEAT tués hors de vice par faits de guerre ou considérés comme tels.

Ces carnets sont complétés par les décisions suivantes de M. le Directeur.

19) Admission à l'Œuvre des Pupilles de la S.N.C.F. des orphelins de ces agents.

20) Attribution d'un pécule de 100 Frs à chacun des Pupilles

l'Ingénieur en Chef
signé : MONET

Monsieur le Chef de la SBC
Pour gouverner et faire le nécessaire
en ce qui concerne l'envoi des fonds pour
l'ouverture des livrets de Caisse d'Épargne
Le Chef de la Subdivision
du Personnel
signé : KEUFER.

Communication
n° 29989 PA2
du 29/9/45
À RETOURNER

TRA1- ML 1-
TRA2- ML 2
TRA3- ML 4
TRA4- ML 7
TRA7- ML 8
TRA8-

Pour gouverner et faire le
nécessaire :

- Pour l'ouverture des livrets de Caisse d'Épargne
- Pour la remise des cartes d'identité prévues à l'Article 25¹ du Fascicule XVIII et des carnets de soins médicaux mod. 18 P 5 prévus à l'article 31 du même fascicule.

Ci-joint copie des lettres adressées aux familles par M. l'Ingénieur en Chef attaché à la Direction.

Le Chef de la Subdivision
du Personnel
signé : KEUFER

GH/AR

N° P. 4358/15

Vu et pris note pour faire le nécessaire
Transmis à M. le Chef du ML 2 à ROMILLY
ci-joints 5 carnets et 5 copies de lettres
Waisy-le-Sec, le 20/11/45
P/Le Chef du 1er Arrondissement
du Matériel
Le Chef de bureau
signé : RICHARD

Copie transmise à M. le Chef de l'Entretien de LA VARENNE en le priant de me faire parvenir aussitôt que possible une photo de chacun des pupilles pour l'établissement des cartes d'identité.

Ci-joint carnets de famille P XVIII-3 à me retourner après avoir complété la rubrique relative à l'ouverture des livrets de Caisse

ch

Noisy-le-sec, le 22 Juin 1945

N° 1170 P.15

Monsieur le Chef de l'Entretien
de La Varenne

Suite à ma lettre N° 877 P.15 du 16-5-45 et à
votre retourné du 17 même mois.

Nous n'avons toujours pas reçu vos propositions
d'admission à l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F. des
orphelins BUTEAU et RENAULT.

Veuillez faire le nécessaire d'urgence.

Par ailleurs, il convient de nous adresser égale-
ment, le plus rapidement possible, l'engagement souscrit
par les veuves, prescrit par la lettre P.1441 du 7-2-45
en vue du paiement par la S.N.C.F. de l'allocation prévue;
il y aura lieu de joindre, le cas échéant, une attestation
de la Mairie indiquant le montant et la date d'attribution
des allocations militaires éventuellement allouées.

Signé : RICHARD

Noisy-le-Sec, le 16 Mai 1945

N^o 877 P/15Monsieur le Chef de l'Entretien
de LA VARENNESuite à lettre N^o P 1441 du 7.2.45 du Service Central
du Personnel.

Je vous prie de m'adresser d'urgence dans la forme habituelle, les propositions d'admission à l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F., des enfants d'agents de votre Etablissement décédés H.S. par fait de guerre appartenant à la catégorie B de: l'annexe à la lettre précitée.

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

Retourné à Monsieur le Chef d'Arrondissement en l'informant que nous attendons pour lancer ces affaires, les conclusions des Assistantes Sociales intéressées, conclusions demandées des le 24 Avril et que nous réclamons a nouveau aujourd'hui.

La Varenne le 17 Mai 1945

L'inspecteur de l'Entretien S. A.

Chef de l'Entretien

Lubiny

Naisy

Famille Rochette

NOISY

Famille ROCHETTE

Ratifié à
majorité

8 Date de la faute
9 Date de la notification
10 Puntion infligée

11 Motif résumé de la punition

12

121
M
SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de l'Est

MOD. P - XVIII-3

Nom : **ROCHETTE**

Prénoms : *Antoine Henri*
(de l'agent décédé)

Blanc 2000 M.

Œuvre des Pupilles

Carnet
de
Famille

Visites

(Comptes rendus de visites faites à la famille et mesures prises par la S.N.C.F.)

M^{me} Rochette ne peut pas travailler : est en traitement pour de longs mois - soins spéciaux coûteux, non remboursés par les Assurances Sociales.

M^{me} Rochette habitant avec ses parents retraités, bénéficie du logement.

J'ai demandé l'admission d'Eliane à l'Œuvre des Pupilles.

Paris, le 22.11.46
L'Assistante Sociale
Signé: Cyrignone

Eliane est très fatiguée, doit voir un médecin. Profondeur, un séjour en forêt serait bon.

Madame Rochette va mieux.

Paris, le 2.12.46
L'Assistante Sociale
H. Baratej

Novembre 17. Eliane n'a pas été en forêt Noire. Elle est actuellement rétablie et mariée depuis 2 mois.

H. Baratej
Assistante Sociale

Decembre 47.

Mariée depuis 3 mois, Eliane habite chez sa mère à Montfermeil. Son mari fait son service dans les pompier à St. Maurice (Seine). Les ressources du ménage sont actuellement d'environ 15.000 par mois, la femme travaille dans la mode, elle gagne 6000 par mois, mais en raison de la faiblesse des appointements elle cherche un autre emploi.

Le jeune ménage a acheté une chambre dont le montant s'élève à frs. 47.000, ils ont remboursé la dite somme à raison de 5000 par mois.

J'ai mis d'accord pour que le prêt soit donné.

23 JANV 1948
L'Assistante sociale principale
de la Région de l'Est

L'Assistante Sociale A. Robert

25

J'ai dit à Mme M... pas de effectuer en raison des dates rapprochées de la visite et du mariage de la pupille.

AVIS DE PAYEMENT

Solde

Gare de NOISY-LE-SEC

3.4004

Toute correspondance relative au présent règlement doit être adressée, en rappelant la référence indiquée dans le cartouche supérieur droit, au Service suivant :

(1)



(1) Timbre du Service ordonnateur.

(2) Somme en toutes lettres.

M. le Chef de l'Arrondissement
du Matériel
à NOISY-LE-SEC

3 MARS 48

La somme de

CAISSE

FR. 4.000.-

(2) QUATRE MILLE FRANCS

correspondant aux règlements indiqués au verso est tenue à votre disposition par la gare ci-dessus désignée, sur justification d'identité et de pouvoirs et sur présentation du présent avis.

Noisy-le-Sec le 2 Mars 1948

Signé : Richard

VOIR AU VERSO

Marcel
Gagny M.V.
I

Gagny le 22 Février

Monsieur le Directeur

Ma fille et moi sommes très touchées au reçu de votre lettre nous informant qu'un pécule lui ait été accordé pour son mariage et vous en remerciant.

Voilà les renseignements demandés : le mariage a eu lieu le 6 septembre 1947 au nom de M^{me} Anquetin André habitant au 125 R^{te} de Montfermeil Gagny.

Veuillez accepter mes respectueuses salutations.

M^{me} M. Rochette
125 R^{te} de Montfermeil 125
Gagny P. et O

Objet : Pupilles

M. le Chef d'Arrondissement des
Ateliers de Noisy-le-Sec,

Comme suite à votre note N°165 en date du
25.I.46 concernant l'ex-agent :

ROCHETTE, Antoine

Aide-peintre aux Ateliers
volontaire au 1er Régiment Franc. de PARIS
fait prisonnier le 26/8.44.

Famille sans nouvelle depuis la LIBERATION

Femme : née VIAIN, Madeline

adresse : 125, route de Montfermail à GAGNY

Enfant : Eliane : née le 27.6.28
Apprentie modiste.

Situation : Mme ROCHETTE ne peut pas travailler:
est en traitement pour de longs mois - soins
spéciaux, non remboursés par les A.S.

Ressources : Gain d'Eliane 2.400 frs/mois
depuis octobre 1/2 solde de l'
agent. 3.080 " "
5.480 frs

Loyer : Madam e ROCHETTE habitant avec ses parents
retraités, bénéficie du logement.

Je demande sous condition l'admission d'Eliane
à l'oeuvre des Pupilles.

L'Assistante Sociale
signé : ERYGNOUX

GH/GC

Noisy-le-Sec, le 11 Juin 1946

MLI-BAP-10/



Madame ROCHETTE

125, Route de Montfermeil

GAGNY (S. et O.)

Je vous adresse, ci-joint :

I-carte d'identité de pupille SNCF établie au nom de votre fille Eliane.

I carnet de soins médicaux sur l'utilisation duquel M. le Chef de Gare de Gagny ou l'Arrondissement du Matériel à NOISY seraient à même de vous donner tous renseignements utiles au cas où l'enfant viendrait à tomber malade.

Caisse d'Epargne ouvert au nom de la pupille et com-
versement de 500 frs.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes respectueuses salutations.

Le Chef du 1^{er} Arrondissement
du Matériel,
Le Chef de Bureau.

Signé: Richard

NO 517-2.

Nom, et adresse du destinataire :
M^{me} Rochette
Route de Montfermeil 125
à Gagny (S. et O.)

(A remplir par l'Agent des Postes)

Nature de l'objet :	Valeur déclarée :	Remboursement :	Poids :

13 JUN 1946

11 AVRIL 1946 09

S.N.C.F. DR/E

Pour projet.

Aute à transmission de la lettre 5536
du 21/3/46 M. D. Central I.

8/4/46

P. Le Chef de la Division
du Service Général
Le Chef de la Subdivision
du Personnel

N° RT. 32. A20/432

Madame RICHETTE
125, route de Montfermeil
GAGNY (Seine-et-Oise)

Madame,

Je vous informe que, par déci-
sion de M. le Directeur, votre fille
Biliane a été admise à l'Œuvre des
Pupilles de la S.N.C.F.

En conséquence de cette déci-
sion, un livret de Caisse d'Epargne
a été ouvert au nom de cette enfant
en vue de lui constituer un pécule;
un premier versement de 500f a été
affectué par la S.N.C.F. sur ce li-
vret.

D'autre part, vous serez exoné-
rée des frais médicaux et pharmaceu-
tiques que pourrait éventuellement
occasionner l'état de santé de votre
enfant; à cet effet, vous serez mu-
nie d'un carnet de soins médicaux
sur l'utilisation duquel M. le Chef
de gare de Gagny serait à même de
vous donner tous renseignements uti-
les au cas où votre enfant viendrait

.....

à tomber malade. B.M.C.V. D.V.E. V.C.M.B.

Je dois cependant attirer votre attention sur le fait qu'il vous est toujours loisible de conserver le libre choix du médecin pour votre enfant, mais dans ce cas, c'est uniquement auprès de l'Office départemental des Pupilles de la Nation qu'il vous appartiendrait de faire les démarches utiles pour obtenir toute subvention ou remboursement éventuel des frais médicaux.

Je dois cependant attirer votre attention sur le fait qu'il vous est toujours loisible de conserver le libre choix du médecin pour votre enfant, mais dans ce cas, c'est uniquement auprès de l'Office départemental des Pupilles de la Nation qu'il vous appartiendrait de faire les démarches utiles pour obtenir toute subvention ou remboursement éventuel des frais médicaux.

En cas où vous auriez besoin de renseignements ou de conseils touchant la situation de votre enfant, ou si une aide matérielle venait à vous être nécessaire, notamment pour vous permettre de lui faire poursuivre ses études ou de lui faire donner une orientation professionnelle, vous voudriez bien vous adresser à M. le Chef d'Arrondissement de Naisy-le-Sec qui, en liaison avec le Service Social, se mettrait à votre disposition pour vous indiquer la marche à suivre et vous tirer éventuellement d'embarras.

Veillez agréer, Madame, mes bien sincères salutations.

L'Ingénieur en Chef,

SIGNÉ: MONET

Je vous prie d'agréer, Madame, mes bien sincères salutations.

Paris, le 21 Mars 1946

S.N.C.F.

Service Central P.

2^e Division

Réf : 5536

Monsieur MONET

Ingénieur en Chef, Attaché à la Direction
de la Région de l'EST

Comme suite à votre lettre DR/gl2 N° 1527 du 9 courant, j'ai l'honneur de vous retourner ci-joints les carnets modèle P.XVIII-3 concernant les familles des agents GOUTELAS, LEGRAND, NOE et ~~KAERH~~ ROCHETTE, présumés décédés en cours de déportation en Allemagne, et de l'agent KIRNISKY, mobilisé et disparu aux Armées, après y avoir annoté l'approbation par M.le Directeur Général de vos propositions tendant à l'admission des enfants mineurs de ces agents à l'Œuvre des Pupilles de la S.N.C.F.

Le Chef Adjoint du Service,

signé : FLAMENT

Copie à M.le Chef du Service du M.T., ci-joint 5 carnets en retour.

Paris, le 2-4-46

L'Ingénieur en Chef
Attaché à la Direction
L'Inspecteur Principal
signature

M. BIGOT, OUDOTTE

Monsieur le Chef de la SBC

Pour gouverner et faire le nécessaire en ce qui concerne l'envoi des fonds pour l'ouverture des livrets de Caisse d'Epargne

/Le Chef du Service M.T.

Le Chef de la Subd. du Personnel
signé : KEUFFER

Cion N° G2 A2 N° 22346
du 8-4-46

PERS - ML1 - ML9

Pour gouverner et faire le nécessaire.:

- pour l'ouverture des livrets de Caisse d'Epargne,
- pour la remise des cartes d'identité prévues à l'article 25-1 du fascicule XVIII, et des carnets de soins médicaux mod. 18 P.5 prévus à l'article 31 du même fascicule.

Ci-joint copies des lettres adressées aux familles par M. l'Ingénieur en Chef Attaché à la Direction.

/Le Chef du Service M.T.

Le Chef de la Subd. du Personnel
KEUFFER

Nécessaire fait

4-5-46

Pris note et transmis à M.le Chef d'Arrondissement de l'Atelier à Nanterre

Noies-le-3ec la 1946

GN,

EST

MT

1°

ML

XXXXXXXXXXXX

ROCHETTE, Antoine, Henri

92 10.122

ATOPÉ c. AT NOISY
10-4-45 à MITTELGLADSBACH (Allemagne)
15-8-1892

Marié

125- Route de Montfermeil-Gagny(S&O)

Madame ROCHETTE

Mademoiselle-125-Route de Montfermeil
Gagny (S & O)

Epouse

Gagny -Seine

et Oise-Route de Montfermeil- 125

Décédé par faits de guerre

xxxxx mariage : 27-1-20

6.147

Personnel - M. Roux - Suite,
30.12.46 Just Gagny le 28 Dec. 1946

R) Monsieur le Chef d'arrondissement

Arrondissement
L. 1. 1. 1. 8
Stalle de
6/1/47

Voilà - enfin le papier demandé par vous, j'avais fait toutes les démarches début de Septembre c'est seulement maintenant que j'ai eu satisfaction la mairie ne m'ayant pas prévenu en temps voulu.

Je pense qu'ainsi ma situation va pouvoir se régler au plus vite, car voilà 4 mois que je n'ai rien touché, je cherche bien à travailler mais vu mon âge j'ai du mal à trouver.

Si joint l'extrait de l'acte de décès de mon mari M^r Rockette Antoine Henri, sur papier libre ne sachant pas s'il vous le fallait sur papier timbré.

Recevez mes salutations distinguées

M. Rockette

125 R^{te} de Montfermeil Gagny, S. O.

Noisy-le-Sec, le 19 décembre 1947

MLL-BAP-11/6501

Mademoiselle BARATGIN
Assistante Sociale à Noisy-le-Sec

*par Bellier
rapport n° 20/1/48
note de capital n° 24/2/48*

Je vous retourne ci-joint, en communication, le carnet de famille des pupilles POUILLAIN, dont l'aîné Raymond a atteint la majorité le 22.9.47 et se trouve radié de l'œuvre. En vue de l'attribution éventuelle du pécule prévu à cette occasion, je vous serais obligé de vouloir bien nous adresser vos propositions justifiées, par rapport spécial consigné sur ledit carnet, comme demandé par ma lettre MLL-BAP-11/6214 du 7.11.47

fait (

Ci-joint d'autre part, carnet de la pupille ROCHETTE, Eliane, qui s'est mariée en septembre dernier pour laquelle je vous demanderais de m'adresser également vos propositions pour le versement du pécule accordé lors du mariage.

agier
Veuillez, Mademoiselle, mes respectueux hommages.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BELLIER

Noisy-le-Sec, le 19 Février 1948.

MLI-BAP-II/ 5424



Madame ROCHETTE

125 route de Montfermeil, 125

G A G N Y (S et O)

J'ai le plaisir de vous informer qu'un pécule de 2.000 francs a été accordé par M. le Directeur en faveur de votre fille Eliane à l'occasion de son mariage.

En vue du versement de ce pécule, je vous prie de vouloir bien me faire parvenir le livret de Caisse d'Epargne n° 75-6699-426 ouvert par nos soins le 27-5-46 ; ce livret vous sera restitué dès que le nécessaire aura été fait.

Vous voudrez bien également nous indiquer la date du mariage, le nom du mari et le domicile de votre fille.

Veillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BRIGNONNE

GH/MH
MLI-BAP-II/ 5052-

Noisy-le-Sec , le 8 Janvier 1948.

Monsieur le Chef, des Services Administratifs et
Sociaux à PARIS.

Je vous informe que la pupille de la S.N.C.F. ROCHETTE ,
Eliane , s'est mariée en Septembre dernier. Le mari effectue
actuellement son service militaire dans un corps de sapeurs
pompiers ; la jeune femme travaille dans la mode.

Je serais d'avis , afin d'aider le jeune ménage dans
l'installation de leur foyer , d'attribuer le pécule prévu à l'
occasion du mariage d'un pupille ainsi que le propose le Service
Social dans son rapport consigné au carnet de famille ci-joint.

LE CHEF DU 1er ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BRIONNE

1-1-1

Famille Noel Paul

Noisy

Famille NOEL Paul

Pupille majeur le 2-1-48

MLI

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de L'EST

MOD. P - XVIII-3

Nom: NOEL

Prénoms: Paul
(de l'agent décédé)

Œuvre des Pupilles

Carnet
de
Famille

Empty lined area for notes or observations.

**FICHE INTERCALAIRE
DE PUPILLE**

Nom et prénoms : *NOEL Paul, Victor*
né le *2 Janvier 1924* à *Wedan (Alger)*

MOD. P - XVIII - INTER

Années	Situation du Pupille (Surveillance exercée sur ses études et sur son orientation professionnelle).	Études ou Apprentissage	
		Allocations pour frais d'études	Récompenses scolaires à verser au livret
1945	<i>Engagé dans l'armée</i>		
19	<i>Adressé en France 1946 : 21, rue de la Concorde - La Redoute - Alger</i>		
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			

P. Gruot, Paris - Act 8921 /

Santé

Soins médicaux, fournitures pharmaceutiques, etc.

Vacances Jouets

Colonies de vacances

de Noël

Pécule

Décision
~~Proposition~~ du Directeur de l'Exploitation

Décision du Directeur Général

100 frs le *admission*

*2000 frs le (radiation)
Pupille majeur - Versement de la somme de
2100 frs effectués par mandat - poste en date du
15-2-46 à l'adresse de M. NOËL Paul à Alger*

Livret de Caisse d'Epargne N° _____ Ouvert le _____
A la date du _____, le total des versements
de la S.N.C.F. sur le livret s'élève à (1)

(1) A indiquer au crayon

Noisy-le-Sec, le 23 Mai 1946

MLL-BAP-IO/ 883

Monsieur le Chef du Sce du Matériel
et de la Traction (SBC)

Objet:
Liquidation arrérages
de Solde NOEL, Paul

Pour vous permettre la liquidation des arrérages de solde de M. NOEL, Paul, ex-ajusteur aux Ateliers de NOISY décédé le 23.4.1944, je vous adresse, ci-joint : le certificat de propriété et le certificat d'hérédité fournis par les fils NOEL.

M Le Chef du 1^{er} Arrondissement
de Matériel

Le Chef de Bureau

Signé : DUPRÉ



Paris, le 16 Mai 1946

Réf : C⁴ MB/DM
Mle : 87.I2.26I

2 pièces jointes

M. le Chef du Ier Arrondissement
du Matériel
à NOISY LE SEC - Région EST.

En réponse à votre lettre M.L.I. BAP.
IO/7IO du 25 avril 1946, veuillez trouver ci-
joint, en retour, le certificat de propriété et
le certificat d'hérédité fournis par les fils de
M. NOEL Paul, ex-ajusteur aux Ateliers de Noisy.

P^r LE DIRECTEUR DE LA CAISSE
L'INSPECTEUR,

Du m. Paul
21.5.46

R

Noisy-le-Sec, le 25 Avril 1946

MLI-BAP-IO/ 410Allocation au décès
NOEL, PaulMonsieur le Directeur de la Caisse de
Prévoyance
II, rue de LabordeParis 8°Réf: C4.MB.JJ I55 et I56
Mle 87.I2.261Suite à notre lettre ML.2-BAP-IO/517 du
20.3.46.

Je vous adresse ci-joint en vue du mandatement de l'allocation de décès, le certificat de propriété et le certificat d'hérédité fournis par les fils de M. NOEL, Paul ex-ajusteur aux Ateliers de NOISY.

Ces pièces étant également nécessaires à notre Subdivision de Comptabilité pour le règlement de "fin de carrière" de cet ex-agent, je vous serais obligé de vouloir bien nous les retourner aussitôt que possible.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

LE CHEF DE BUREAU

Signé: Richard

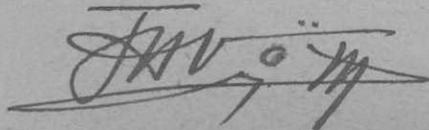
Mail, 21 rue de la Concorde
La Résistante - Alger

Alger 13 Avril 1946

Monsieur le Chef d'Arrondissement
du Matériel de Noisy-le-sec -

J'ai l'honneur
de vous adresser ci-joint
un certificat de propriété, et
un certificat d'hérité
en vue de vous permettre de faire
procéder à la liquidation de la
fin de carrière de votre père,
sûr que de vous attribuer
l'allocation au décès cités dans votre
lettre n° 1270/P15 du 4 juillet 1945.

Dans l'attente de vous lire
favorablement bientôt veuillez croire
Monsieur à l'expression de nos salutations
empressées.



Noisy-le-Sec, le 20 Mars 1946

ML1 - BAP/10 - 512

OBJET :Allocation de décès
NOEL, Paul.
-----Monsieur le Directeur de la Caisse
de Prévoyance
11 Rue de Laborde, 11
PARIS (8^e)Suite à votre lettre C-4 MB JJ-155 et 156 du 5-3-46.
n° 87-12261

classé au dossier des Agents de la Mairie de Noisy-le-Sec le 29-4-44

Je vous informe qu'il ne nous a pas encore été possible de vous adresser les pièces demandées par votre lettre Cl du 14-9-44, nécessaires à la liquidation de l'allocation de décès due aux enfants de notre ex-agent NOEL, Paul, à savoir :

- Certificat de propriété délivré par le Juge de Paix,
- Certificat d'hérédité délivré par la Mairie indiquant les nom, prénoms, âge, domicile et degré de parenté de tous les ayants-droit.

Les enfants de cet ex-agent :

- NOEL, Marcel, né le 31-12-12,
- NOEL, Paul, né le 2-1-24,

tous deux majeurs, sont domiciliés 21 rue de la Concorde - La Redoute à Alger.

Nous nous sommes mis en rapport avec eux pour que les pièces susvisées nous soient adressées; il nous a été répondu que M. ARZ, liquidateur à Metz avait été chargé de produire ces documents.

Par lettre en date du 1-2-46 faisant suite à un rappel adressé le 29-11-45, les fils NOEL nous confirmant que l'établissement de ces certificats nécessite la présentation d'une quantité d'autres pièces à demander par correspondance dans différents endroits et regrettent de ne pouvoir nous donner satisfaction plus rapidement.

Attendu

Nous ne manquerons pas de vous transmettre les renseignements nécessaires dès que nous serons en mesure de le faire.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

LE CHEF DE BUREAU,

Signé: Richard

es Ateliers de NOISY LE SEC
à Monsieur le Chef du Service du Matériel Roulant
17 Février 1936

Je vous informe que le 11 courant, notre aide-
ajusteur Cné GUIBE, Léon, fut surpris, hors de son atelier,
causant avec un collègue. Cette faute fut sanctionnée.

A la suite de cet incident, GUIBE a demandé la déli-
vrance d'un bulletin d'exemption.

M. le Docteur BOYE, Médecin de la Compagnie à
Vincennes, mis au courant des faits, a accordé à cet agent
une exemption de 2 jours pour "Douleurs" avec prolongation
de 2 jours à compter du 13.

GUIBE a repris son service le 15 courant.

S. Lassoigne

28 17 44
29 2 46
2 9 39
26 8 8

S. N. C. F.

Paris, le 5 Mars 1946

CAISSE de PRÉVOYANCE

14, Rue de Laborde

PARIS (8^e)

Réf : C4.MB.JJ. 155 et 156

Mle : 87.I2.261

Monsieur le Chef des Ateliers
de NOISY-LE-SEC M.T.
Région Est

J'ai l'honneur de vous demander s'il vous
serait possible de me faire connaître :

1° l'adresse domiciliaire de M. NOEL Marcel

2° Le nom et l'adresse du tuteur de M. NOEL Paul
ou à défaut son adresse personnelle, tous deux
enfants de M. NOEL ouvrier dans vos ateliers dé-
cédé le 23 avril 1944.

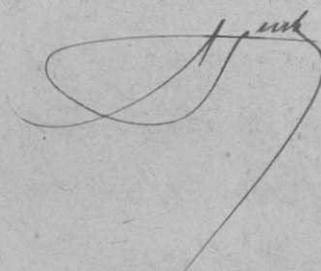
Ces renseignements nous permettraient de
liquider à leur profit l'allocation due par la Caisse
de Prévoyance au décès de leur père.

P. LE DIRECTEUR DE LA CAISSE
L'INSPECTEUR

Personnel
GAP

7.3.46

By



Alger 1^{er} février 1946

~~Personnel (H. 9. 46)~~
H. 9. 46
M. 9. 46
Messieurs NOËL Jean-Louis Simon et
NOËL Paul Victor

Monsieur le Chef du 1^{er} Arrondissement
du Matériel
75 Rue Emmanuel Arago
NOISY-LE-SEC. (Seine)

Comme suite à votre lettre
du 29 novembre n° 2376 P/15 par laquelle vous nous
aviez qu'aucun papier ne vous a encore été fourni par
Monsieur Arz chargé des intérêts de notre famille,

Nous vous l'honneur de porter à
votre connaissance que nous avons entrepris toutes
les démarches utiles pour obtenir les certificats de
propriété et d'hérité. L'établissement de ces certificats
nécessite encore la présence d'une quantité d'autres
pièces, et comme il nous faut les demander par
correspondance dans différentes villes, cela occasionne un
regrettable retard dans la livraison et l'achèvement.
Nous espérons toutefois vous fournir ces pièces dans
les meilleurs délais afin que vous puissiez procéder
à la liquidation de la "fin de carrière" de notre père
ainsi que l'allocation au décès dont il est question
dans votre lettre n° 1270/P15 du 4 juillet 1945.

Je dois vous dire également que nos démarches
en vue de l'attribution d'une pension au titre de
"Victime civile de la guerre" n'ont pas abouti et ont donné
que les deux seuls enfants de Noël Paul sont mesjeurs.

Attendu au
pièces
1.9.46

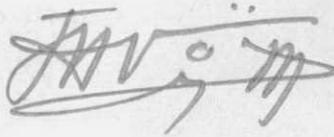
d'accord

Votre lettre n° 2376 P/15 du 29 Novembre 45

mentionne l'attribution à Noël Paul Victor d'une
pécule de Cent francs ainsi qu'une allocation de
deux mille francs. Nous vous serions très reconnaissants
de bien vouloir nous adresser ces sommes par mandat
poste à Noël Paul Victor 21 Rue de la Concorde
La Redoute Alger.

Avec l'espoir de pouvoir vous fournir toutes
les pièces aussi rapidement que possible

Veuillez croire Monsieur à votre parfaite considération.



Noël

mandat expédié en ce qui concerne le mandatement de la somme de 2.100 fr
de 15.2.46 (allocation pupille S.C.N.F.) à NOËL Paul et nous tenir au
courant.

Personnel.

13/2/46
A

Noisy-le-Sec, le 29 Novembre 1945

N^o 2376 P/15

Monsieur NOEL, Paul, Victor

21, rue de la Concorde

LA REDOUTE à ALGER

Par votre dernière lettre, vous avez bien voulu nous faire connaître que M. ARZ, agent d'affaires à METZ, Gérant des intérêts de votre famille, avait été chargé de nous faire parvenir les pièces nécessaires à la liquidation de la "fin de carrière" de votre père. Or, aucune pièce ne nous est parvenue jusqu'ici et je vous demanderais de vouloir bien intervenir à nouveau auprès de M. ARZ pour que nous puissions régler cette affaire.

Par ailleurs, je vous informe que M. le Directeur a approuvé notre proposition d'admission à l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F. établie en votre faveur. En conséquence de cette décision, un pécule de 100 frs vous est attribué; de plus l'admission à cette Oeuvre ayant été faite pour ordre du fait que vous avez atteint la majorité le 2.1.45, une allocation de 2.000frs vous est accordée à titre d'aide.

Ces sommes sont dès maintenant à votre disposition et je vous prierais de me faire connaître le mode de paiement qui vous conviendrait le mieux.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL
LE CHEF DE BUREAU,

Signé: Richard

*Nécessaire fait
par mandat
le 11.12.46*

Service des Retraites
Pensions spéciales

PARIS, le 3 Septembre 1945
11, rue de Château-Landon (Xème)

P. N° 3287

Renseignements fournis à M. le Chef d'Arrondissement du Matériel
à Noisy le Sec de la Région Est

comme suite à sa demande du 28 Mai 1945 relative à l'inscription à
l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F. des orphelins de M. Noël, Paul
ex - C.A.T. décédé le 19 avril 1944.

Pension de retraite (veuve et mineure) non liquidée			
Aucune pièce de liquidation parvenue au Service des Retraites			
Indemnité spéciale temporaire			
Prestations du Code de la Famille			
Majoration pour enfants			
Rente pour accident	(Veuve Aucune rente - accident, M. Noël Mineur ayant été tué hors service)		
Ensemble annuel	(Note du Service des Contentieux en date du 24 août 1945)		

P. LE CHEF DU SERVICE DES RETRAITES,
Le Chef de Bureau,

Quau

Contentieux
5.9.45

REGION EST

Monsieur le Chef du Service du Matériel
et de la Traction

DR/C 12
n° 1539 G

J'ai l'honneur de vous retourner, ci-joint, les carnets

modèle P XVIII-3 concernant les familles des agents BLANCHOT,

FRANCOIS, Paul NOEL, René NOEL, PRUD'HOMME, REUCHERON, TOURAND, WALTER, POUL
LAIN tués hors service par fait de guerre ou considérés comme tel.

Ces carnets sont complétés par les décisions suivantes de M. le Directeur

- 1) Admission des orphelins à l'Œuvre des Pupilles de la S.N.C.F.
- 2) Attribution d'un pécule de 500 Frs aux pupilles SENER et SILVESTRE et d'un pécule de 100 Frs à chacun des autres pupilles.
- 3) Attribution, à titre d'aide, d'une allocation de 2000 Frs au pupille Paul NOEL qui a atteint ses 21 ans le 2 Janvier 1945 et n'a, en conséquence, été admis que pour ordre.

P/L'Ingénieur en Chef
Chef des Services Administratifs,
l'Inspecteur Principal
signature.

ŒUVRE DES PUPILLES

Monsieur le Chef de la SBQ

Pour gouverner et faire le nécessaire en ce qui concerne l'envoi des fonds pour l'ouverture des livrets de Caisse d'Epargne et le versement de l'allocation de 2000 Frs attribué au pupille NOEL Paul dont le père était ajusteur aux Ateliers de Noisy.

Ci-joint 21 carnets de famille.

Le Chef de la Subdivision
du Personnel
signé : KEUFFER.

BUREAU DU PERSONNEL

Communication
n° 29745
du 17-9-45

Monsieur le Chef du ML1 ML2 ML4 TRA1TRA2 TRA3 TRA5

Pour gouverner et faire le nécessaire

- pour l'ouverture des livrets de Caisse d'Epargne
- pour la remise des cartes d'identités prévues à l'article 25¹ du Fascicule XVIII, et des carnets de soins médicaux mod 18 P 5 prévus à l'article 31 du même fascicule.

Ci-joint copie des lettres adressées aux familles par M. l'Ingénieur en Chef, Attaché à la Direction Régionale

Le Chef de la Subdivision du
Personnel
signé : KEUFFER.

Nécessaire fait
24-9-45

/Le Chef de la Subdivision de la Comptabilité
signature.

Noisy-le-Sec, le 4 Juillet 1945

N^o 1270 P/15

Monsieur NOEL, Paul, Victor

21, Rue de la Concorde

LA REDOUTE à A L G E R

Je vous accuse réception de votre lettre du 13 Juin dernier et vous donne ci-après les renseignements demandés.

L'allocation au décès qui sera payée aux descendants par la Caisse de Prévoyance de la S.N.C.F., sur présentation des pièces que doit vous adresser votre avoué, non reçues à ce jour, est tout à fait indépendante du reliquat de traitement revenant à la succession.

En ce qui concerne la pension de victime civile de la guerre, nous ne pouvons que vous inviter à adresser votre demande à M. L'Intendant, Chef de la Section Départementale des Pensions de la Seine - 10, Quai de la Rapée à Paris (12^e); vous voudrez bien nous tenir au courant des suites qui y seront données.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations.

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

100 K

Signé : RICHARD

1545

ALGER, le 13 Juin 1945

Les fils de NOEL Paul
21 rue de la Concorde
La Redoute à ALGER

à
Monsieur le Chef d'Arrondissement du Matériel
Région de l'Est
75 rue Emmanuel Arago
Noisy le Sec (Seine)

Comme suite à votre lettre n° 1018/P/15 du 4
juin 1945, nous avons l'honneur de porter à votre connais-
sance ce qui suit :

Monsieur ARZ (liquidateur) 9 boulevard Charle-
magne à Metz gérant des intérêts de la famille, a été chargé
par nous vers la fin du mois d'avril écoulé de vous fournir
les pièces nécessaires pour vous permettre de procéder à la
liquidation de la "fin de carrière" de notre père.

Votre lettre mentionne une allocation aux descen-
dants par la Caisse de Prévoyance de la S.N.C.F.; Nous nous
permettons de vous demander si cette allocation, et "liqui-
dation" de fin de carrière, sont deux choses différentes,
ou bien si ces deux appellations sont affectées à un même
paiement.

Nous informons dès ce jour Mr ARZ de votre aimable
lettre afin qu'il vous fasse parvenir dans les délais
les meilleurs des papiers que vous nous demandez.

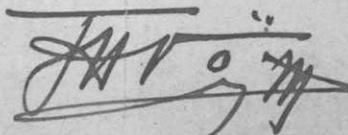
D'autre part nous vous informons que nous n'avons
fait aucune démarche dans le but d'obtenir une pension de
"victime civile de la guerre".

A cet effet nous vous demandons de bien vouloir
nous indiquer quelles sont vos intentions à ce sujet, et
le cas échéant nous donner toutes les directives utiles pour
nous permettre d'effectuer les démarches dans ce sens.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous
priens d'agréer, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Pièce jointe (à titre d'information)

Un état des descendants ayant droit

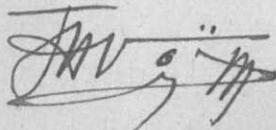


(à titre d'information)

ETAT FAISANT RESSORTIR LES DESCENDANTS
DE NOEL PAUL DECEDE

NOEL Marcel Simon 32 ans, 21 rue de la Concorde, La Redoute Alger
fils aîné - né le 31 décembre 1912 à Metz
(Moselle)

NOEL Paul Victor 21 ans, 21 rue de la Concorde, La Redoute Alger
second et dernier fils - né le 2 janvier 1924
à Wedan (Duisbourg) Rhur.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J.M. 1924', with a horizontal line drawn through it.

Noisy-le-Sec le 4 Juin 1945

N^o 17 P/15*Copie*

Monsieur NOEL, Paul
Caporal Chef
Bureau de Commandement
Ministère de l'Air
25, Bld. Victor-Paris (15^e)

A la suite du décès de vos parents, la Caisse de Prévoyance de la S.N.C.F. doit mandater aux descendants l'allocation prévue en pareil cas.

Pour lui permettre d'adresser à chacun des ayants droit la part lui revenant de la dite allocation, je vous serais obligé de bien vouloir nous faire parvenir:

- un certificat de propriété délivré par le Juge de Paix
- un certificat d'hérédité délivré par le Maire établi sur papier libre et indiquant les noms, prénoms, âge, domicile et degré de parenté de tous les ayants droit.

Par ailleurs, veuillez nous faire connaître si vous avez effectué les démarches utiles en vue de l'obtention éventuelle d'une pension de victime civile de la guerre et les suites qui y ont été données.

Recevez, Monsieur, mes salutations.

L. Richard

Noisy-le-Sec, le 4 Juin 1945

N^o 1018 P/I5

Monsieur NOEL, Paul
Caporal Chef
Bureau de Commandement
Ministère de l'Air
25, Bld. Victor. Haris I52

A la suite du décès de vos parents, la Caisse de Prévoyance de la S.N.C.F. doit mandater aux descendants l'allocation prévue en pareil cas.

Pour lui permettre d'adresser à chacun des ayants droit la part lui revenant de la dite allocation, je vous serais obligé de bien vouloir nous faire parvenir :

- un certificat de propriété délivré par le Juge de Paix
- un certificat d'hérédité délivré par le Maire établi sur papier libre et indiquant les noms, prénoms, âge, domicile et degré de parenté de tous les ayants droit.

Par ailleurs, veuillez nous faire connaître si vous avez effectué les démarches utiles en vue de l'obtention éventuelle d'une pension de victime civile de la guerre et les suites qui y ~~ont~~ été données.

Recevez, Monsieur, mes salutations.

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT

Signé : RICHARD

GH/GC

Retourné à Mme DOGNY, Assistante Sociale à Noisy-le-Sec, en l'informant que nous venons d'avoir connaissance de l'adresse du fils NOEL, Paul qui est la suivante :

Caporal Chef - Bureau de ~~Commandant~~ *Commandement*
Ministère de l'Air
25, Boulevard Victor - Paris 15^e -

Je lui serais obligé, en conséquence de vouloir bien nous adresser toutes propositions utiles en vue de l'admission de l'intéressé à l'Œuvre des Pupilles de la S.N.C.F.

Noisy-le-Sec, le 4 Juin 1945

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

Signé : RICHARD

PUPILLES

NY-504

NOISY-1e-SEC, le 26.4.45

NOEL Paul O.A.J. aux Ateliers de NOISY, tué par bombardement le 18.4.44. Nous n'avons pu joindre le fils Paul.- Nous savons qu'il est mobilisé, et, Madame ERMAN, qui aurait pu nous renseigner étant retournée à METZ il ne nous est pas possible, pour l'instant, de donner suite à cette affaire.

L'Assistante Sociale
signé : DOGNY

Mme DOGNY

Signé: RICHARD

NY 504

Noisy-le-Sec, le 26/4/45

PUPILLES

NOEL Paul O A J aux Ateliers de NOISY tué par bombardement le 18/4/44

Nous n'avons pu joindre le fils Paul. Nous savons qu'il est mobilisé
et, Madame ERMAN, qui aurait pu nous renseigner étant retournée à METZ
il ne nous est pas possible, pour l'instant, de donner suite à cette
affaire.

SOCIETE NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANCAIS

REGION DE L'EST

SERVICE SOCIAL

L'Assistante Sociale
DOGNY.

Noisy-le-Sec, le 6 Juillet 1945

N° 7991 P/15

Monsieur le Chef du Service PEMS/A,

Admission à
l'Œuvre des
Pupilles de
la S.N.C.F.

L'ajusteur NOEL, Paul, des Ateliers de Noisy-le-Sec, blessé mortellement au bombardement de Noisy, le 18/19.4.44, est décédé des suites de ses blessures le 23.4.44. Sa femme a été tuée au cours du même bombardement.

Les époux NOEL ont laissé 2 enfants :

Marcel, Simon, né le 31.12.12

Paul, Victor, né le 2.1.24,

tous deux actuellement engagés volontaires dans l'armée.

Conformément aux dispositions de la lettre P 1441 du 7.2.45 du Service Central P, je vous propose l'admission à l'Œuvre des Pupilles de la S.N.C.F., du fils Paul, qui était encore mineur au moment du décès de ses parents.

Ci-joints, rapport de l'Assistante Sociale et Carnet de Famille complété.

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

Signé : RICHARD

Monsieur le Chef d'Arrondissement
du Matériel -

NOM : N O E L Paul

né le 2/1/1924 à WEDAU (Rhur)

Profession : Dessinateur Industriel, actuellement engagé volontaire pour la durée de la guerre -

En stage à l'Ecole des Spécialistes de
CHAMBERY.

Gains : 850 Fr par mois.

Situation :

Les parents de M. NOEL sont décédés au bombardement de NOISY, en date du 18.4.44 - le père de M. NOEL Paul était Instructeur à l'Apprentissage aux Ateliers de NOISY.

Nous connaissons bien les parents de ce jeune homme, et sommes tout-à-fait d'accord pour que leur fils soit d'admis à l'Oeuvre des Pupilles S.N.C.F.

Veuillez, Monsieur le Chef d'Arrondissement, croire à l'expression de nos sentiments les plus distingués.

P. L'Assistante Sociale

DEPOULAIN.

Mme DOGNY
Assistante SNCF
Gare de NOISY

8	Date de la faute 9	Date de la notification 10	Punition infligée 11	Motif résumé de la punition 12
				Noisy
				Famille NOE
				marisé

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de EST

MOD. P - XVIII-3

Nom : NOE

Prénoms : Marcel
(de l'agent décédé)

Janette 2000 M
Coupé 1000 R

Œuvre des Pupilles

Carnet
de
Famille

Visites

(Comptes rendus de visites faites à la famille et mesures prises par la S.N.C.F.)

M^{me} Camus, Edette, fille de l'agent, élève les deux enfants NOE (orphelins de mère depuis 1940)

Emile, Dime, né le 6.8.25 (sa retour en Lora)

Ginette, Gilberte, né le 4.5.29.

Il note également qu'il y a un enfant NOE décidé et un autre qui ne donne pas signe de vie.

L'enfant Emile est gravement malade, il doit retourner en sanatorium pour un très long séjour, il est suivi par le dispensaire O.P.H.S. (traitement gratuit).

Je demande l'admission des enfants NOE à l'œuvre des Pupilles. La demande "Pupilles de la Nation" a été faite.

Noisy-le-sec, le 7.2.46

L'Assistante Sociale
Signé: Cyrignoux

Avril 47.

M^{rs} et Madame Camus élèvent toujours Ginette. Emile est décidé le 14.2.47. rien d'autre à signaler.

L'Assistante Sociale

J. Baratgin

Novembre 47.

Ginette a été transférée à l'Hôpital. Les médecins ne peuvent se prononcer sur son état.

J. Baratgin

Avril 48.

nous avons écrit à l'agent pour lui demander des nouvelles de la pupille. ce dernier n'a pas donné de réponse.

L'assistante sociale

31 JUIL 1948

Assistante sociale principale
de la Région de l'Est

J. Baratgin

Octobre 1947.

Ginette est en bonne santé doit se marier très prochainement. Peut-on lui verser un pécule?

SOCIÉTÉ NATIONALE
des
CHEMINS de FER FRANÇAIS
RÉGION de l'EST
SERVICE SOCIAL

L'Assistante Sociale
J. Baratgin

Décembre 48. - nous avons envoyé une lettre à Madame Camus en lui demandant des renseignements au sujet du mariage de sa fille. nous n'avons pas eu de réponse.

par l'assistante sociale

SOCIÉTÉ NATIONALE
des
CHEMINS de FER FRANÇAIS
RÉGION de l'EST
SERVICE SOCIAL

A. Robert
11 JANV 1949
L'Assistante sociale principale
de la Région de l'Est
J. Worellier

Mai 1951.

nous avons vu Madame Cochenet qui attend un deuxième bébé pour fin avril début du mois de mai.

La petite Genevieve âgée de 2 ans est très soignée par la maman. M^{rs} Cochenet est employée à la ville de Palaiseau en qualité de pompier.

Madame Cochenet me paraît digne d'intérêt et je suis d'avis que le complément de pécule lui soit accordé.

L'assistante sociale

Melle BARATGIN
Assistante sociale
gare de Noisy-le-sec

21 MAI 1951

L'Assistante sociale principale
de la Région de l'Est

J. Baratgin

**FICHE INTERCALAIRE
DE PUPILLE**

Nom et prénoms : *NOE Emile Pierre*

né le *6-8* 1926 à _____

MOD. P - XVIII - 3 INTER

Numéro de la carte d'identité du pupille *187790 A (retenu)*

Années	Situation du Pupille (Surveillance exercée sur ses études et sur son orientation professionnelle).	Études ou Apprentissage	
		Allocations pour frais d'études	Récompenses à verser au livret
1946	<i>En traitement (enfant malade)</i>		
19	<i>Decidé le 14-2-47</i>		
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
ŒUVRE DES PUPILLES

MADemoiselle NOE, Ginette
Née le 4 mai 1929
en résidence à Asnières
titulaire de la présente carte, est inscrite à l'Œuvre
des Pupilles de la S.N.C.F. et gérée par l'Arrondis-
sement du Service de Matériel
à Noisy-le-Sec
de la Région d' l'Est
Carte délivrée le 2 novembre 1948
N° 013



Le Chef de l'Arrondissement de Matériel de Noisy-le-Sec
contresigné par délégation :
Rim



NON VALABLE
COMME TITRE
DE
CIRCULATION

1950

80/W 13296 M. R., Paris 5939 (6-46)

Noisy-le-Sec, le 8 Mai 1951

Monsieur le Chef des Services A.S.
à PARIS,

ML1 BAP1/0552

Suite à votre lettre AS. X3. A17 du 11-4-51.

Je vous adresse ci-joint le carnet de famille de l'ex-pupille SNCF COCHENET, Ginette, née NOE, sur lequel figure le compte-rendu de l'enquête à laquelle s'est livrée l'Assistante Sociale.

Je suis d'accord avec cette dernière pour qu'un complément de pécule, dont je vous laisse le soin de fixer le montant, soit alloué à l'intéressée à l'occasion de sa radiation de l'Oeuvre.

Le Chef du 1er Arrondissement
du Matériel,

Signé : BÉLLIER

18-5
29-5
6-6

Noisy-le-Sec, le 19 Avril 1951

ML1 BAP1/0468

Madame l'Assistante Sociale
à NÔISY-le-SEC,

Je vous communique ci-jointe, une lettre de M. le Chef de la 3ème Subdivision des Services AS en vous priant, ainsi qu'il est demandé, d'effectuer une visite au domicile de la pupille et de me donner votre avis sur l'attribution éventuelle d'un complément de pécule.

Je joins à cet effet le carnet de famille et vous rappelle ci-dessous le nom matrimonial de l'intéressé.

Mme COCHENET, Ginette - 18, rue de Paris à PALAISEAU (S-&-O).

Veuillez croire, Madame, à mes sentiments respectueux.

LE CHEF D'1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

Signé : BÉLLIER

S.N.C.F.

Région EST

Service Social

3ème Subdivision

AS.X3.A17

Paris, le 11 Avril 1951

Monsieur le Chef du 1er Arrt
du Matériel à Noisy-le-Sec,

La pupille NOE, Ginette née le 4-5-1929
fille de l'ex-agent NOE, Marcel, Aide-scieur
aux ateliers de Noisy, ayant atteint sa majorité
depuis le 4-5-1950, je vous prie de bien vouloir
m'adresser le carnet de famille modèle P.XVIII-3
sur lequel est mentionné le rapport de l'assis-
tante sociale de secteur, avec vos propositions
pour l'attribution d'un complément de pécule à
l'occasion de la radiation de l'intéressée de
l'Oeuvre des Pupilles S.N.C.F., celle-ci ayant
déjà bénéficié d'un pécule de 2000 f en Janvier
1949 au moment de son mariage.

P/Le Chef de la 3ème Subdivision
Le Chef de bureau Adjoint,
HUREAUX.

ML1.BAP1/0685

Noisy-le-Sec,

7 Juin

51

Madame COCHENET, Ginette

18, rue de Paris, 18

PALAISEAU (S. & O.)

Madame,

J'ai le plaisir de vous informer qu'à la suite de votre radiation de l'Oeuvre des Pupilles SNCF à votre majorité, un complément de pécule de 1.000 frs vous est accordé par la S.N.C.F.

Veillez trouver ci-joint, un avis de paiement qui vous permettra de percevoir le montant de ce pécule à la gare de Massy Palaiseau

Veillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

Le Chef du 1er Arrondissement
du Matériel,

Signé: BRIONNE

S.N.C.F.

Paris, le

30 MAI 1951

Région EST

Service Social
3ème Subdivision

Oeuvre des Pupilles
AS/X3 AM

Monsieur le Chef du
^{1er} Arrondissement du Matériel
à Noisy-le-sec

Je vous retourne ci-joint le
carnet de famille modèle XVIII-3 de
l'ex-agent NOE Marcel
dont la xxx (fille) Juste est radiée
de l'Oeuvre des Pupilles S.N.C.F. du
fait de sa majorité.

À l'occasion de complément de
1000 (Mille) frs sera à verser par
vos soins, selon le mode habituel
sur son livret de Caisse d'Épargne.

Le Chef de la 3ème subdivision

*Bulletin de
paiement de
1000 frs payables
par la gare de Noisy
Levallois établi au nom
de Mme Cochenet sous le nom
de Paris (S.O.)
complément de mille
attribué à l'occasion de sa radiation
de l'oeuvre des pupilles
double à me remettre
Bulletin
06-4001
le 6/6/51*

Noisy-le-Sec, le 10.Mai 1950

Madame COCHENET, Ginette
18; rue de Paris
Palaiseau (S & O)

ML1-BAP1/0693

Je vous informe qu'ayant atteint votre majorité vous êtes radiée de l'Oeuvre des Pupilles SNCF. En conséquence, je vous serais obligé de vouloir bien me retourner la carte d'identité n° 013 et le carnet de soins médicaux qui vous avaient été délivrés antérieurement.

Ces pièces pourront être remises à M. le Chef de Gare SNCF de Massy-Palaiseau qui me les fera parvenir.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé: BELLIER

Noisy-le-Sec, le 17 Mars 1949

ML1-BAP-11/0481

Madame COCHENET, Ginette
18, rue de Paris
Palaiseau (S & O)

Je vous accuse réception du bulletin de mariage joint à votre lettre du 12 Mars 1949 et vous adresse ci-joint un mandat poste de 2000f. montant du pécule qui vous est accordé par l'Oeuvre des Pupilles SNCF à la suite de votre mariage. Vous continuerez à faire partie de l'Oeuvre jusqu'à votre majorité.

En ce qui concerne les renseignements que vous me demandez, il s'agit du reliquat de salaire de votre père que la SNCF doit reverser à ses héritiers. J'ai réclamé à votre sœur Mme CAMUS, un certificat de propriété qui m'a été fourni et que j'ai transmis afin que la somme qui sera remise à Mme CAMUS, en tant que tutrice, soit partagée entre tous les héritiers.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

LE CHEF DU 1er ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BÉLLIER

1 p. en retour

pe

Palaiseau le 12 Mars 1949.

H. Scholl
Bulletin de
paiement de
2000
accorde
à
Mlle
Yvonne
SNCF
son
mariage

bulletin
no
1003

15 Mars 1949

Comme suite à votre demande que vous m'avez adresser je vous fais parvenir le bulletin de mariage et je reste toujours à la même adresse en même temps veuillez me faire savoir si je serais toujours bénéficiaire de la carte. Par la même occasion si vous joint cette lettre a seule fin de pouvoir si possible me donner quelques renseignements à ce sujet pour savoir de quoi il s'agit.

Recevez Monsieur à l'avance tous mes plus grands remerciements

M^{me} Cochenet

N^o 18 M^{me} Cochenet 18 rue Paris
Palaiseau 586

DÉPARTEMENT

de
Seine-&-Oise

VILLE DE PALAISEAU

"Œuvre des pupilles de la S.N.C.F."

ARRONDISSEMENT

de
VERSAILLES

Bulletin de Mariage

N° 12

Le 5 mai 1949

M. André Théodore Cochenet
né à Palaiseau
le 23 novembre 1921
fils de Théodore Louis Cochenet
et de Clotilde Donny
veuf ou divorcé de

et Ginette Gilberte Noé
née à Pierrefitte (Seine)
le 14 mai 1929
fille de Marcel Noé (mort pour la France)
et de Marie Blanche Juliette Barthélémy, épouse décédée
~~veuve ou divorcée de~~
ont été mariés en cette Mairie.

Palaiseau, le

10 mai 1949
Pour le Maire, Adjoint

Léonard



Palaiseau 14.2.49

Madame

Par retour du courrier je vient
vous faire réponse a la lettre du 2 cou-
rant que n'étant encore en possession
de tous les papiers je ~~vous~~ vient vous faire
savoir que sûrement mon mariage
aura lieu fin février et qu'aussitot
je vous ferais parvenir les papiers que
vous me demandez
en attendant recevez Madame tous
mes remerciements

M^{lle} Noi ginette # Chez M^r & M^{me}
Cochenet 16 rue Paris

Palaiseau

Seine & Oise

reçu
carte
M^{lle} Noi ginette

Noisy-le-Sec, le 2 Février 1949

ML1-BAP-11/0206

Mademoiselle NOE, Ginette
chez ses beaux-parents
18, rue de Paris
PALAISEAU (S & O)

J'ai le plaisir de vous informer qu'une somme de 2.000f. vous a été accordée par l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F. au titre de pécule à la suite de votre mariage.

Pour me permettre de vous la faire parvenir, je vous prie de vouloir bien m'adresser un bulletin de votre mariage et me donner tous renseignements sur votre nouvelle identité et adresse.

Je vous demanderai également de me retourner l'ancienne carte d'identité qui vous avait été attribuée, une carte d'un nouveau modèle ayant été envoyée à votre ancien domicile, chez votre soeur Mme CAMUS.

Veillez agréer, Mademoiselle, mes respectueux hommages.

Le Chef du 1^{er} Arrondissement
du Matériel,

~~Le Chef de Bureau~~
Signé : BELLIER

CC

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS Paris, leP. BUREAU NS
No. 521

RÉGION DE L'EST

29 JAN 1949

SERVICE SOCIAL
3^e SUBDIVISION

AS/X3/A2

Monsieur le Chef du
1^{er} Arrondissement de Matériel,
NOISY

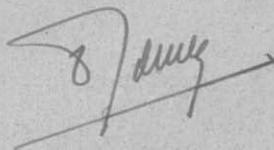
Je vous adresse, ci-joint, le carnet
de famille de la pupille

NOE Ginette,

qui vient de se marier.

Un pécule de 2.000 frs. lui est attribué à cette occasion. Cette somme est à lui verser par vos soins sur son livret de Caisse d'Épargne.

L'Inspecteur Principal



PN/JB

Noisy-le-Sec, le 23 Décembre 1948

MLI-BAP-11/7895

Monsieur le Chef des Services Administratifs
et Sociaux à PARIS

Je vous adresse ci-joint le carnet de famille de la pupille NOE, Ginette, qui doit contracter mariage fin Janvier prochain.

Je vous serais obligé de vouloir bien me confirmer que nous pourrons verser après la célébration du mariage, le maximum du pécule prévu ainsi que le propose, par lettre jointe, l'Assistante Sociale de Noisy-le-Sec?

LE CHEF DU 1er ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BELLIER

NY-5.190 NOISY-le-SEC, le 20/12/48

OBJET: pupille NOE.Ginette

SOCIÉTÉ NATIONALE
des
CHEMINS de FER FRANÇAIS
RECUN de l'EST
SERVICE SOCIAL

Monsieur le Chef d'Arrondissement des
ATELIERS de NOISY-le-SEC,

Au sujet de la soeur de Madame
CAMUS, la jeune Ginette, je vous informe
qu'elle se mariera à la fin de janvier, elle
vit actuellement chez sa future belle-mère
18, rue de Paris à PALAISEAU, où elle habi-
tera après son mariage; elle n'avait pas re-
pondu à notre lettre, attendant que la date
du mariage soit fixée.-Pour le pécule il y
a lieu de donner un avis favorable.-

l'Assistante Sociale

Melle BARATGIN
Assistante Sociale
GARE de NOISY-le-SEC

H. Baratgin

Noisy-le-Sec, le 9 Décembre 1948

ML1-BAP-11/7789Mademoiselle BARATGIN
Assistante Sociale
Noisy-le-Sec

Je vous confirme ma lettre MLI-BAP-11/7508 du 3.11.48 par laquelle je vous demandais de vouloir bien reporter, sur le carnet de famille de la pupille SNCF, NOE, Ginette, le rapport spécial après mariage avec vos propositions justifiées concernant l'attribution du pecule ainsi que prévu dans la Note AS/X3-A4 N° 530 des Services Administratifs et Sociaux

Veillez agréer, Mademoiselle, mes respectueux hommages

LE CHEF DU 1er ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BELLIER

PN/JB

Noisy-le-Sec, le 3 Novembre 1948

MLI-BAP-11/7508

Mademoiselle BARATGIN,
Assistante Sociale
Noisy-le-Sec

Je vous retourne le carnet de la pupille NOE, Ginette, pour vous permettre d'y reporter le rapport spécial après mariage avec vos propositions justifiées concernant l'attribution d'un pécule, ainsi qu'il est prévu dans la note AS/X3 A4 N° 530 du Service Social.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes respectueux hommages.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Beccy

S.N.C.F.

Région de l'Est

SERVICE SOCIAL

3ème Subdivision

AS/A3.A4

Pupilles S.N.C.F.

Paris, le

15 JUIN 1948

Monsieur le Chef du 1^{er} Arrt
des Matériel
à NOUJ

NOE Emile Je vous signale que le pupille
né le 6/8/1928
ayant atteint sa majorité depuis le
6/8/1947 n'a pas été radié de l'Oeu-
vre des Pupilles.

En conséquence, je vous prie de
bien vouloir m'adresser les propositions
utiles en vue de l'attribution du pécule
à sa radiation (1), ainsi que le carnet
de famille afin que nous procédions rapi-
dement aux formalités habituelles.

Le Chef de la 3^e Subdivision

Ruin

- (1) Dans le cas où un pécule aurait déjà été
attribué à l'occasion du mariage, il n'en
sera pas attribué de nouveau à la radiation

*Telephone 604
(23)
Pupilles de l'Est
Radié d'office
21/4/48*

h. Fautin

MLI-BAP-IO/ 1011

Madame C A M U S

104, rue des Grébillons

ASNIERES - Seine -

Je vous adresse, ci-joint :

- 2 cartes d'identité de pupilles SNCF établies au nom de vos frère et soeur Emile et Ginette.
- 2 carnets de soins médicaux sur l'utilisation desquels M. le Chef de Gare d'Asnières ou l'Arrondissement du Matériel à Noisy seraient à même de vous donner tous renseignements utiles au cas où ces enfants viendraient à tomber malades.
- 2 livrets de Caisse d'Epargne ouverts au nom des pupilles comportant chacun un versement de 500 frs.

Bonne nuit, Madame, mes respectueuses salutations.

Nom et adresse du destinataire:

M^{me} Camus
 rue de Grébillons n° 104
 à Asnières (Seine)

Timbre

(À remplir par l'Agent des Postes)

Nature de l'objet :	Valeur déclarée :
	Remboursement :
Poids :	

Le Chef du 1^{er} Arrondissement
 du Matériel,
 Le Chef de Bureau.

Signé : Richard

S.N.C.F. DR/E

Par projet
Antérieurement transmis par la lettre 5536
du 21/3/46 au D^e Central P.

Le Chef de la Division
du Service Général

Le Chef de la Subdivision
du Personnel

Ther...

Madame CAMUS
104, rue des Grevillons

ASNIERES

(Seine)

Madame,

Je vous informe que, par déci-
sion de Monsieur le Directeur, vos
frère et sœur Emile et Ginette NOE
ont été admis à l'œuvre des Pupilles
de la S.N.C.F. En conséquence de cette décision
un livret de Caisse d'Epargne a été
ouvert au nom de chacun de ces enfants
en vue de leur constituer un pécule;
un premier versement de 500f a été
effectué par la S.N.C.F. sur chacun
de ces livrets.

D'autre part, vous serez exonérée
des frais médicaux et pharmaceutiques
que pourrait éventuellement occasion-
ner l'état de santé de ces enfants; à
cet effet, vous serez munie de carnets
de soins médicaux, sur l'utilisation
desquels M. le Chef de gare d'Asnières
serait à même de vous donner tous
renseignements utiles au cas où votre
frère ou votre sœur viendrait à

.....

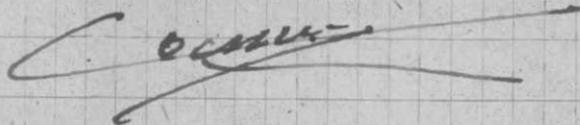
Arniere le 27 Mai 1946

Monsieur,

Je fait réponse à votre lettre
de 24 courant en ce qui concerne
la formule et qui est signée par
les deux enfants moi, je m'excuse
de se retarder qui est dû à la
suite du départ du fils Emile
qui est parti au Front-Océan
où j'ai dû attendre le retour
de ce papier.

Maintenant au sujet du tuteur
le juge de St-Denis où l'affaire
en moi-même je suis comme vous
j'attends la réponse.

Recevez Monsieur mes
salutations.



Noisy-le-Sec, le 24 Mai 1946

MLL-BAP-IO/891

Monsieur CAMUS

104, Avenue des Grésillons, 104

ASNIERES (Seine)

Confirmation d'une même lettre qui vous a été adressée le 20.4.46.

Je vous informe que les facilités de circulation de famille d'agent en activité dont bénéficient actuellement Emile et Ginette NOE, sont à échanger contre des facilités de circulation de famille d'ex-agent retraité.

En conséquence, je vous adresse ci-jointe une formule que vous voudrez bien faire signer par les intéressés et me retourner accompagnée de deux photographies de chacun.

D'autre part, je vous prie de vouloir bien noter que les facilités de circulation actuelles détenues par ces enfants seront à remettre, un mois après l'envoi des photographies, à Monsieur le Chef de Gare de Pierrefite qui fera l'échange avec les nouveaux carnets.

Recevez, Monsieur, mes salutations.

Le Chef du 1^{er} Arrondissement
du Matériel,

Le Chef de Bureau.

Signé : DUPRÉ

PS= Ces enfants venant d'être admis à l'Oeuvre des Pupilles de la SNCF, il y aurait lieu de nous adresser d'urgence les photographies demandées et nous retourner la formule jointe à notre précédente lettre. Les cartes d'identité de pupilles et les carnets de soins médicaux vous seront adressés dès réception de ces pièces.

Par ailleurs, vous voudrez bien nous faire connaître où en est la question de la désignation du tuteur.

Paris, le 21 Mars 1946

S.N.C.F.

Service Central P.

2^e Division

Monsieur MONET

Ingénieur en Chef, Attaché à la Direction
de la Région de l'EST

Ref : 5536

Comme suite à votre lettre DR/g12. N° 1327 du 9 courant, j'ai l'honneur de vous retourner ci-joints les carnets modèle P.XVIII-3 concernant les familles des agents COUILLAS, LEGRAND, NOE et ROCHELETTE, présumés décédés en cours de déportation en Allemagne, et de l'agent KIRNISKY, mobilisé et disparu aux Armées, après y avoir annoté l'approbation par M.le Directeur Général de vos propositions tendant à l'admission des enfants mineurs de ces agents à l'œuvre des Pupilles de la S.N.C.F.

Le Chef Adjoint du Service,
signé : FLAMENT

Copie à M.le Chef du Service du M.T., ci-joint 5 carnets en retour.

Paris, le 2-4-46

L'Ingénieur en Chef
Attaché à la Direction
L'inspecteur Principal
signature

MM. BIGOT, OUDOTTE

Monsieur le Chef de la SBC

Pour gouverner et faire le nécessaire en ce qui concerne l'envoi des fonds pour l'ouverture des livrets de Caisse d'Epargne

/Le Chef du Service M.T.
Le Chef de la Subd. du Personnel
signé : KEUFFER

Cion N° G2/A2 N° 22346
du 8-4-46

PERS - ML1 - ML9

Pour gouverner et faire le nécessaire.:

- pour l'ouverture des livrets de Caisse d'Epargne,
- pour la remise des cartes d'identité prévus à l'article 25-1 du fascicule XVIII, et des carnets de soins médicaux mod. 18 P.5 prévus à l'article 31 du même fascicule.

Ci-joint copies des lettres adressées aux familles par M. l'Ingénieur en Chef Attaché à la Direction.

/Le Chef du Service M.T.
Le Chef de la Subd. du Personnel
KEUFFER

Nécessaire fait
4-5-46

Pris note et transmis à M.le Chef d'Ar-
rondissement du Matériel à
Noisy-le-Sec, le 4-5-46

Objet : Pupilles

Monsieur le Chef d'Arrondissement des Ateliers
de Noisy-le-Sec,

Comme suite à votre note N°165 en date du
25.I.46 concernant l'ex-agent :

NOE Marcel

aide-scieur aux Ateliers de NOISY

interné politique le 10.5.1940.

Famille sans nouvelles depuis cette date.

Madame CAMUS, Odette, fille de l'agent élève les 2
enfants NOE (orphelins de mère depuis 1940)

(Emile-Pierre né le 6.8.1926 va retourner
en sana)

(Ginette-Gilberte née le 4.5.1929

à noter également qu'il y a un enfant NOE, décédé
et un autre qui ne donne pas signe de vie.

L'enfant Emile est gravement malade, il doit
retourner en sanatorium pour un très long séjour, il
est suivi par le Dispensaire O.P.H.S.

RESSOURCES DE Mme CAMUS : (allouées par le SNCF)

Secours SNCF 1000 frs par mois

Allocation militaire 1.200 (pour Ginette)

Emile ne coûte rien, il est placé gratuitement.

Je demande sous condition l'admission des
enfants NOE à l'Oeuvre des Pupilles.

La demande Pupilles Nation a été faite.

l'Assist^e Sociale : ERYGNOUX.

NOISY

1911

1912

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
ŒUVRE DES PUPILLES

M. r FRANCOIS, Paul
Né le 10 septembre 1931
en résidence à Bondy
titulaire de la présente carte, est inscrit à l'Œuvre
des Pupilles de la S.N.C.F. et géré par l'Arrondis-
sément du Service du Matériel
à Noisy-le-Sec
de la Région de l'Est
Carte délivrée le 2 novembre 1948
N° 009



Le Chef d'Arrondissement
contrasigné par délégation :



NON VALABLE
COMME TITRE
DE
CIRCULATION

1948

60, VV 13296 M. N., Paris 5939 (6-48)

MEL

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de L'EST

MOD. P. - XVIII-3

Nom : FRANCOIS

Prénoms : Henri
(de l'agent décédé)

Paul R. 5000-

Œuvre des Pupilles

Carnet
de
Famille

Agent

Nom et prénoms : *FRANCOIS Henri*
 Grade : *Ajusteur* Echelle : *d*
 Résidence : *Ateliers de Noisy-le-Sec* Classe de permis : *3*
 Affilié le : } *depuis mariage*
 Marié (1) le : } *depuis mariage* Décédé le : *24 Juin 1940*
 Circonstances du décès : *Mobilisé décédé en captivité*
 Allocations pour charges de famille avant décès pour enfants.

Veuve

Née *Bruneau* le *21.6.07* à *Bugnot (Cotize)*
 (nom *Bruneau de Cottenc*)
 Profession : *Employée au Service Régional NT (démisionnaire le 9-1-42)*
Employée au Buffet de la Gare de Paris à Paris
 Adresse postale (2) : *2. Rue de la République*
 Gare desservant le domicile : *Bondy*
 En cas de remariage, indiquer ici les renseignements nécessaires :
Fraux de mariage à Paris

Enfants

(prénoms)	du sang de l'agent		Naturels, recueillis, autres enfants	
	Date de Naissance	Date du décès	Date de Naissance	Date du décès
<i>Paul</i>	<i>10.9.51</i>			

Admission

Décision Proposition du Directeur de l'Exploitation :
admission au 1.10.44
 POUR LE DIRECTEUR DE LA SECTION
 L'INGÉNIEUR EN CHEF
 Chef des Services Administratifs
 L'Inspecteur Principal

Décision du Directeur Général :

(1) En cas de mariages successifs indiquer après la date de mariage V veuf D divorcé
 (2) Si la veuve est elle-même décédée, indiquer le nom et l'adresse du tuteur.

Ressources de la famille

Situations successives

MLI-BAP1/01347

Noisy-le-Sec 6 Novembre 52

Madame F R A N C O I S
 2, Avenue de la République
 Bondy
 (Seine)

Je vous informe que votre fils Paul, ayant atteint sa majorité le 10.9.52, est, depuis cette date, radié de l'Oeuvre des Pupilles SNCF.

A cette occasion, un pécule de 5000f. lui a été accordé, pécule qui doit être versé sur le Livret de Caisse d'Epargne n°542.137 qui a été ouvert à son nom le 3.4.43.

Je vous prie donc de bien vouloir me faire parvenir ledit livret de Caisse d'Epargne, ainsi que la carte d'identité de pupille et le Livret Médical qui avaient été délivrés à votre fils.

Veillez agréer, Madame, mes respectueuses salutations.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
 DU MATÉRIEL
 Signé : BRIONNE

Avril 49. Paul est toujours à la Bonneville; va faire une demande pour entrer à la S.N.C.F., est en bonne santé. M^{me} F. travaille comme manutentionnaire aux chantiers de la Loire à Paris

SOCIÉTÉ NATIONALE
des
CHEMINS de FER FRANÇAIS
REGION de l'EST

Octobre 49. Paul travaille à la Bonneville en attendant de pouvoir entrer à la S.N.C.F. A fait une demande. Il est en bonne santé d'ailleurs sa mère qui fait des ménages à Paris chez des particuliers.

A. Robert
gare Noisy - Le Sec

Juin 1950. Madame François étant difficile à joindre, nous lui avons écrit de la présenter au bureau; cette dernière n'est pas venue. nous pensons que Paul travaille toujours à la Bonneville, et que son état de santé est satisfaisant.

23 JUIN 1950
L'Assistante sociale principale
de la Région de l'Est

SOCIÉTÉ NATIONALE
des
CHEMINS de FER FRANÇAIS
REGION de l'EST

10.4.51 Va.D. du Pupille Paul travaille toujours aux usines de la Bonneville à Noisy-le-Sec - fait 48h par semaine et gagne 110F par heure - ajusteur - part en octobre 1951 au régiment de Voivre Sauti - M^{me} François travaille depuis février 1951 à la Préfecture de la Seine, femme de ménage.

2 JUIL 1951
L'Assistante Sociale
de la Région de l'Est

24 octobre 1951 - M^{me} François, employée toujours de la Préfecture de la Seine - actuellement au repos - grâce amicale de pupille Paul ne partira qu'en avril 1952 au service militaire. Travaillait toujours aux usines de la Bonneville à Noisy-le-Sec - gagne 25.000F par mois - est en bonne santé.

10 mars 1952 - Visite à domicile - vu Pupille Paul - travaille toujours aux usines de la Bonneville à Noisy-le-Sec - gagne 25.000F par mois - a été un peu souffrant cet hiver, doit passer à la Radio Partira en avril au service militaire - Donne l'impression d'un garçon sérieux et travailleur. Sa mère, M^{me} François, toujours employée comme femme de ménage à la Préfecture de la Seine - a pu obtenir en janvier son changement de l'école départementale de Vitry au Centre Professionnel de la rue d'Abbeville à Paris - et de ce fait, moins fatiguée.

20 JUIN 1952
L'Assistante sociale principale
de la Région de l'Est

CENTRE SOCIAL S.N.C.F.
Gare de NOISY-le-SEC
(Seine)

23 septembre 1952 - Vu M^{me} François - son fils Paul est parti au régiment de Voivre Sauti - a de bonnes nouvelles.

Paul a eu 21 ans le 10.9.52. Il va être de ce fait rayé de l'œuvre des Pupilles. Je propose un pécule de fr: 5000.

4 OCTO 1952
L'Assistante sociale principale
de la Région de l'Est

18/14 de M^{me} François
J. Barot

Avril 49
une den
bonne
teution

Octobre
attenu
A fait
d'uit
à

Je
à
de
n
b

de l'...
qui en avril 1952 au lieu de...
usines de la Bonneville à Noisy-le-sec -
par mois - est en bonne santé -

[Faint handwritten notes on a piece of paper pasted over the form, including "Centre de Noisy-le-sec" and "Noisy-le-sec"]

FICHE INTERCALAIRE
DE PUPILLE

Nom et prénoms : FRANCOIS Gaul

né le 10-9-31 à Brandy

MOD. P - XVIII - 3 INTER

Carte d'identité n° 87788 009

Années	Situation du Pupille (Surveillance exercée sur ses études et sur son orientation professionnelle).	Études ou Apprentissage	
		Allocations pour frais d'études	Récompenses scolaires à verser au livret
1945	En pension à l'orphelinat de la rue de Fères Gaul		
1946	atelier (coulure) Brasselette Noisy		
1947		
1947	école apprentissage de Brandy		
1948	octobre 48 travaille en usine à Noisy		
Oct 1949	travaille à l'usine de la Bonneville à Noisy		
1950	travailleraient toujours à la Bonneville		
1951/52	Usines de la Bonneville à Noisy-le-sec		52
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			

[Large handwritten signature: "Radic majorité le 10-9-52"]

P. Grivot, Paris, Act 1981 /

démarches en cours pour admission comm

Santé *Pupille nation* **Vacances** **Jouets**

Soins médicaux, fournitures pharmaceutiques, etc.

Colonies de vacances

de Noël

Visé au carnet de soins médicaux du pupille

à bénéficier des dispositions de l'art. 34 du fascicule 28111
Circulaire N° 199
d'un salaire de 60 fr

Avril 49
une de
bonne
rention

Octobre
attenu
A fait
avis
à

Je
à
de
n
l

Pécule

Décision Proposition du Directeur de l'Exploitation

Décision du Directeur Général

100 frs le (admission)

5000 frs le 27/10/52 radiation

sur la demande

(verbal à l'initiative de
par bulletin de paiement
N° 11.402 du 18.11.52)

Livret de Caisse d'Epargne N° 542187

Ouvert le 2-4-48

A la date du 26-11-52, le total des versements de la S.N.C.F. sur le livret s'élève à (1) 100 frs

(1) A indiquer au crayon

de l'éc
visés
par mo

Reçu avec de l'attestation
de paiement N° 11.402
du 18-11-52 d'une valeur
de 5000 fr -
N° 11.402 du 18-11-52
Truere

NOISY

Famille FRANCOIS

Ravie
majorité le
10.9.52

S.N.C.F.

- 4 NOV 1952

Région de l'EST

PARIS, le

Service Social

3ème Subdivision

Oeuvre des
Pupilles

X3/A.17

Monsieur le Chef du
Arrondissement du
Matériel
à NOISY-le-SEC

Je vous retourne ci-joint le carnet
de famille, modèle P.XVII-3 de l'ex-agent
FRANCOIS Henri... apurteur... noisly...
dont le fils (~~Paul~~) Paul est radié
de l'Oeuvre des Pupilles S.N.C.F. du fait
de sa majorité.

A cette occasion, un pécule de 5.000 cinq
mille francs sera à verser par vos soins, selon
le mode habituel sur son livret de Caisse
d'Epargne.

*solde
- bulletin de
paiement de 5000
sur nom de François Paul
2 AT. 9e la République à Noisy*

*Pier Annuel Bulletin de paiement
N 4002
du 18.11.52*

Le Chef de la
3ème Subdivision,
P. le Chef
Le P. Furum Adjoint

Noisy-le-Sec, le 9 Octobre 1952

ML1-BAP1/01206Monsieur le Chef du Service Social
P A R I S

Je vous adresse, ci-joint, le carnet de famille du pupille SNCF, FRANCOIS, Paul, lequel ayant atteint sa majorité le 10.9.52 est radié de l'Oeuvre.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître le montant du pécule que vous déciderez de lui attribuer à cette occasion suite à proposition de l'Assistante Sociale.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATRIEL

Signé : BOURGALAY

Noisy-le-Sec, le 22 Août 1952

ML1-BAP1/0994

Mademoiselle l'Assistante Sociale
Gare de Noisy-le-Sec

Je vous adresse ci-joint le livret de famille du pupille SNCF FRANCOIS qui, atteignant sa majorité le 10 Septembre prochain, sera radié de l'oeuvre.

Je vous serais obligé de bien vouloir consigner votre rapport sur le carnet en indiquant le montant du pécule que vous seriez d'avis, le cas échéant, de lui faire attribuer.

Veillez croire, Mademoiselle, à mes sentiments respectueux.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BRIONNE

Pupilles majeurs en 1952

~~fait~~ François Henri 10. 9. 51

~~fait~~ Rousseau Jacky 27. 10. 1951

~~fait~~ ~~Henri~~ ~~7-8-52~~
10. 10. 1952

NOISY-le-SEC, le 26 septembre 1952

CENTRE SOCIAL S.N.C.F.
Gare de NOISY-le-SEC

(Seine)

NY 2.006

P Entrée NS
N° 3358

Monsieur l'Ingénieur
Chef du 1er Arr. MATERIEL
Ateliers de NOISY-le-SEC

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir
trouver ci-joint en retour le carnet de Pupil
le SNCF, FRANCOIS Paul, après y avoir mentionné
né le rapport d'usage.

l'Assistante Sociale

Melle MICE
Assistante Sociale

en gare de NOISY-le-SEC

J. Mica

Retourné à M^r l'Ingénieur des 1^{er} Arrondissement
après avoir fait le nécessaire -
M. Saraguet



N^o 2271 P/15

Madame Vve FRANCOIS
2, rue de la République
BONDY
(Seine)

En vue de l'établissement de la carte d'identité de pupille S.N.C.F., veuillez nous faire parvenir une photographie de votre enfant Paul.

D'autre part, si votre fils est déjà titulaire d'un livret de Caisse d'Epargne comportant la clause d'inaliénabilité à la majorité ou au mariage, vous voudrez bien nous adresser ce livret en communication, pour nous permettre d'effectuer le versement du pécule accordé par M. le Directeur. Si vous n'êtes pas en possession d'un tel livret, prière de nous le faire savoir en indiquant, le cas échéant, le numéro du livret, soit de la Caisse Nationale, soit d'une Caisse d'Epargne ordinaire, autre que celui précité, déjà ouvert au nom de votre fils ainsi que le lieu de sa naissance.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueuses salutations.

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

Ring

*Carte d'identité
et carnet de naissance*

remis le 17/10/45

Versement du pécule en cours - Paul

Livret de Caisse d'Epargne

*remis par Paul mi-chu au
domicile de M. Francoi
le 7/12/45*

Bondy. le 26 Septembre

à Juhé

Monsieur le Directeur

Je vous remercie pour l'adoption de mon fils aux pupilles de la S.G.C.F. et pour tous les avantages dont il bénéficiera.

Je vous remercie également de bien vouloir me donner des conseils touchant l'orientation de mon enfant. J'en aurais besoin de votre service.

Je vous prie, Monsieur le Directeur avec mes remerciements
mes sincères salutations

Mme Yvonne François
2 Avenue de la République
Bondy. Seine

18 SEP 1945

D20

Pour projet

P. LE CHEF DU SERVICE
DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION
Le Chef de la Subdivision
du Personnel

14/9/45

Thé

Madame Veuve FRANCOIS
2, rue de la République

BONDY
(Seine)

Je vous informe que, par décision
de Monsieur le Directeur, votre fils Paul
a été admis à l'Œuvre des Pupilles de la
S.N.C.F.

En conséquence de cette décision, un
livret de Caisse d'Épargne a été ouvert au
nom de cet enfant, en vue de lui constituer
un pécule : un premier versement de 100 frs.
a été effectué par la S.N.C.F. sur ce livret.

D'autre part, vous serez exonérée des
frais médicaux et pharmaceutiques que pour-
rait éventuellement vous occasionner l'état
de santé de votre fils; à cet effet, vous
serez munie d'un carnet de soins médicaux
sur l'utilisation duquel Monsieur le Chef de
Gare de BONDY serait à même de vous donner
tous renseignements utiles si votre enfant
venait à tomber malade.

Je dois cependant attirer votre atten-
tion sur le fait qu'il vous est toujours
loisible de conserver le libre choix du

.....

médecin pour votre enfant, mais dans ce cas, c'est uniquement auprès de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation qu'il vous appartiendrait de faire les démarches utiles pour obtenir toute subvention ou remboursement éventuel des frais médicaux.

Au cas où vous auriez besoin de renseignements ou de conseils touchant la situation de votre enfant, ou si une aide matérielle venait à vous être nécessaire pour vous permettre de lui faire poursuivre ses études ou de lui faire donner une orientation professionnelle, vous voudriez bien vous mettre en rapport avec Monsieur le Chef d'Arrondissement du Matériel à NOBSEY-le-SEC qui, en liaison avec notre Service social, se mettrait à votre disposition pour vous indiquer la marche à suivre et vous tirer éventuellement d'embarras.

Je vous prie de croire, Madame, mes bien sincères salutations.

L'Ingénieur en Chef

Signé: MONET

1930 45

REGION EST

Monsieur le Chef du Service du Matériel
et de la Traction

DR/O 12
n° 1579 G.

J'ai l'honneur de vous retourner, ci-joint, les carnets modèle P XVIII-3 concernant les familles des agents BLANCHOT, FRANÇOIS, Paul NOEL, René NOEL, PRUD'HOMME, BENCERON, TOUBAND, WALTER, POUL LAIN tués hors service par fait de guerre ou considérés comme tel.

Ces carnets sont complétés par les décisions suivantes de M. le Directeur

- 1) Admission des orphelins à l'Œuvre des Pupilles de la S.N.C.F.
- 2) Attribution d'un pécule de 500 Frs aux pupilles SENSER et SILVESTRE et d'un pécule de 100 Frs à chacun des autres pupilles.
- 3) Attribution, à titre d'aide, d'une allocation de 2000 Frs au pupille Paul NOEL qui a atteint ses 14 ans le 2 Janvier 1945 et qui, en conséquence, été admis que par erreur.

L'Ingénieur en Chef
Chef des Services Administratifs,
l'Inspecteur Principal
- signature.

ŒUVRE DES PUPILLES

Monsieur le Chef de la SBC

Pour gouverner et faire le nécessaire en ce qui concerne l'envoi des fonds pour l'ouverture des livrets de Caisse d'épargne et le versement de l'allocation de 2000 Frs attribué au pupille NOEL Paul dont le père était ajusteur aux Ateliers de Noisy.

Ci-joint 21 carnets de famille.

Le Chef de la Subdivision
du Personnel
signé : KEIFFER.

BUREAU DU PERSONNEL
Communication
n° 29745
du 17-9-45

Monsieur le Chef du MLI ML2 ML4 TRA1 TRA2 TRA3 TRA5

- Pour gouverner et faire le nécessaire
- pour l'ouverture des livrets de Caisse d'épargne
 - pour la remise des cartes d'identités prévues à l'article 25¹ du Fascicule XVIII, et des carnets de soins médicaux mod 18 P 5 prévus à l'article 21 du même fascicule.

Ci-joint copie des lettres adressées aux familles par M. l'Ingénieur en Chef, Attaché à la Direction Régionale

Le Chef de la Subdivision du
Personnel
signé : KEIFFER.

Nécessaire fait
24-9-45

Le Chef de la Subdivision de la Comptabilité
signature.

Noisy-le-Sec, le 27 Juin 1945

Madame FRANCOIS

2 rue de la République

BONDY

Pour nous permettre de compléter nos propositions d'admission à l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F. de votre fils Paul, veuillez nous faire connaître votre profession et nom de votre employeur actuel.

Nous indiquer également le montant de votre salaire moyen mensuel ainsi que la somme qui vous est payée au titre "allocation familiale".

Hôpital St Joseph. depuis le 1-6-45.
rue Pierre Larroutte
Paris 16^{ème}

salaire actuel est de 3.100 non compris
l'allocation de salaire unique payée par
le Caiss. de Compensation

PUILLES-----
REGION DE L'EST

SERVICE SOCIALMonsieur le Chef d'Arrondissement du
Matériel

Suite à votre note en date du 24/3/45 concernant l'admission des
enfants à l'Oeuvre des Pupilles.

FRANCOIS HenriGrade : OAJ Ateliers de NOISY dédédé en captivité le 24/6/1940ADRESSE DE LA VEUVE : 2 rue de la République à BONDYCOMPOSITION DE FAMILLE : Mère et fils : Paul né le 10/9/1931SITUATION : Depuis la mort de son mari, Madame FRANCOIS travaille
comme auxiliaire à la cantine du Faubourg St Martin à PARIS; le fils
Paul est placé en pension (Orphelinat de la rue de Sèvres) depuis 1941

Dernièrement, Madame FRANCOIS en raison de son état de santé a
demandé son changement. Après démarches à son sujet, il nous a été
possible de la faire admettre dans les bureaux, pour le moment cette
dame semble satisfaite et notre intervention n'est plus nécessaire.

L'enfant serait à admettre à l'Oeuvre des Pupilles.

Veuillez, Monsieur le Chef d'Arrondissement, croire à l'expression
de nos sentiments les plus distingués.

l'Assistante Sociale

M. DOGNY.

VAIRES

Famille GAGNY

Vaires

Famille GAGNY

Matée à
majorité le 8-12-48

101

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de l'EST

MOD. P - XVIII-3

Nom: **GAGNY**

Prénoms: Jean, Auguste, Ferdinand
(de l'agent décédé)

2000 Auguste M.

Œuvre des Pupilles

Carnet
de
Famille

Gruol, Paris Ael 8121 (8-10)

Agent

Nom et prénoms : **GAGNY, Jean, Auguste, Ferdinand**
 Grade : **Visiteur** Echelle : **e**
 Résidence : **Entretien de VAIRES** Classe de permis : **3^e Cl.**
 Affilié le : **28. 5. 1921**
 Marié (1) le : **22. 4. 1922** Décédé le : **21. 3. 1942**
 Circonstances du décès : **Mort accidentellement en Service**
 Allocations pour charges de famille avant décès : **349 par mois pour 1 enfants.**

Veuve

Née **MEUNIER** le **6. 9. 1895** à **Imécourt (Ardennes)**
(nom de famille de la femme)
 Profession : **sans. 1945 - Ouvrière à la Centrale de l'Entretien de Chelles.**
 Adresse postale (2) : **8 rue de Fresnes à Chelles** En cas de remariage, indiquer ici les renseignements nécessaires :
 Gare desservant le domicile : **Gare de Vaires**

Enfants

(prénoms)	du sang de l'agent		Naturels, recueillis, autres enfants	
	Date de Naissance	Date du décès	Date de Naissance	Date du décès
Paullette, Marie, Louise	1. 8. 1923	+ 18 ans		
Huguette, Juliette	8. 12. 1927	Marée le 26. 6. 48 avec M. Simon		

Admission

Proposition du Directeur de l'Exploitation : **avis favorable pour Huguette**
 Décision du Directeur Général : **Admission**
3 AOUT 1942
POUR LE DIRECTEUR DE LA RÉGION
 Le Chef des Services Administratifs
 L'Inspecteur Principal

(1) En cas de mariages successifs indiquer après la date de mariage } V veuf
 D divorcé
 (2) Si la veuve est elle-même décédée, indiquer le nom et l'adresse du tuteur.

Ressources de la famille

		Situations successives					
		Dates :					
NORMALES	Pension	Veuve..	3401				
	IST	Enfants	1200				
		Rente	Veuve..	4411			
	accident	Enfants	2647				
		Allocations pour charges de famille (code)	Veuve..	3480			
AUTRES	Salaire	Enfants	Néant				
		Enfants	5180 par heure				
	Revenus mobiliers et immobiliers	Néant					
	En cas de remariage, ress. du nouveau mari	Néant					
CHARGES	Autres ressources..	Néant					
	Dettes, etc.....	Néant					
Total après déduction des charges.			15.239				

Allocations complémentaires pour charges de famille

Propositions du Directeur de l'Exploitation :	Montant proposé	Décisions du Directeur Général
Proposition initiale : Néant. Application des dispositions du code de la famille.	"	D'accord
Revisions successives :		

18.7.48.
26 juin
à Nyon
habité
à Chell
18.4
L'Assist
de

Santé

Soins médicaux, fournitures pharmaceutiques, etc.

Bénéfice des dispositions de l'art. 31 du fascicule XVIII annexé à la papille Huguetta (Décision de M. le Directeur du 29-8-1948)

Sois au cours de soins médicaux (compté admetti en Juin 1944)

Vacances Jouets

Colonies de vacances

de Noël

Pécule

Proposition du Directeur de l'Exploitation

Décision du Directeur Général

100 frs le 3 août 1948

D'accord

2000 frs le 19 août 1948
Mariage

Livret de Caisse d'Epargne N° 75.4469.958 Ouvert le 9-1-29
A la date du 16.9.1948, le total des versements de la S.N.C.F. sur le livret s'élève à (1) 2.100^f

(1) A indiquer au crayon

Carte d'identité de pupille SNCF, Gagny, Houquette
détruite au cours du bombardement aérien de Vaires
de Juillet 1944. Le remplacement n'a jamais été
demandé.

Reçu le
carnet de
soins médicaux
5/1/49
→

Noisy-le-Sec, le 5 janvier 1949.

H. Simon

SM

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PARIS, le

27 AOÛT 1948

RÉGION DE L'EST

SERVICE SOCIAL
3^e SUBDIVISION

AS X3 A4

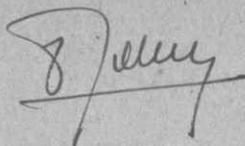
Pupilles SNCF

Monsieur le Chef du 1er
Arrondissement de Matériel
à NOISY-le-SEC.

Je vous retourne, ci-joint, le carnet de famille de la pupille GAGNY, Huguette, qui vient de se marier. Cette pupille appartiendra à l'Œuvre des Pupilles jusqu'au 8 décembre 1948, date à laquelle elle devra restituer sa carte d'identité.

Un pécule de 2.000 Fr est à lui verser par vos soins sur son carnet de Caisse d'Épargne.

L'Inspecteur Principal



*Bulletin
9 11001
de 7.9.48*

GH/JB

Noisy-le-Sec, le 30 Juillet 1948

MLL-BAP-11/6800

Monsieur le Chef des Services Administratifs
et Sociaux à PARIS

Je vous informe que Melle GAGNY, Huguette, pupille
de la SNCF, s'est mariée le 26.6.48 avec M. SIMON.

Le jeune ménage est digne d'intérêt et je serais
d'avis, ainsi que le propose l'Assistante Sociale par let-
tre ci-jointe, d'attribuer à cette pupille le pécule prévu
à cette occasion.

Ci-joint également, carnet de famille mod. P XVIII 3.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : SAINMONT

Neisy-le-Sec, le 16 Juillet 1948

MLI-BAP-II/ 6671

Mademoiselle HENRICH
Assistante Sociale à
- V A I R E S -

Melle GAGNY, Huguette, pupille de la S.N.C.F. s'est mariée le 26 Juin 1948 avec M. SIMON, Lucien; les jeunes époux sont domiciliés - 14 rue du Gard à Chelles (S et M)

Afin de me permettre d'adresser à M^{lle} le Chef des Services A.S. toutes propositions utiles en vue de l'attribution du pécule prévu en cas de mariage d'un pupille, je vous serais obligé de vouloir bien me faire part de votre avis à ce sujet et consigner vos conclusions sur le carnet de famille ci-joint.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes respectueux hommages.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BELLIER

SOCIÉTÉ NATIONALE
des
CHEMINS de FER FRANÇAIS
RÉGION de l'EST

VAIRES, le 17.11.1947.

SERVICE SOCIAL

Centre de VAIRES

1937 BR/

Monsieur l'Ingénieur
Chef du 1er Arrt - MATÉRIEL
NOISY-LE-SEC

Monsieur,

Nous vous retournons ci-joint, après
enquêtes d'usage, les carnets de pupilles
GAGNY et POYOT.

Agréez, Monsieur, l'expression de
nos sentiments distingués.

L'Assistante Sociale,

Mlle Henrich

Mlle HENRICH
Assistante Sociale,
VAIRES.



RÉGION DE L'EST CR/JG
 SERVICE MT
 1. ARRONDISSEMENT ML

DEMANDE DE PAIEMENT (1)
 REMBOURSEMENT (1)

Pupille de la SNCF
 Carte d'identité
 N° 67494 Ex. 1 : destiné au Service-Gérant.
 10/W 18389 MAULDE et RENO, Paris (3341) (3-44)

P. X. 23

M. (nom, prénom, grade, établissement) GAGNY Huguette, mineure expéditionnaire auxiliaire
 Caisse de prévoyance à laquelle l'intéressé est souscripteur aux Ateliers de Noisy immatriculée aux A.S.
 Adresse postale 14 rue du Gord Chelles (S & M) sous le n° 27-75-05214712
 Malade, Blessé H.S., Blessé E.S. (1) du 27.12 1946 au 13.1. 1947
 Diagnostic Grippe
 Note du médecin _____ Note du pharmacien (249,10 -191) = 58,10
 Payable par la gare de Chelles à (2) Me GAGNY 14 rue du Gord à Chelles, mère de la pupille

pièces jointes

*Intéressé assuré
 14-4-47*

AVIS DU CHEF D'ARROND.

Avis favorable en vue du remboursement de la différence entre le montant des fournitures pharmaceutiques et les prestations servies pas les A.S.

DECISION DU CHEF DU SERVICE MEDICAL

Remboursement autorisé

CONTRÔLE

A MONSIEUR le Chef d _____ pour aviser l'intéressé que le montant de la somme ordonnée à son profit sera, à sa disposition dans une quinzaine de jours.
 Paris, le _____ 194
 LE CHEF D'ARRONDISSEMENT : _____ 6

TRANSIS

A MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE MEDICAL
 en le priant de bien vouloir me faire connaître sa décision et m'indiquer, s'il y a lieu, la date d'envoi à la Division Administrative de la Région (Comptabilité) pour ordonnancement ou à la Caisse de Prévoyance en vue du remboursement.
Noisy le 29 Mars 1947
 LE CHEF DE BUREAU,
 LE CHEF D'ARRONDISSEMENT : Remy 3

TRANSIS

A MONSIEUR LE CHEF D'ARROND' B le chef de Noisy
 Je demande ce jour l'ordonnancement à la Division Administrative de la Région (Comptabilité) (1).
 Je transmets ce jour à la Caisse de Prévoyance en vue du remboursement (4).
 Paris, le _____ 194
 LE CHEF DU SERVICE MEDICAL : 10 AVRIL 1947
 Le Chef de Bureau _____ 5

RETOURNE

A MONSIEUR LE CHEF D'ARRONDISSEMENT après nécessaire fait.
 A _____ le _____ 194
 Le Chef d _____ 7

(1) Rayer les mentions inutiles.
 (2) Si la somme est payable à l'agent lui-même, porter la mention " l'agent désigné ci-dessus ", dans le cas contraire, indiquer le nom, la qualité et l'adresse de la personne à qui la somme doit être versée.

Noisy-le-Sec, le 19 Juillet 1946

MLI-BAP/10- 1945

Mademoiselle HENRICH
Assistante Sociale au Centre de Brou
Gare de Vaires

Comme suite à votre lettre N° 962 BR du 12 courant, je vous informe que la demande ^{de} remboursement de frais dentaires présentée par Melle GAGNY, Huguette, pupille de la S.N.C.F., a été instruite par nos soins et transmise à M. le Chef du Service Médical qui a autorisé ce remboursement; celui-ci n'ayant pas encore été effectué par la gare de Chelles désignée à cet effet, nous sommes intervenus téléphoniquement auprès du Service Médical pour faire hâter l'ordonnancement de la somme prévue soit 660R.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes respectueuses salutations.

Le Chef du 1^{er} Arrondissement
du Matériel.
Le Chef de Bureau

Signé: Richard

SOCIÉTÉ NATIONALE
des
CHEMINS de FER FRANÇAIS

BROU, le 12.7.46.

REGION D'EST

SERVICE SOCIAL

Centre de BROU

962 BR/

Monsieur L'Ingénieur
Chef du 1er Arrt.,
MATÉRIEL,
NOISY-LE-SEC.

Monsieur,

Ayant reçu une demande de remoursement de frais dentaires au nom de Melle GAGNY HUGUETTE, pupille S.N.C.F., je vous serais reconnaissante de me faire connaître si ses papiers ont bien été transmis à Mr le Médecin Chef de la région Est par l'intermédiaire de vos services.

Dans l'affirmative, il y aurait lieu de faire activer ce remboursement.

Agrérez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Assistante Sociale,

M. P. Henrich

Melle HENRICH,
Assistante Sociale,
CENTRE DE BROU.

SOCIÉTÉ NATIONALE
des
CHEMINS de FER FRANÇAIS

VAIRES, le 20 juillet
1945

REGION N° 1
SERVICE SOCIAL

II89 V/

Monsieur l'Ingénieur
Chef du 1^{er} Arrondissement
Service TRACTION *Nation*
PARIS-EST

Personnel (11) juil
3241

Monsieur,

Veillez grouver ci-joint
les carnets de pupilles des enfants GAGNY et
ROUSSEAU.

Je vous renvoie le carnet
des enfants ROUSSEAU, sans aucun rapport,
car cette famille habite CHALONS/MARNE.
C'est l'Assistante Sociale, Mademoiselle
SAUVAGEOT, qui s'en occupe.

Je vous prie de croire,
Monsieur, à l'expression de mes sentiments
distingués.

l'Assistante Sociale

J. Juce

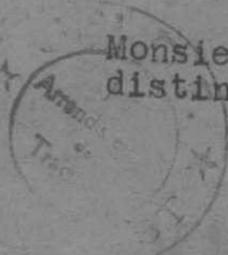
Transmis à Bureau

Chef du 1^{er} Arrond
à Nation à Noisy le Sec

que cette affaire concerne

Paris, le 24 JUIL. 1945

Le Chef d'Arrondissement



N^o 1225 P/15

Mademoiselle MICE

Assistante Sociale

en gare de VAIRES

Suivant les dispositions de l'article 27 du fascicule XVIII "Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F." des visites sont effectuées par le Service Social dans les familles des pupilles et le résultat de celles-ci consigné succinctement sur le "Carnet de famille" des intéressés.

Je vous serais obligé, en conséquence, de vouloir bien faire le nécessaire auprès des familles SOUCY, GAGNY et ROUSSEAU et proposer, si vous le jugez utile, le séjour des enfants en colonie de vacances, comme prévu au fascicule précité.

Ci-joint carnet de famille en communication.

Par ailleurs, vous voudrez bien nous faire connaître, le cas échéant, les modifications survenues dans la situation des pupilles pour permettre la mise à jour des fiches intercalaires.

Veillez agréer, Mademoiselle, mes respectueuses salutations.

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

Signé : RICHARD

S.N.C.F.

Région EST

Oeuvre des Pupilles
de la S.N.C.F.

Paris, le 28 Janvier 1944

Monsieur le Chef du Service M.T.

N° 177 G

Suite à votre transmis du 12 de ce mois.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai autorisé le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques occasionnés par la maladie de la jeune GAGNY, Huguette, orpheline d'un visiteur de l'Entretien de Vaires et pupille de la S.N.C.F.

Je donne les instructions utiles pour que la somme de 83280 soit payée prochainement à Mme GAGNY.

Il y aura lieu de faire aviser l'intéressée de cette décision, mais il conviendra également de lui rappeler les prescriptions réglementaires qu'elle devra observer pour l'avenir si elle veut continuer à bénéficier de la gratuité des frais médicaux et pharmaceutiques et de lui donner tous renseignements utiles à ce sujet notamment sur l'emploi ultérieur et obligatoire du carnet de soins médicaux.

Je crois devoir vous signaler que des remarques analogues lui ont déjà été faites en 1942 par Melle MICE, Assistante Sociale à Vaires.

/L'Ingénieur en Chef
Chef des Services Administratifs
L'Inspecteur Principal
signé : VERNIER

Cion N° 24450
du 2-2-44

M.le Chef du MLI,

Pour gouverner, faire aviser Mme GAGNY, et lui faire faire toutes recommandations utiles pour l'avenir.

/Le Chef du Service M.T.
signé : WEBER

GH/VE

P.510/14

Retourné à Monsieur le Chef du Service M.T.
après nécessaire fait.

Noisy-le-Sec, le 8 Février 1944

- Entretien de Vaires -

Vaires, le 22 septembre 1942.

PR/ML.J.

N° 1284/I.

Monsieur le Chef d'Arrondissement ML - 1

Suite à vos transmis sans numéro du 18.9.42 relatifs à l'ouverture de livrets de Caisse d'Epargne aux enfants mineurs des ex-agents GAGNY et ROUSSEAU.

Ces enfants étant déjà titulaires de livret de la Caisse Nationale d'Epargne, ~~comptant la somme d'indemnité jusqu'à la majorité ou au mariage~~ ~~la Poste de Chelles s'étant refusée à nous adjoindre un second livret~~, nous avons versé sur chacun des livrets dont sont possesseurs ces orphelins, la somme de 100 Frs allouée à chaque enfant.

Ci-joint, en retour, les 2 carnets de famille de l'Oeuvre des Pupilles régularisés en conséquence.

Le Chef d'Entretien:

[Signature]

*Je soussigné
Vaire
le chef de
compagnie
m. J. L.
lettre rectifier sur les
indications de M. Perrot.
24/9/42*

Copie transmise à Monsieur le Chef d'Entretien à VAIRES.

Veillez prendre note :

- que les dispositions de l'article 31 du fascicule XVIII rappelé ci-dessus sont celles de l'article 5 de la Note Générale du Personnel Série Personnel N° 4 A 4 du 5-1-36 que je vous adresse, ci-jointe, en communication.
- de procéder, au reçu des fonds, à l'ouverture du livret de Caisse d'Epargne, conformément aux prescriptions de l'article 7 de la Note 4 A 4.
- de remettre ce livret à la famille après nécessaire fait.
- de me retourner le ^{carton} livret de famille, ci-annexé, après avoir complété le cartouche "pécule" prévu au verso de la fiche intercalaire de la pupille.

Noisy-le-Sec, le 18 Septembre 1942

Gh Retourné à M.le Chef du Service du Matériel et de la Traction après avoir noté et donné les instructions utiles à l'Entretien de Vaires en ce qui concerne A et B.

Noisy-le-Sec, le 18-9-42

Nº 6882/3
Comptabilité

14-9-42

Nécessaire fait
/Le Chef de la Subdivision de Comptabilité
signature

Cion Nº 112249
du 8-9-42

M.PELLETTIER

Pour faire le nécessaire en ce qui concerne l'envoi des fonds
pour l'ouverture des livrets de Caisse d'Epargne.

/Le Chef du Service M.T.
signé : KEUFFER

M.CALLANDREAU,

Pour gouverne, et faire faire le nécessaire en ce qui concerne
A et B.

Ci-joint copie de la lettre adressée à Mme GAGNY , par
M.le Chef des Services Administratifs.

/Le Chef du Service M.T.
signé : KEUFFER



S.N.C.F.

Service Central du Personnel

2^e Division

Réf. 2345

8 carnets

Monsieur le Directeur de l'Exploitation
de la Région de l'EST,

Comme suite à votre lettre N° 2536 du 3 courant j'ai l'honneur de vous retourner, ci-joints, les carnets P.XVIII-3 concernant les familles des agents BLONDOT, BOISSIMONT, CONVERT, GAGNY, PERIN, ROUSSEAU, SELLIER et ROSIER, tués en service ou décédés des suites de blessures reçues en service, après les avoir complétés par la mention des décisions suivantes de M. le Directeur Général :

- 19 - admission à l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F. des orphelins de moins de 18 ans des agents sus-nommés;
- 29 - Attribution d'allocations complémentaires pour charges de famille en faveur des orphelins BLONDOT et PERIN, pour la période antérieure au 1^{er} Juillet;
- 39 - Ouverture de livrets de Caisse d'Epargne à titre de première constitution de pécule, au nom des orphelins dont la situation a été jugée très digne d'intérêt;
- 49 - Versement d'une allocation de 1000F au livret ouvert au nom du pupille ROSIER, Robert, qui, ayant atteint l'âge de 18 ans, a cessé de faire partie de l'Oeuvre.

/Le Directeur
L'Inspecteur Principal
signé :

L/11
S.N.C.F.

Paris, le 29 Août 1942

MT/E

Monsieur le Chef du Service M.T.

Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F.
N° 2795

Je vous retourne ci-joints, les carnets des familles GAGNY, PERIN et ROUSSEAU.

Je vous prie de prendre note des décisions prises en faveur des orphelins et rappelées dans la lettre du 21 Août du Service Central du Personnel dont ci-joint copie.

Je vous informe également que j'ai décidé d'accorder le bénéfice des dispositions de l'article 31 du Fascicule XVIII du Règlement du Personnel aux pupilles GAGNY, Huguette, PERIN et ROUSSEAU.

Vous voudrez bien, en conséquence, faire donner toutes instructions utiles aux Services locaux intéressés afin que ces derniers soient en mesure de délivrer, le cas échéant, les bulletins de maladie prévus à l'article 31 précité que l'on pourrait solliciter en faveur de ces pupilles.

/Le Directeur de la Région
/Le Chef des Services Administratifs
L'Inspecteur Principal
signé : VERNIER

.....

N° 1504 G

Madame Veuve GAGNY

8, Rue de Fresnes, 8
à CHELLES (Seine et Marne)

Je vous informe que, par décision de M.le Directeur Général, votre fille Hugnette a été admise à l'oeuvre des pupilles de la S.N.C.F.

En conséquence de cette décision, un livret de Caisse d'Épargne a été ouvert au nom de cette enfant, en vue de lui constituer un pécule; un premier versement de 100F a été effectué par la S.N.C.F. sur ce livret.

D'autre part, vous serez entièrement exonérée de tous les frais médicaux et pharmaceutiques que pourrait éventuellement vous occasionner l'état de santé de votre enfant, la S.N.C.F. devant prendre à sa charge l'intégralité de ces frais; en conséquence, si votre enfant venait à tomber malade, vous auriez à vous adresser à M.le Chef d'Entretien à VAIRES qui vous indiquerait la marche à suivre pour bénéficier des avantages ci-dessus.

Au cas où vous auriez besoin de renseignements ou de conseils touchant la situation de votre fille, vous voudriez bien vous mettre en rapport avec M.le Chef d'Arrondissement du Matériel, 75 Rue Emmanuel Arago à Noisy-le-Sec, qui, en liaison avec notre Service Social se mettrait à votre disposition pour vous les fournir.

Veillez agréer, Madame, mes bien sincères salutations.

/Le Chef des Services Administratifs
signé : VERNIER

Pour projet

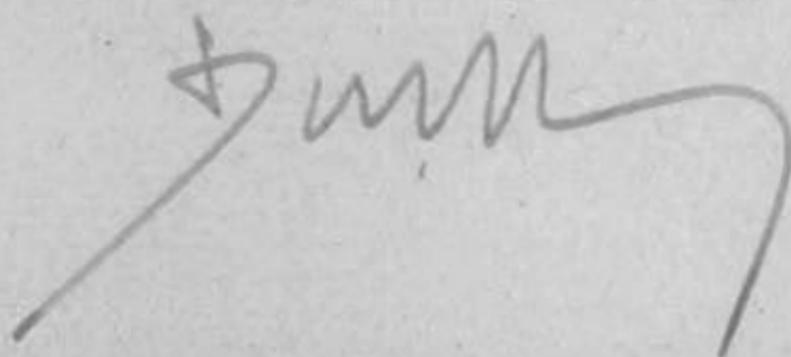
3-9-42

/Le Chef du Service M.T.
signé : KEUFFER

30 AVR. 1942

Transmis à M. WISDORFF le rapport ci-joint concernant la famille de l'ex-visiteur GAGNY, de l'Entretien de Vaires, en vue de l'établissement du carnet de famille modèle P. XVIII-3 en temps utile.

Paris, le 1 MAI 1942
Le Chef des Services Administratifs,

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.A small, handwritten mark or signature in the bottom right corner, possibly a checkmark or a stylized letter.

SOCIÉTÉ NATIONALE
des
CHEMINS de FER FRANÇAIS

Brou, le 23 Avril 1942

RÉGION de l'EST

SERVICE SOCIAL

538 V

*Chauvmet à
M. Marguillier
le 25 - u - u
Dr. Bouvet*

Mademoiselle l'Assistante Sociale
Principale, en gare de PARIS-EST.

Suite à votre note 923 S/ au sujet de
la famille GAGNY, dont le père, Visiteur à
l'entretien, a été tué en Service le 21 Mars
dernier, je vous envoie l'exposé de la situa-
tion familiale en ce qui concerne l'oeuvre
des pupilles :

Mme GAGNY - 45 ans - a touché, au moment
du décès de son mari, 3.475 Frs. Elle a, à sa
charge, 2 filles :

Paulette - 18 ans 1/2

Huguette - 14 ans

Paulette a son diplôme de sténo-dactylo
et de sténotypiste - c'est une jeune fille
sérieuse et capable - Elle a fait une demande
d'admission à la S.N.C.F. en l'adressant au
Service de l'Entretien à Paris-Est.

Huguette va encore en classe.

C'est une famille intéressante et méritante,
pour qui, une aide serait nécessaire.
Le père était très apprécié par son travail
et sa bonne moralité, à son service.

L'Assistante Sociale

J. Mici

SOCIÉTÉ NATIONALE
des
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Service des Retraites

Pensions spéciales

N° 936

PARIS, le 29 Juin 1942
11, rue de Château-Landon (10ème)

Renseignements fournis à M. le Chef du Service du Matériel et de
la Traction de la Région de l'Est

comme suite à sa demande du 4 Mai 1942 - Personnel - N° 35 P. 42/1
pour lui permettre de proposer utilement l'inscription à l'Oeuvre des Pupilles
de la S.N.C.F. des enfants d'un agent décédé accidentellement en service

le 21 Mars 1942 (fonction: *Vérifier à Vaires*)

Titulaires de la pension (*Mme Vire Gagny, Jean*
(*et mineurs*)

Pension de retraite	3 401	,	
Indemnité spéciale temporaire	1 300	,	
Allocations pour charges de famille	3 480	,	
Majoration pour enfants	,		
Rente pour veuve	<i>Ces rentes ne sont pas liquidées</i>	4.411	,
accident	<i>Elles seront proposées en conciliation</i>	2.647	,
Ensemble annuel			

P. LE CHEF DU SERVICE DES RETRAITES,
Le Chef du Bureau des Pensions Spéciales,

Noisy-le-Sec, le 29 Avril 1942

Monsieur le Chef de Bureau Ppal
du Bureau du Personnel

N^o.....P/14Objet :

Admission à l'oeuvre
des Pupilles de la
S.N.C.F.

Le visiteur Cné GAGNY, Jean, Auguste, Ferdinand, de l'Entretien de Vaires, tué en service le 21 Mars 1942, a laissé une veuve et 2 filles âgées de 18ans8mois et 14ans4mois. Mme Vve GAGNY n'a d'autres ressources que la pension qui lui sera servie par la SNCF.

1 pièce jointe

La fille aînée est occupée, depuis le 27.4.1942, comme mineure de bureau auxiliaire aux Ateliers de Noisy-le-Sec.

La fille cadette ne travaille pas actuellement et je serais d'avis de l'admettre à l'oeuvre des Pupilles de la SNCF.

Ci-joint carnet mod. P XVIII 3 complété.

Signé : Doré

21/4
50/5
18/6
16/4
22/9

Communication
N° 111.810
du 20.4.42

M. CALLANDREAU,

Le visiteur GAGNY, Jean, et le S/Chef de brigade de manoeuvres ROUSSEAU, Constant de l'Entretien de Vaires, sont décédés respectivement les 21 mars dernier et 11 avril courant, et des suites de blessures reçues en service.

Conformément aux dispositions de la note générale série personnel 4 A 4 du 5.1.39 il y a lieu de faire procéder à une enquête sur la situation de Mmes GAGNY et ROUSSEAU et de leurs enfants de moins de 18ans, et de m'adresser par livrets P XVIII 3 ci-joints vos propositions concernant l'admission de ces enfants à l'oeuvre des pupilles de la SNCF.

P. le Chef du Service
du Matériel et de la Traction
signé : KEUFFER

P. 1741/14 Retourné à Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la Traction avec mes propositions ci-jointes.

Noisy-le-Sec, le 29.4.42

P. 1721/14

PIÈCE À RETOURNER
APRÈS VISA

Communiqué à Monsieur le Chef d'Entretien
à VAIRES,

en le priant de me renseigner par rapport spécial après
enquête. Les livrets P. XVIII - 3 ci-joints seront complétés.

~~livret P. XVIII - 3 au 28/11/38 - chef. TV.~~

Maizy le 27 Avril 1942
Le Chef d'Arrondissement

URGENT

Retourné à Monsieur le chef d'arr. Rison

à Maizy avec ci-joint carreto P. XVIII. 3 complètes et rapport n° 50. P

Personnel

Vaires le 25. 4. 42

Le Chef d'Entretien de Vaires,

Transmettre avec avis par.

27. 4. 42

J. J. J.

7

Il faut faire 2 rapports
sur avis

RAPPORT N° 52 - P.

de l'Entretien de Vaires.

du 25 avril 1942.

OBJET :

Admission à l'oeuvre
des pupilles des
enfants GAGNY et
ROUSSEAU.

Le VG - GAGNY, Jean et le ^{SCBRW} SCBRO - ROUSSEAU, Constant
de l'Entretien de Vaires, sont décédés suites de bles-
sures en service, les 21 mars et 11 avril 1942.

La veuve du VG. GAGNY a actuellement à sa charge
deux filles âgées de 18 et 14 ans qui, pour le moment,
ne travaillent pas. Elle n'a aucune autre ressource que
la pension qui lui sera servie par la S.N.C.F.

Je suis d'avis d'admettre la plus jeune de ces
enfants à l'Oeuvre des pupilles de la S.N.C.F.

En ce qui concerne Mme Veuve ROUSSEAU, elle reste
avec 5 enfants à charge âgés respectivement de 15, 10,
7, 5 et 2 ans. La situation de cette famille est parti-
culièrement intéressante du fait que Mme ROUSSEAU ne
peut, avec des enfants en bas âge, se livrer à aucun
travail et n'a aucun revenu ou ressource personnels.

En conséquence, je suis d'avis de faire admettre
les cinq enfants à l'Oeuvre des pupilles.

Ci-joint, carnets mod. P. XIII.3 complétés pour
les deux familles.

Le Chef d'Entretien:



PS - A noter que l'aîné des enfants ROUSSEAU (Guy) a passé le 2 avril
dernier un concours en vue de son entrée comme apprenti au Dépôt
de Vaires.

*noy avons rimbundu
l'aîné comme
avec un de Bureau
ce matin*

27/4

7

111

Tomble Heron

NOISY

Famille HOUILLON

variation
après mariage
ou majorité

MLI

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de l'EST

MOD. P - XVIII-3

Nom : HOUILLON

Prénoms : Lucien
(de l'agent décédé)

Juliette R 3000

Œuvre des Pupilles

Carnet
de
Famille

Agent

Nom et prénoms : *HOUILLON Eucien*
 Grade : *Graisseur de TV* Echelle : *8*
 Résidence : *Ateliers de Noisy-le-sec* Classe de permis : *3*
 Affilié le : *1^{er} Mars 1924*
 Marié (1) le : *12-7-23* Décédé le : *19-4-44*
 Circonstances du décès : *Prénomé tué au bombardement de Noisy (HS)*
 Allocations pour charges de famille avant décès — pour — enfants.

Veuve

Née *Fissier, Renée* le *20-8-1900* à
(nom de famille de la femme)
 Profession : *Auxiliaire au Dépt de la Ville*
 Adresse postale (2) : *6 rue Curial à Paris* En cas de remariage, indiquer ici les renseignements nécessaires :
 Gare desservant le domicile : *Paris Aqna*

Enfants
(prénoms)

	du sang de l'agent		Naturels, recueillis, autres enfants	
	Date de Naissance	Date du décès	Date de Naissance	Date du décès
<i>Valérie, Renée</i>	<i>29-12-24 (mariée le 19-9-42)</i>			
<i>Eucienne, Germaine</i>	<i>10-12-26 (mariée le 22-8-42)</i>		<i>comm. de St. Germain</i>	
<i>Juliette, Irène</i>	<i>7-8-29 (mariée le 6.6.50 à Sarazin, Georges)</i>			

Admission

Décision
 Proposition du Directeur de l'Exploitation :
admission au 1.10.44
POUR LE DIRECTEUR
 L'Ingénieur en Chef attaché à la Direction
Houillon
 Décision du Directeur Général :
 /

(1) En cas de mariages successifs indiquer après la date de mariage } V veuf
 D divorcé
 (2) Si la veuve est elle-même décédée, indiquer le nom et l'adresse du tuteur.

Ressources de la famille

Situations successives

		Dates :	1-5-45						
NORMALES	Pension SNCF au 1-2-44	Veuve..	<i>12017</i>						
		Enfants							
	Rente accident	Veuve..							
		Enfants							
AUTRES	Allocations pour charges de famille	Veuve..	<i>40800</i>						
		Enfants							
	Revenus mobiliers et immobiliers								
	En cas de remariage, ress. du nouveau mari								
CHARGES	Autres ressources								
	Dettes, etc.								
	Allocation SNCF (à titre d'avance sur pension)		<i>17250</i>						
Total après déduction des charges.			<i>76897</i>						

Allocations complémentaires pour charges de famille

Propositions du Directeur de l'Exploitation :		Montant propose	Décisions du Directeur Général
Proposition initiale :			
Revisions successives :			

démarches en cours pour admission comme
Pupille National

Santé

Soins médicaux, fournitures pharmaceutiques, etc.

La pupille n'ayant pas pu détenir de photo pour carte d'identité de pupille malgré plusieurs rappels, le carnet de soins n'a pu être établi.

30/5/46

Vacances Jouets

Colonies de vacances de Noël

l'alle
d'un
da
est -
18 MAI
8.50. V
et att
est sa
tes au
pen
lorsqu
Celle
tant à
de lu
attrib
L'Assis
2
U

Pécule

Décision Proposition du Directeur de l'Exploitation

Décision du Directeur Général

100 frs le 16 OCT 1945 (admission)

1000 frs le 16 OCT 1945 (mariage)

Livret de Caisse d'Epargne N° 75-8.676.272 Ouvert le 12 Mars 1948
A la date du 12-3-46, le total des versements de la S.N.C.F. sur le livret s'élève à (1) 1.400 frs

(1) A indiquer au crayon

N° de la carte d'identité: ~~87775~~ 010

FICHE INTERCALAIRE DE PUPILLE

Nom et prénoms: *HOUILLON, Juliette Irène*

né le 7-8-29 à

MOD. P - XVIII - 3 INTER

Années	Situation du Pupille (Surveillance exercée sur ses études et sur son orientation professionnelle).	Etudes ou Apprentissage	
		Allocations pour frais d'études	Récompenses scolaires à verser au livret
1945	Écolaire		
1946	a été placé dans un établissement pour soins de santé		
1947	Travaillait dans une usine... actuellement est malade		
1948	actuellement malade en convalescence à la campagne		
1949	Mariage		
1950			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			

P. Gruot, Paris - Ac' 1948 I

Mariage le 6 Juin 1950
M. J. Houillon le 7.8.50

l'all
d'un
da
ch
18 MAI
8.50
et att
est so
tes au
pen
lorsqu
Celle
Kant à
de la
attiré
L'As
de

démarches en cours pour admission comme Pupille Nation

Santé	Vacances	Jouets
Soins médicaux, fournitures pharmaceutiques, etc.	Colonies de vacances	de Noël
Sois au carrel de soins médicaux de la pupille		

RÉCÉPISSÉ
DU MANDAT N° 464
Montant . 3000
Droit . 43
TOTAL . 3043
A. Jannay
Noisy-le-Sec
1950
SEINE
Voir observations au VERSO

Décision Proposition du Directeur de l'Exploitation	Décision du Directeur Général
100 frs le 16 OCT 1945 (admission) 8.50 frs le 25 mai 1949 (marriage) (trois mille cinq cents)	peculé de 3000 à la radiations annulé 18/10/50
Livret de Caisse d'Epargne N° 554488 Ouvert le 20.12.45 A la date du 20.12.45, le total des versements de la S.N.C.F. sur le livret s'élève à (1) 100 frs	

(1) A indiquer au crayon

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
ŒUVRE DES PUPILLES
Mlle HOUILLO, Irène
Née le 7 août 1929
en résidence à PARIS (19°)
titulaire de la présente carte, est inscrit à l'Œuvre
des Pupilles de la S.N.C.F. et géré par l'Arrondis-
sement du Service du Matériel
à Noisy-le-Sec
de la Région de l'Est
Carte délivrée le 2 novembre 1948
N° 010
Le Chef d'Arrondissement
centresigné par délégation
NON VALABLE
COMME TITRE
DE
CIRCULATION
1950
80, W 13296 M. R., Paris 5939 (6-48)

Madame SARAZIN
6, rue Curial
Paris (19°)

ML1-BAP1/01499

Je vous informe qu'à la suite de votre mariage et ayant atteint votre majorité, vous êtes radiée de l'Oeuvre des Pupilles SNCF.

A cette occasion, un pécule de 3.000f. vous est accordé, dont je vous adresse le montant par mandat carte.

Vous voudrez bien me retourner la carte d'identité de pupille et le carnet de soins médicaux qui avaient été délivrés antérieurement. Ces pièces pourront être remises par vous à la gare de votre résidence qui me les fera parvenir.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

Signé SELLIER

*pièces
reçues*

S.H.

26 OCT 1950

SOCIÉTÉ NATIONALE
CHEMINS DE FER FRANÇAIS
PARIS, le

Entrée NS
No 4274

REGION de
SERVICE SOCIAL
3^e SUBDIVISION

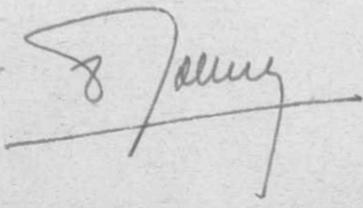
AS X3 A17
Pupilles SNCF

Monsieur le Chef du 1er Arrt
de Matériel à NOISY-LE-SEC

Je vous retourne, ci-joint, les car-
nets de famille des ex-agents HOUILLON,
Lucien et SOUGY, Pierre dont les enfants
Juliette et Henriette sont radiées de
l'Oeuvre des Pupilles S.N.C.F. du fait de
leur majorité.

A cette occasion, un pécule de 3.000 F.
sera à verser, par vos soins, selon le mode
habituel, sur leur livret de Caisse d'Épar-
gne.

L'Inspecteur Principal



*M. Scholl
établir un bulletin
de paiement de 6000 F.
à me remettre.*

*Bulletin n. 6000
le 31. 10. 50 6000 F*


MLI-BAP1/3 303 E

Communiqué à Mme l'Assistante Sociale à PARIS, en la priant de vouloir bien effectuer l'enquête demandée par M. le Chef des Services AS et de me faire connaître son avis sur l'opportunité d'accorder le pécule.

Ci-joint correspondances antérieures relatives à cette affaire.

Noisy-le-Sec, le 17 Août 1950.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

12 pièces et
1 carnet de famille
à retourner.

Signé : BRIONNE

*Bureau de l'Assistante
à l'affaire en main
et nous répondra incessamment
18/10/50
7*

Noisy-le-Sec, le 19 Juillet 1950

MLL-BAP1/01032

Madame SARAZIN
6; rue Curial
Paris (19^e)

Je vous accuse réception de vos lettres des 4 et 15 Juillet 1950 et du bulletin de mariage y contenu.

Je fais le nécessaire pour demander l'octroi d'un pécule en votre faveur et vous aviserai en temps utile.

Par contre, je ne comprends pas, sur votre première lettre, les termes par lesquels il/ vous aurait été réclamé le paiement d'une certaine somme d'argent et vous prie de me renseigner à ce sujet.

Veillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BÉLLIER

m d

2^e demande

Paris le 15. juillet 1950

Messieurs

voir dans
l'enveloppe

A la suite de la première lettre que je
vous et fait parvenir il y a environs quinze jours
ci-joint un Bulletin de Mariage afin de pouvoir
percevoir la sommes ~~de~~ de 3.500^f dus au enfants
pupilles de la Nation à la date de leurs Mariages
il y a environs 3 mois vous m'avez écrit de
vous faire parvenir un Bulletin de Mariage pour
percevoir la sommes mais à ce moment là n'étant
pas encore marié je n'et pas pût vous faire
parvenir car étant marié que depuis le 6.6.50
au la Mairie de 19^{me} Arrondissement

Recevez Messieurs toutes mes sincères
Salutations

M^{me} Sarazin.

M^{me} Sarazin Juliette

Née Houillon

6 Rue Curial 6

Paris 18^{me}₂

Paris le 4 juillet 1950

Monsieur

Je vient par cette présente lettre pour vous faire
par de l'avis de poste, que j'ai trouver sous la
porte en arrivant chez moi.

Tout en m'excusant de ne pouvoir vous envoyer la
sommes de 2.000 fr avant le 15 juillet 1950. Car
étant marié depuis le 6 juin 1950; je m'excuse de ne
vous avoir envoyé de l'argent plus, ayant eut
trop de frais il ne m'était impossible de faire mieux
et je vous enverrait la sommes de 4.000 fr le 30
juillet 1950

En Espérant avoir une réponse favorable de vous
Recevez Monsieur Mes sincères salutations. Distinguer

Saragat

SOCIÉTÉ NATIONALE
des
CHEMINS de FER FRANÇAIS
RÉGION de l'EST
SERVICE SOCIAL

4 MAI 1949

CENTRE de PARIS-EST
228, Rue du Faubourg Saint-Martin

Monsieur le Chef
Des Ateliers D. Noisy

Veuillez trouver ci-joint
les cartes des familles
Houillon et Walter.

adressé au Sec. AS
pour pièce

1/ Assistante sociale
11/ Bureau

PN/MH



MLL/ BAP-II/NOI68

Noisy-le-Sec, le 29 Janvier 1949

Mme CHARMIN, Lucienne

20 rue de l'Aune, 20

SAINT-DIZIER (Haute-Marne)

En réponse à votre lettre du 25 courant, je vous informe que vous avez été radiée de l'Oeuvre des Pupilles de la SNCF depuis le 10-12-47, date de votre majorité et qu'ainsi vous ne pouvez plus prétendre au bénéfice des avantages de l'Oeuvre, notamment du carnet de soins médicaux gratuits.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BÉLLIER

En. de M^{me} Houillon Lucienne
Ep^{te} Charmin.
le 10 décembre 1926.

Saint-Dizier le 25-1-49

La rue de l'anne

Saint-Dizier St^{te} Marie.

Monsieur

ajoint timbre.

9
M^{me} permettant de vous écrire, pour
vous demander si vous ne pourriez pas
me faire parvenir un autre carnet
de soins, car j'ai égaré le mien

J'ai eu ce carnet par suite que
mon Père, nommé Houillon Lucien est
décédé ou plutôt tué au bombardement
des Noisy-le-sec au Célibataire, 38 rue
Baudin.

Pour sa fille Houillon Lucienne
mariée a ce moment à Elyet Mollard
Beine et divorcée actuellement et remariée
à Charmin Marcel.

Monsieur Je vous prie de faire
le nécessaire a ce sujet si vous le pouvez.
Recevez Monsieur tous mes remerciements
et salutations respectueuses

M^{me} Charmin

6.4

S.N.C.F.

Région de l'Est

SERVICE SOCIAL

3ème Subdivision

ED/A3.A4

Pupilles S.N.C.F.

Paris, le 15 JUIL 1948

Monsieur le Chef du 1^{er} Arrt
de Matériel
à Noisy

Je vous signale que la pupille
HOUILLON Lucienne née le 10/12/1926
ayant atteint sa majorité depuis le
10/12/1947 n'a pas été radiée de l'Oeu-
vre des Pupilles.

En conséquence, je vous prie de
bien vouloir m'adresser les propositions
utiles en vue de l'attribution du pécule
à sa radiation (1), ainsi que le carnet
de famille afin que nous procédions rapi-
dement aux formalités habituelles.

Le Chef de la 3^e Subdivision

*7. Téléphonie à
50.00
M. de Champan
Pupilles ayant
pécule...
à radié
21/7/48
JB*

(1) Dans le cas où un pécule aurait déjà été
attribué à l'occasion du mariage, il n'en
sera pas attribué de nouveau à la radiation

Noisy-le-Sec, le 6 Juin 1946

ML 1-BAP/10/ 988

Madame Vve HOULLON
à Lamerey par Dempaire (Vosges)

Comme suite à votre lettre du 3 courant, je vous adresse
ci-joint, le certificat demandé.

Veillez agréer, Madame, mes respectueuses salutations.

Signé : DUPRÉ

Lamerrey le 3 juin 46

Monsieur le Directeur
des Ateliers de la S.M.F.

J'aurais - vous avoir la bonté
de m'envoyer un certificat
attestant que je ne touche
rien de la compagnie au sujet
de la mort survenue la nuit
du bombardement la nuit du
13 au 19 avril 1944 de mon fils
Lucien Houillon

Je vous prie agréer Monsieur
le Directeur avec mes
remerciements mes sincères
remerciements

V. Houillon à Lamerrey par
Dompaire Vosges

Lille le 11 - Février 1946

~~Pauline~~
27.2.46
D

Monsieur

Je ne peux vous envoyer un livret
de caisse d'épargne. Je n'en possède pas. Si
vous voulez faire le nécessaire pour me le
faire avoir et ensuite me l'envoyer.

Je vous serais très reconnaissante.

Monsieur Recevez tout mes
remerciements

M^{me} Cleyet-Mollard.

M^{me} Haillon Lucienne Germaine

Femme Cleyet-Mollard.

M^{me} à Bondy Seine

demeurant à Lille Nord.

35 Rue Lepelletier

Café de L'Idéal

Demande de livret en cours.

M^{me} Mollard 2/3/46

Noisy-le-Sec, le 6 Mai 1946

ML1-BAP/10-

Madame CLEYET-MOLLARD

31 Rue Lepelletier
Café de l'Idéal
LILLE (Nord)

Par lettre ML1-BAP/10-555 du 27 Mars dernier, je vous ai demandé de vouloir bien m'adresser une photo pour carte d'identité de pupille S.N.C.F. et informée que dès réception de celle-ci, un carnet de soins médicaux gratuits vous serait adressé.

N'ayant encore rien reçu à ce jour, je vous prie de faire le nécessaire; dans le cas où vous ne jugeriez pas utile de bénéficier du carnet de soins, il conviendrait de me le faire savoir.

Recevez, Madame, mes respectueuses salutations.

Le Chef du 1^{er} Arrondissement
du Matériel,
Le Chef de Bureau.

Signé: Richard

*Aucune réponse
au 20-1-46
en conséquence, le cart. d'identité
est établi. Le carnet de soins n'est pas de
Mollard 10/10/46*

GH/VE

Noisy-le-Sec, le 27 Mars 1946

RECOMMANDÉ

MLI-BAP/10 555

Madame CLEYET-MOLLARD

31 Rue Lepelletier, 31

Café de l'Idéal

LILLE (Nord)

N° 517-2.

NOM et adresse du destinataire :

M^{me} Cleyet Mollard

rue Lepelletier, n° 31
à Lille (Nord)

(A remplir par l'Agent des Postes)
Signature de l'Agent :

Nature de l'objet :
Valeur déclarée :
Remboursement :
Poids :

Suite à ma lettre N° 248 P/15 du 5-2-46.

Je vous adresse, ci-joint, le livret de Caisse d'Epargne ouvert à votre nom et comportant un versement de 1100R.

D'autre part, vous voudrez bien me faire parvenir une photo en vue de l'établissement de la carte d'identité de pupille qui vous sera retournée avec un carnet de soins médicaux.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes respectueuses salutations.

Le Chef du 1^{er} Arrondissement
du M^o

Le Chef de Lu

Signé Richard

SERVICES DES APPROVISIONNEMENTS ET

MAGASINS GÉNÉRAUX.

.....

Je soussigné, *Dutilloy Emile, manœuvre* reconnais avoir
reçu des mains de Monsieur le Chef du Magasin de NOISY-le-Sec, le C r-
tificat d'Affectation spéciale n° : *634* -

Noisy-le-Sec, le *12-10* 1921,

Dutilloy

Neisy-le-Sec, le 5 Février 1946.

N° 248 P/15

Madame CLEYET,
35 Rue Lepelletier
Café de l'Idéal
LILLE (Nord)

En vue du versement du pécule de 1.100 Frs qui vous a été attribué au titre de "Pupille de la S.N.C.F.", je vous prie de me faire connaître si vous êtes titulaire d'un livret de Caisse de Prévoyance. *d'Epagny*

Dans l'affirmative, vous voudrez bien nous adresser ce livret en communication, pour effectuer le versement; dans la négative, nous ouvrirons un livret à votre nom et vous l'adresserons.

Recevez, Madame, mes respectueuses salutations.

Signé : DUPRÉ

NY-10.

NOISY-le-SEC, le 7/1/46

DIRECTION
FRANÇAIS
de EST
VICE SOCIAL

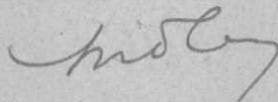
Monsieur le Chef d'Arrondissement des Ateliers
NOISY-le-SEC

Suite à votre note en date du 18/12/45 concer
nant les enfants : HOUILLON.-

lettre à
M. M. Cleyet. 31. rue Cepellatier
Café du 1. Fédral. Lille (Nord)
le 31/1/46
Nous vous confirmons que madame HOUILLON est
toujours sans nouvelles de sa fille Lucienne née le 10/12/26, et que
ignorant totalement son adresse, il ne nous est pas possible de conclure
au sujet de l'attribution du pécule de 100 frs.-

del
8/1/46
P/l'Assistante Sociale

Melle EYRIGNOUX
Assistante Sociale
GARE de NOISY



P Entrée NS
No 4628

PARIS, le

5 Décembre 1945

SNCF - MT/E

Comptabilité

Monsieur le Chef du ML 1
à NOISY le SEC

N° MT-G7-B2 1498

Je vous fais adresser un bulletin de paiement de 2300 francs

pour:

1°) l'ouverture d'un livret de caisse d'épargne de 100 frs
au nom de chacun des 3 enfants de votre graisseur de T.V.
HOUILLON, Lucien, dont le décès présumé survenu hors service le
19.4.44 est consécutif à un fait de guerre.

2°) pour l'attribution d'une allocation de 1.000 frs. aux
pupilles Valérie et Lucienne HOUILLON qui se sont mariées respec-
tivement les 22.8 et 19.9.42.

Le carnet de famille vous sera adressé par la Subdivi-
sion du Personnel.

P/le Chef de la Division du
Service Général
Le Chef de la S.B.C.

fait sans succession

fait pour Valérie

[Signature]

Personnel

6.12.45

R

[Signature]

Noisy-le-Sec le 18.12.42

Mademoiselle Eyrygnoux
Assistante Sociale en
Gare de Noisy-le-Sec.

N° 203 P/15

A la suite de nos propositions, Monsieur le Directeur a autorisé l'admission à l'oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F. des 3 enfants de notre ex-manoeuvre spécialisé HOUILLON Lucien, des Ateliers de Noisy, dont le décès survenu le 19.4.44 est consécutif à un fait de guerre.

En conséquence de cette décision, un pécule de 100 Frs a été accordé aux pupilles:

HOUILLON Valérie née le 29.12.24
" Lucienne née le 10.12.26
" Irène née le 7.8.29

De plus, une allocation de 1.000 Frs est attribuée aux pupilles Valérie et Lucienne qui se sont mariées respectivement les 22.8 et 19.9.42.

A la suite d'une demande de renseignements adressée à Madame HOUILLON, cette dame nous a fait savoir qu'elle était sans nouvelles de sa fille Lucienne qui a quitté la région. Le versement du pécule ne pourra donc être effectué. Avant de demander à notre Service Régional quel emploi nous devons affecter la somme disponible, je vous prierais de vouloir bien me confirmer les dires de Madame HOUILLON, et éventuellement me faire part de votre avis sur l'utilisation de cette somme.

Vous voudrez bien demander également à Madame HOUILLON, 6 Rue Curial Paris et me les adresser, les livrets de Caisse d'Epargne dont sont titulaires les pupilles Valérie et Juliette.

Veillez agréer, Mademoiselle, mes respectueuses salutations.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

LE CHEF DE BUREAU,

Signé : Richard

MT/E

SNCF/DR/E

Paris, le 22 NOV 1945

MTG2A20 N°

Madame HOUILLON

6, rue Curial
à PARIS

Low project 19 NOV. 1945
P. LE CHEF DU SERVICE
DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION

gab
22 NOV 1945 X/11

(XIX°)

Madame,

Je vous informe que, par décision de M. le Directeur, vos filles Valérie, Lucienne et Juliette ont été admises à l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F.

En conséquence de cette décision, un livret de Caisse d'Epargne a été ouvert au nom de chacune de ces enfants en vue de leur constituer un pécule : un premier versement de 100 frs a été effectué par la S.N.C.F. sur chacun de ces livrets. D'autre part, une allocation supplémentaire de 1000 frs a été versée sur le livret de chacune de vos filles Valérie et Lucienne à l'occasion de leur mariage.

D'autre part, vous serez exonérée des frais médicaux et pharmaceutiques que pourrait éventuellement vous occasionner l'état de santé de ces enfants; à cet effet, vous serez munie de carnets de soins médicaux sur l'utilisation desquels M. le Chef de Gare de Paris-Est serait à même de vous donner tous renseignements utiles au cas où l'une de vos filles viendrait à tomber malade.

Je dois cependant attirer votre attention sur le fait qu'il vous est toujours loisible de conserver le libre choix du médecin pour vos enfants, mais dans ce cas, c'est uniquement auprès de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation qu'il vous appartiendrait de faire les démarches utiles pour obtenir toute subvention ou remboursement éventuel des frais médicaux.

Au cas où vous auriez besoin de renseignements ou de conseils touchant la situation de vos filles ou si, par la suite, une aide matérielle venait à vous être nécessaire, notamment pour vous permettre de leur faire poursuivre leurs études ou de leur faire donner une orientation professionnelle, vous voudriez bien vous mettre en rapport avec M. le Chef d'Arrondissement de Matériel de NOISY-le-SEC qui, en liaison avec notre Service Social, se mettrait à votre disposition pour vous indiquer la marche à suivre et vous tirer éventuellement d'embarras.

Veuillez agréer, Madame, mes bien sincères salutations.

L'Ingénieur en Chef

 : MONTA

signé :

Service des Retraites
Pensions spéciales

PARIS, le 25 juillet 1945
11, rue de Château-Landon (Xème)

Renseignements fournis à M. le Chef d'Arrondissement du Matériel
à Noisy le Sec de la Région Est
comme suite à sa demande du 28 Mai 1945 relative à l'inscription à
l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C. des orphelins de M. Houillon, Lucien
ex-manoeuvre spécialisée décédé le 19 avril 1944

Pension de retraite (veuve et mineurs)	26.4.44	1.9.44	1.2.45	
	2.867	2.867	2.867	
Indemnité spéciale temporaire	1.800	3.500	7.850	
Prestations du Code de la Famille	5.400	8.100	8.100	
Majoration pour enfants	"	"	"	
Rente pour accident	(Veuve (les rentes ne sont pas liquides nous vers en douerons le Mineur) montant dès que nous en aurons connaissance.	"	"	"
		"	"	"
Ensemble annuel			78.817	Caract. de famille assurés 13/8/45

P. LE CHEF DU SERVICE DES RETRAITES,
Le Chef de Bureau,

Huau

Service des Retraites
Pensions spéciales

P Entrée NS
N° 3596

PARIS, le 21 Septembre 1945
11, rue de Château-Landon (Xème)

Renseignements fournis à M. le Chef d'Arrondissement de Matériel
à Noisy le Sec de la Région Est
comme suite à sa demande du 28 Mai 1945 relative à l'inscription à
l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F. des orphelins de M. Bouillon Lucien
ex - manœuvre spécialisé décédé le 19 Avril 1944.

	20-4-44	1-9-44	1-2-45
Pension de retraite (veuve et mineurs)	2867	2867	2867
Indemnité spéciale temporaire	1800	3500	7850
Prestations du Code de la Famille	5400	8100	8100
Majoration pour enfants	"	"	"
Rente pour accident	{ Veuve Le Service du Contentieux nous a fait connaître que M. Bouillon { Mineur n'était pas décédé des suites d'un accident de travail -		
Ensemble annuel	10087	14467	18817

P. LE CHEF DU SERVICE DES RETRAITES,
Le Chef de Bureau,

C. Bouillon

DR G12
1876 G

Monsieur le Chef du Service M.T

Admissions à l'œuvre
des Pupilles de la
S.N.C.F.

J'ai l'honneur de vous retourner, ci-joint, les carnets P. XVIII-3, concernant les familles des agents HOUILLON dont le décès, survenu hors service, est consécutif à un fait de guerre ou considéré comme tel.

Ces carnets sont complétés par les décisions suivantes de M. le Directeur :

- 1) Admission à l'œuvre des Pupilles de la SNCF des enfants de l'agent
- 2) Attribution d'un piquet de 100 fr. à chacun des pupilles
- 3) Attribution d'une Allocation de 1000F à titre d'aide, aux pupilles Valérie et Lucienne HOUILLON qui se sont mariées respectivement les 22-8 et 19-9-42.

L'Ingénieur en Chef
Attaché à la Direction
MONET

Cion N° 20668 G2(A2)
du 22-11-45

Monsieur le Chef de la SBC

Pour gouverner et faire le nécessaire en ce qui concerne l'envoi des fonds pour l'ouverture des Carnets de Caisse d'Epargne.

Paris, le 22-11-45
/Le Le Chef de la Subdivision
du Personnel
signature

MM. les Chefs du TRA2 - TRA4 - TRA8 - TRA7 - ML1 - ML9

Pour gouverner et faire le nécessaire.

- pour l'ouverture des carnets de Caisse d'Epargne,
- pour la remise des cartes d'identité prévues à l'article 25¹ du fascicule XVIII, et des carnets de soins médicaux mod. 18 P5 prévus à l'article 31 du même fascicule.

Ci-joint copie des lettres adressées aux familles par M. l'Ingénieur en Chef Attaché à la Direction.

Je vous adresse, d'autre part, copie de ma lettre N° MT G2 A21 96 du 22-11-45, pour faire le nécessaire, en ce qui concerne TAFFORNI

signature

TRA7/P6

Transmis à Monsieur le Chef du TRA8 à STRASBOURG,

Après avoir pris note et fait le nécessaire en ce qui ^{Me}concerne.

Metz, le 19 Décembre 1945

Le Chef d'Arrondissement adjoint
signature

TRA8

Transmis à Monsieur le Chef d'Art à Noisy-le-Sec,
après avoir fait le nécessaire en ce qui me concerne.

L'Ingénieur de la Traction

28-12-45

Chef du 1^{er} Arrondissement

signature

Pris note et transmis à M.le Chef du ML9 à Mulhouse;

Noisy-le-Sec, le 4-1-46

L'ingénieur en chef
adjoint à la Direction

1945 12 19

Monsieur le Chef de la

pour l'ensemble de la Direction des Travaux de la Direction

Le 19-12-45
de la Direction

M. le Chef de la

pour l'ensemble de la Direction

pour l'ensemble de la Direction des Travaux de la Direction

01-10-45

Le 19-12-45

de la Direction

Ch.

Paris, le 30 Juillet 1945

SOCIETE NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANCAIS

Région EST

Monsieur le Chef du Service du
Matériel et de la Traction,

N° 1307 G

J'ai l'honneur de vous retourner, ci-joint, le carnet modèle
P XVIII-3 concernant la famille de l'agent HOUILLON, dont le
décès, survenu hors service, est consécutif à un fait de guerre.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire compléter
ce carnet en y indiquant la date du mariage de Valérie et de
Lucienne, ainsi que quelques renseignements sur leur situation
et leur emploi avant leur mariage.

/L'Ingénieur en Chef
Chef des Services Administratifs,
1^{er} Inspecteur Principal Adjoint
signature.

BUREAU DU PERSONNEL

Communication
n° 29154 PA2

ML 1

du 2 Août 1945
A RETOURNER.

Prière de me fournir les renseignements demandés.
P/Le Chef de la Subdivision du Personnel
signature.

GH/AR

Retourné à Monsieur le Chef du Service PERS/A
en l'informant que :

- Valérie s'est mariée le 19-9-42 avec M. SCHMITT, Georges, employé à la S.N.C.F.
Elle a travaillé pendant 4 mois avant son mariage.
- Lucienne, mariée le 22-8-42 avec M. CLEYET (actuellement sous les drapeaux) n'a jamais occupé d'emploi salarié.

Le carnet de famille a été complété par les dates de mariage.

Noisy-le-Sec, le 7 Septembre 1945

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT

Noisy-le-Sec, le 31 Août 1945

N° 1699 P/15Madame Vve HOUILLON,
6, rue Curial
PARIS (19^e)

Confirmation de ma lettre n° 1561 P/15 du 14-8-45.

Pour nous permettre de compléter nos propositions d'admission de vos enfants à l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F., je vous prie de me faire connaître la date de mariage de vos filles Valérie et Lucienne; vous voudrez bien également me donner quelques renseignements sur leur situation et leur emploi/avant leur mariage.

Une prompte réponse m'obligerait.

Recevez, Madame, mes respectueuses salutations.

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATRIciel

Signé : DUPRÉ

Pd. le frère Paris 1. 9. 45
24. 9. 45

Monsieur le chef d'arrondissement de Martenot

Je vous envoie les renseignements concernant
mes filles

Valerie s'est mariée le 19 sept 1942 avec
M^{re} Schmitt Georges employé à la SNCF
Lucienne — le 22 août 1942 avec
M^{re} Cléjot Mollard René (sous les drapeaux)
Valerie a travaillé avant son mariage
quatre mois (dans les filets de camouflage)
Lucienne n'a pas travaillé avant son
mariage

Recevez, Monsieur, mes respectueuses salutations
Madame Touillon 6 Rue Louis Pasteur

PUPILLES

NOM H O U I L L O N Lucien tué par bombardement le 18/4/44.

ADRESSE DE LA VEUVE : 6 rue Curial à PARIS . (Madame HOUILLON née TISSIER)

COMPOSITION DE FAMILLE:

Mère et trois enfants (Valérie 29/12/24 (mariée)
(Lucienne 10/12/26 (mariée)
(Irène 7/8/29

Lucienne va en classe et suit les cours d'Enseignement ménager du service Social 228 Faubourg St-Martin.

SITUATION :

Madame H O U I L L O N travaille comme auxiliaire à la VILLETTE.

Ses ressources sont les suivantes :

(pension S.N.C.F. 14.467
(gain mensuel..... 3.400 Frs y compris

les A.F.

LOYER : 1.200

Nous faisons le nécessaire pour que les enfants soient admis comme pupilles de la Nation, d'accord pour Pupilles S.N.C.F.

Veillez, Monsieur le Chef d'Arrondissement, croire à l'expression de nos sentiments les plus distingués,

l'Assistante Sociale
DOGNY.

LA VARENNE

Famille BUTEAU

MEI

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de l'Est

MOD. P - XVIII-3

Nom: Buteau

Prénoms: Gaston Georges Daniel
(de l'agent décédé)

Pierre Looak

Œuvre des Pupilles

Carnet
de
Famille

Gruot, Paris, Act. SNEI (S-30)

demarches en cours pour admission comme
Pupille Nation

Santé	Vacances	Jouets
Soins médicaux, fournitures pharmaceutiques, etc.	Colonies de vacances	de Noël
<p>Sois au Carrel de soins médicaux du pupille</p>		

Pécule	
^{Decision} Proposition du Directeur de l'Exploitation	Decision du Directeur Général
100 frs le _____ (admission) 2000 frs le 26 MAR 1949 radiation	
Livret de Caisse d'Epargne N° 6.626.488 Ouvert le 13 Janvier 1949 A la date du 15 Janvier 1949 15 avril 1949, le total des versements de la S.N.C.F. sur le livret s'élève à (1) 2100 ^f	
(1) A indiquer au crayon	

Service des Retraites
Pensions spéciales

PARIS, le 25 juillet 1945
11, rue de Château-Landon (Xème)

Renseignements fournis à M. le Chef d'Arrondissement du Matériel
à Nancy le Sec de la Région Est

comme suite à sa demande du 28 mai 1944 relative à l'inscription à
l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F. des orphelins de M. Buteau Gaston
ex-aide ouvrier décédé le 20 août 1944

Pension de retraite (veuve et mineurs)	31.8.44	1.9.44	1.2.45
	2.826	2.826	2.826 -
Indemnité spéciale temporaire	1.800	3.500	4.465 -
Prestations du Code de la Famille	X	"	"
Majoration pour enfants	"	"	10.291
Rente pour accident	{ Veuve } ces rentes ne sont pas { Mineur } liquidées. Nous vous en donnerons le montant dès que nous en aurons connaissance.		
Ensemble annuel			

P. LE CHEF DU SERVICE DES RETRAITES,
Le Chef de Bureau,

Bureau

3188
M. Buteau x 4
sur pension
12512

X: 1 enfant de plus de 15 ans.
Contrat d'apprentissage non fourni.
Code non applicable

*Matière sur
P XVIII. 2.
20/11/44*

SOCIÉTÉ NATIONALE
des
CHEMINS de FER FRANÇAIS

RÉGION de l'EST
SERVICE SOCIAL

Paris le 22-10-1948

Monsieur Le Chef du
1^o Arrondissement du Matériel
à NOISY LE SEC

CENTRE DE PARIS-BASTILLE

PB N° 2075

En réponse à votre lettre
MLI BAP 11/7288 du 8-10-1948, veuillez
trouver ci-joint les 3 carnets des
pupilles :

BUTEAU Gaston -
PLACE Lucien -
RENAULT Joseph -

mentionnant les rapports des visites
faites dans ces familles .

L'Assistante Sociale
en gare de Paris- Bastille .

J. Noce

DR/E

S.N.C.F. M.T./E
- Pour projet
- SERVICE
- LA TRACTION
- Le Chef de la Subdivision

D12

3 OCT 1945

28/10/45

Treffes

M.T./E
PERS PA2

Madame Vve BUREAU

5, Avenue DU MESNIL

3 OCT 1945

LA VARENNE St. HILAIRE.

(Seine)

Madame,

- Je vous informe que par décision de
- Monsieur le Directeur, votre fils PIERRE, a
- été admis à l'oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F.
S.N.C.F.

En conséquence de cette décision un livret de Caisse d'Epargne a été ouvert au nom de cet enfant en vue de lui constituer un pécule: un premier versement de 100 francs a été effectué par la S.N.C.F. sur ce livret.

D'autre part, vous serez exonérée des frais médicaux et pharmaceutiques que pourrait éventuellement vous occasionner l'état de santé de votre fils; à cet effet, vous serez munie d'un carnet de soins médicaux sur l'utilisation duquel Monsieur le Chef de gare de LA VARENNE-CHENNEVIERES serait à même de vous fournir tous renseignements utiles au cas où votre enfant viendrait à tomber malade.

Je dois cependant attirer votre attention sur le fait qu'il vous est toujours loi-

.....



17 P 1

RÉGION EST
SERVICE MT**BORDEREAU DES PIÈCES**— ADRESSÉES PAR (1) —
RETOURNÉ A

Arrondissement du Material à Goyisy.

Goyisy - L. Sec le 20. 11. 1945

A M. le Chef de l'Entretien
de La Varenne

Reçu les pièces désignées ci-dessous

La Varenne le 1. 12. 1945



NOMBRE

DÉSIGNATION

OBSERVATIONS

1	Carte d'identité "Pupille SNCF"	à remettre à M ^{me} Buteau en lui
1	Carnet de soins médicaux du pupille Buteau	donnant toutes explications utiles sur l'utilisation du carnet de soins.

1
d'Epargne; il y aura lieu de s'assurer, avant d'effectuer cette opération, que les pupilles ne sont pas déjà titulaires d'un livret comportant la clause d'inaliénabilité jusqu'à la majorité ou au mariage.

24/11/45
Les carnets de soins médicaux lui seront adressés avec les cartes d'identité dès l'établissement de celles-ci

Noisy-le-Sec, le 21 Novembre 1945

REGION EST
DR G.12 n° 1558 G

Monsieur le Chef du Service du
Matériel et de la Traction

J'ai l'honneur de vous retourner, ci-joint 5 carnets modèle
P. XVIII-3, concernant les familles des agents BUTEAU, PLACE, RENAULT
et VERGEAT tués hors service par faits de guerre ou considérés comme
tels.

Ces carnets sont complétés par les décisions suivantes de M. le
Directeur.

19) Admission à l'Œuvre des Pupilles de la S.N.C.F. des orphelins
de ces agents.

20) Attribution d'un pécule de 100 Frs à chacun des Pupilles

l'Ingénieur en Chef
signé : MONET

Monsieur le Chef de la SBC
Pour gouverner et faire le nécessaire
en ce qui concerne l'envoi des fonds pour
l'ouverture des livrets de Caisse d'Épargne
Le Chef de la Subdivision
du Personnel
signé : KEUFFER.

Communication
n° 29989 PA2
du 29/9/45
A RETOURNER

- TRA1 - ML 1
- TRA2 - ML 2
- TRA3 - ML 4
- TRA4 - ML 7
- TRA7 - ML 8
- TRA8 -

Pour gouverner et faire le
nécessaire :

- Pour l'ouverture des livrets de Caisse d'Épargne
- Pour la remise des cartes d'identité prévues à l'Article 25¹ du
Fascicule XVIII et des carnets de soins médicaux mod. 18 P 5 prévus
à l'article 31 du même fascicule.

Ci-joint copie des lettres adressées aux familles par M.
l'Ingénieur en Chef attaché à la Direction.

Le Chef de la Subdivision
du Personnel
signé : KEUFFER

GE/AR
N° P. 4358/15

Vu et pris note pour faire le nécessaire
Transmis à M. le Chef du ML 2 à ROMILLY
ci-joints 5 carnets et 5 copies de lettres
Noisy-le-Sec, le 20/11/45
P/Le Chef du 1er Arrondissement
du Matériel
Le Chef de bureau
signé : RICHARD

Copie transmise à M. le Chef de l'Entretien de LA VARENE en le
prieant de me faire parvenir aussitôt que possible une photo de chacun
des pupilles pour l'établissement des cartes d'identité.

Ci-joint carnets de famille P XVIII-3 à me retourner après avoir
complété la rubrique relative à l'ouverture des livrets de Caisse

.....

La Varenne

Famille BUTEAU

marie de l'oeuvre
le 11. 3. 49

Majorité

carte de soins médicaux
restituée
le 2/5/49

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHÉMINS DE FER FRANÇAIS
ŒUVRE DES PUPILLES

M. P. BUTEAU, Pierre

Né le 11 mars 1928

en résidence à La Varenne St-Hilaire

titulaire de la présente carte, est inscrit à l'Œuvre
des Pupilles de la S.N.C.F. et géré par l'Arrondis-
sment du Service du Matériel

à Noisy-le-Sec

de la Région de l'Est

Carte délivrée le 2 novembre 1948

N° 001 Le Chef d'Arrondissement à Noisy-le-Sec
Le Chef d'Arrondissement:



[Signature]



NON VALABLE
COMME TITRE
DE
CIRCULATION

1948

80, W 13296 M. R., Paris 5939 (6-48)

La Varenne le 22 Novembre 1945

Monsieur le Chef d'Arrondissement.
de NOISY.

Je vous adresse ci-jointes pour établissement des cartes d'identité prévues à l'art. 25 1 du fascicule XVIII, les photographies de Mlle RENAULT Denise et de M. BUTEAU Bernard, pupilles de la SNCF.

Celle concernant Mlle PLACE Michèle, vous parviendra ultérieurement.

L'INSPECTEUR DE 2° CL DES S.A.

Aubry

RAPPORT n° 18
de l'Entretien de La Varenne
du 11 Juillet 1945

Conformément aux dispositions de la lettre P 1441 du 7-2-45 du Service Central P, je vous propose l'admission à l'Oeuvre des Pupilles de la SNCF de Mr BUTEAU Pierre né le 11 Mars 1928, fils de notre aide-monteur électricien BUTEAU Gaston tué par fait de guerre le 20 Août 1944.

Sa mère Madame BUTEAU Germaine travaille actuellement à l'Entretien de La Varenne comme femme-manoœuvre auxiliaire.

Ci-joint note de Madame l'Assistante Sociale de Paris-Bastille qui a procédé à l'enquête d'usage.

Monsieur BUTEAU fils n'est pas encore Pupille de la Nation.

P. L'Inspecteur de 2° cl des S.A.

signé: WITTKERTH

GH/AR

Transmis à Monsieur le Chef du Service PERS/A
avec avis conforme

Ci-joint carnet de famille mod. PXVIII-3

Noisy-le-Sec, le 13 Juillet 1945.

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

Monsieur le Chef du Matériel à l'Entretien
de LA VARENNE St HILAIRE.

Note au sujet de l'ex-agent BUTEAU Gaston, aide-Monteur à l'Entretien
de LA VARENNE.

L'agent a été tué en Août 1944 pendant les combats de la libération.

Il laisse un fils Pierre, né le 11 Mars 1928, actuellement apprenti-tailleur. Les démarches n'ont pas encore été faites pour l'admission du jeune homme à l'Œuvre des Pupilles S.N.C.F. Il remplit toutes les conditions nécessaires pour son admission.

Madame BUTEAU est obligée de travailler pour subvenir à ses besoins et à ceux de son fils.

l'Assistante Sociale
signature.

Noisy-le-Sec, le 13 Avril 1949

MLI-BAP-11/0635

Madame BUTEAU
5, Avenue du Mesnil
La Varenne St Hilaire

Votre fils, Pierre, ayant atteint sa majorité le 11 mars 1949, a été radié, à cette même date, de l'Oeuvre des Pupilles SNCF.

J'ai le plaisir de vous informer, qu'à cette occasion, un pécule de 2000f. lui a été accordé par la SNCF, somme qui a été versée sur son livret de Caisse d'Epargne que je vous retourne ci-joint par l'intermédiaire de M. le Chef de l'Entretien de La Varenne.

Vous voudrez bien me faire retour par le même canal ~~de la carte d'identité de pupille N° 001~~ et du carnet de soins médicaux qui avaient été délivrés antérieurement à votre fils.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé: BELLIER

S.N.C.F.

Région de l'Est

SERVICE SOCIAL

3ème Subdivision

AS/X3.A4

Pupilles S.N.C.F.

Paris, le

1 - AVR 1949

Monsieur le Chef du 1^o Arrondissement
de Matériel à NOISY LE SEC.

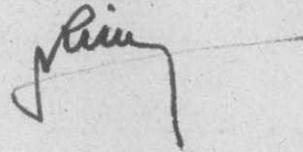
Je vous retourne, ci-joint, le carnet de
famille de l'ex-agent

BUREAU Gaston

dont l'enfant Pierre bénéficie d'un pécule de
2.000 francs, à l'occasion de sa majorité et de sa
radiation de l'œuvre des Pupilles de la S.N.C.F.

Je vous prie de bien vouloir faire effectuer
ce versement sur son livret de Caisse d'Epargne, se-
lon le mode habituel.

Le Chef de la 3^e Subdivision



H. H. Hoff
pour livrer bulletin
de paiement de 2000 +
et me faire remettre le somme
H. H. Hoff
Bulletin
OH. HOFF
le 5/4/49

PN/JB

Noisy-le-Sec, le 15 Mars 1949

ML1-BAP-11/0468

Monsieur le Chef des Services
Administratifs et Sociaux
à PARIS

Je vous adresse ci-joint le livret du pupille S.N.C.F.
BUTEAU, Pierre, Bernard, qui, ayant atteint sa majorité
depuis le 11.3.1949, est radié de l'Ouvre.

Je vous serais obligé de vouloir bien me confirmer que
le maximum du pécule accordé à cette occasion pourra lui
être versé.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé: BRIONNE

25.3.49

6.4

14.4

Oureq
—

Famille CHARDONNET

Dossier transmis au chef de l'É de l'Exploitation
du Sud-Ouest. le 27-3-47, les enfants résidant
à Fourmon (s) Martin (Zdu)

GH/JG

Neisy-le-Sec, le 29 Mars 1947

MLI-BAP-10/ 428

- 7 pièces -

Monsieur le Chef du Service de l'Exploitation
Région Sud-Ouest à Paris

Parmi les familles d'agents décédés dont les enfants ont été admis à l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F. se trouve celle de l'ex-monteur électricien CHARDONNET Pierre, de l'Entretien de l'Ourcq, décédé par fait de guerre le 19.5.1940.

Les 2 enfants ont été confiés à la garde des grands-parents paternels : M. et Mme CHARDONNET à Tournou St Martin (Indre) par jugement du Tribunal Civil du BLANC (Indre) en date du 16.7.1941, cette localité n'étant pas située sur le territoire de notre Région, nous vous serions obligés de vouloir bien faire assurer la gérance de ces pupilles au point de vue administratif par l'Arrondissement intéressé de votre Service conformément aux dispositions de l'article 25 Ch.I titre III du fascicule XVIII du Règlement du Personnel.

Ci-joint, à cet effet, carnet de famille PXVIII 3 et correspondance relative à l'admission de ces enfants à l'oeuvre des Pupilles.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BELLIER

Noisy-le-Sec, le 3 Septembre 1946

MLL-BAP-IO/1498

Monsieur V. CHARDONNET
Tournon St Martin (Indre)

~~Cette~~ suite à votre lettre du 12 Août dernier.

Je vous informe que pour obtenir un permis gratuit vous permettant de vous rendre sur la tombe de votre fils vous devrez adresser votre demande au Secrétariat Général de la S.N.C.F., 3, rue d'Athènes à PARIS, chargé de la délivrance des permis pour visites aux tombes des militaires morts pour la France.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations.

Le Chef du 1^{er} Arrondissement
du Matériel,
le Chef de Bureau

Signé : Richard

PHOTOGRAPHIE — AGRANDISSEMENTS
CADRES & ENCADREMENTS

PHOTOS SUR PORCELAINE
pour Cimetières
■■■■

FOURNITURES & TRAVAUX
pour Amateurs
■■■■

APPAREILS, PAPIER, PRODUITS, PELLICULES
" KODAKS "
■■■■

Chèques Postaux PARIS 769-33

V. CHARDONNET

TOURNON-SAINT-MARTIN (Indre)



FLEURS NATURELLES -- PLANTES VERTES
GERBES & CORBEILLES ETC.
■■■■■■

R. C. Le Blanc 3935

R. C. Le Blanc 1071

Tournon, le 12 Août

1946

Monsieur l'Inspecteur
Chef de l'Entretien de l'ouvrage
à Bobigny

Monsieur

J'ai l'honneur de vous accuser
reception des deux livrets de Caisse d'Épargne
que vous avez bien voulu me faire parvenir
au nom de mes deux petits fils, je vous
remercie très sincèrement.

Nous avons l'intention, ma femme et
moi d'aller à Bayay (Indre) pour tenter
l'impossible pour retrouver les restes de notre
malheureux fils ; dans ce cas je vous prie
si possible de vouloir bien nous faire
delivrer un permis pour les débuts de
septembre, en raison du travail il ne m'est
pas facile de donner une date fixe.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, nos
salutations respectueuses

Chardonnet

T. S. V. P.

Transmis à M. le Chef du Service du Matériel et de la Traction
(Division G)

OBJET

Dde de fac.
de circu-
lation
CHARDONNET

pour les suites qu'il jugera possibles; la présente demande émane des parents de notre ex-monteur électricien CHARDONNET, Pierre de l'entretien de l'OURCQ, mort pour la FRANCE le 19-5-1940.

Les deux enfants de l'agent décédé, abandonnés par leur mère ont été confiés à la garde des Grands parents paternels qui en ont la charge complète .

Noisy-le-Sec, le 22 Août 1946

P Entrée NS
No 3333

Le Chef du 1^{er} Arrondissement
du Matériel,
Le Chef de Bureau.

23 AOÛT 1946

Rivray

Transmis à Monsieur le Directeur de la Région en lui demandant de bien vouloir réserver la meilleure suite possible à cette demande.

26 AOU 1946

F. LE CHEF DU SERVICE
DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION
Le Chef de la Subdivision
du Personnel

gub

L'intéressé doit adresser la demande au Service chargé de la délivrance des permis pour visiter aux tombes des militaires morts pour la France - Secréariat Général de la SNCF - 3 Rue d'Athènes.

27 AOÛT 1946

Supplément au Chef de Service à la Division

ML1,

Pour les suites.
Le Chef de la Subdivision
du Personnel
Le Chef de Bureau Principal

[Signature]

Subdivision DU PERSONNEL
COMMUNICATION
N 142662A5
du 30 AOÛT 1946
RETOURNER

[Signature]

Communication téléphonique du 9-3-46 du Service Régional MT
M. PETITOT - BASTIEN - LAGARDERE

CAS CHARDONNET

Acc
Contrairement à la réponse en "C" du retourné N° 21963 G2A2 du 6-3-46 de M. le Chef du Service, ce n'est pas parce que Mme CHARDONNET est remariée qu'elle ne peut prétendre aux facilités de circulation prévues en faveur des ayants droit des agents décédés par suite de la guerre, mais du fait qu'elle ne peut prétendre au secours prévu par la lettre P.1221 du 5-11-45 du Service Central P.

7251

Région EST

M.T.

+

R A P P O R T N° 10 PE
de l'Entretien de l'Ourog
du 15 février 1946.

-:-:-:-

OBJET

Allocation SNCF
veuve d'agent
"Mort pour la France"
(CHARDONNET)

+

Le monteur-électricien CHARDONNET Pierre, de l'Entretien de l'Ourog, a été tué à l'ennemi le 19.5.40, laissant une veuve et 2 enfants mineurs.

Mme Veuve CHARDONNET a été déchue de ses droits par jugement du Tribunal du BLANC (Indre) en date du 16.7.41, sur plainte déposée par les grands parents paternels: M. et Mme V. CHARDONNET à Tournon-St-Martin (Indre) qui ont recueilli les 2 enfants manquant de soins et abandonnés par la mère dont la conduite était répréhensible.

Cet abandon a permis de supprimer à la veuve l'allocation SNCF et de la rétablir au profit des grands parents à compter du 1.6.42.

Ayant fait opposition au jugement de déchéance, Mme CHARDONNET obtint le 20.5.42 un jugement contradictoire qui confirma le précédent, mais accorda à la mère le droit de visite.

Le 25.11.43, Mme CHARDONNET a fait appel au jugement contradictoire, elle a été déboutée, mais obtint cependant que le jugement de déchéance soit transformé en retrait du droit de garde avec droit de visite.

Mme CHARDONNET s'est remariée avec M. PAPEIL le 27.1.43, duquel elle a eu un fils, Paul, né le 6.8.42, légitimé par le mariage.

Dans une lettre en date du 14.2.46, Mme PAPEIL déclare qu'elle ne touche aucune pension militaire et qu'elle n'en a jamais fait la demande.

Les grands parents perçoivent toujours l'allocation SNCF de laquelle seront déduites les majorations de pension militaire pour enfants qui viennent de leur être attribuées.

La lettre Pe 1221 du 5.11.45 dispose notamment que l'allocation SNCF sera rétablie à partir du 1.2.45 aux veuves remariées auxquelles cette allocation a été supprimée à compter de la date de leur remariage.

A priori, nous ne pensons pas que ce nouveau texte puisse s'appliquer au cas de Mme PAPEIL qui a perdu le bénéfice de son allocation uniquement en raison de son inconduite et antérieurement à son remariage.

Toutefois, ce cas particulier demande à être examiné du fait que le jugement de déchéance a été transformé en retrait du droit de garde avec droit de visite. Mme PAPEIL n'a jamais usé de ce droit de visite et ne s'occupe pas, par ailleurs, de ses enfants qui sont entièrement à la charge des grands parents paternels.

Les 2 enfants CHARDONNET ont été adoptés comme "Pupilles de la SNCF" et nous devons leur ouvrir un livret de caisse d'épargne. A ce propos, la Poste de Pantin a refusé nos demandes de livrets parce que nous avons porté la mention suivante :

"Mineur confié à la garde des grands parents paternels par jugement de la Cour d'Appel de Limoges en date du 25.11.43"

mention non prévue sur l'imprimé réservé à cet effet.

La Poste demande un extrait du jugement en vue d'examiner si, malgré le retrait du droit de garde, Mme PAPEIL n'est pas néanmoins maintenue comme tutrice légale, son second mari devenant alors cotuteur

Dans l'affirmative, c'est elle qui recevrait les livrets alors qu'elle ne s'occupe nullement de ses enfants.

De ce qui précède, prière de vouloir bien nous faire connaître ce qu'il y a lieu de faire en la circonstance.

D'autre part, Mme PAPEIL demande notamment si en sa qualité de veuve d'agent tué HS par faits de guerre, elle est à même de bénéficier à nouveau des facilités de circulation qui lui ont été supprimées en 1941.

L'Inspecteur Dre de 2° Cl. des S.A.
Chef de l'Entretien de l'Ouroq

Signé : *André*

AT/MS

Transmis à Monsieur le Chef du Service M.T. (Division G),

en lui demandant de nous faire connaître si nous devons :

- "A" { 1°- continuer à verser à M. CHARDONNET père de notre ex-agent décédé le montant intégral de l'allocation prévue par la lettre P7938 du 29-7-42 de M. le Directeur du Service Central P (c'est-à-dire 1/2 rémunération augmentée des allocations familiales) déduction faite des majorations de la pension militaire;
- "B" { 2°- faire droit à la demande du bureau de Poste de Pantin pour lui permettre d'ouvrir un livret de Caisse d'épargne à chacun des enfants CHARDONNET;
- "C" { 3°- faire bénéficier Mme PAPEIL ex-Mme CHARDONNET du régime A des facilités de circulation ^{en} en faveur des ayants droits des agents décédés par suite de la guerre.

NOISY-le-SEC, le 27 Février 1946

N° 21963 G2A2
du 6-3-46

Monsieur le Chef du MLI,

D'accord pour "A".

Pour "B", je ne vois pas la nécessité de faire mention sur les demandes de livrets, du jugement de la Cour d'Appel de Limoges. Il doit être possible de trouver une formule brève qui corresponde à la situation réelle des orphelins et qui soit acceptable par la Poste (par exemple; mineurs à la garde des grands-parents paternels). Il convient d'ailleurs de remarquer que la mère ne pourrait en tout état de cause obtenir à son bénéfice le remboursement des sommes placées sur les livrets, puisque ceux-ci doivent être frappés de la clause d'inaliénabilité jusqu'à la majorité. Pour "C", Mme PAPEIL ex-Mme CHARDONNET étant remariée ne peut plus bénéficier des facilités de circulation auxquelles elle pouvait prétendre en tant que veuve d'agent tué à l'ennemi.

P/Le Chef du Service M.T.
Le Chef de la Subdivision
du Personnel,
KEUFFER.

Région du SUD-OUEST (CHATEAUROUX) étant entendu que par la suite cette famille sera suivie par le Service de l'Exploitation de la Région intéressée.

Enfin, l'allocation versée mensuellement par la SNCF aux grands-parents s'élève à 2235 Frs, se décomposant comme suit :

- Indemnité différentielle	986 frs -
- Allocations familiales	<u>1249 frs -</u>
	2235 frs -

Les allocations familiales étant augmentées du I.8.45 (1.665 frs au lieu de 1.249 frs pour 2 enfants), il y aurait lieu de rappeler aux bénéficiaires la différence, soit 416 frs par mois depuis le I.8.45

A noter que M. et Mme CHARDONNET n'ont pas encore touché les majorations de pension de l'Etat, qui doivent venir en déduction de l'allocation servie par la SNCF.

Entretien de l'Ourcq le 9.I.1946 -

/ L'Inspecteur Dre de 2° Cl. des S.A.
 Chef de l'Entretien de l'Ourcq

Handwritten signature
 Personnel

Handwritten signature

1011.46

Handwritten mark

*rapport
 fait sur
 levier H6
 JP*

MLI

GD

Monsieur le Chef du ML I,

Suite à ma lettre du 11.10.45 à laquelle était joint un carnet de famille modèle P XVIII 3 établi au nom des deux enfants CHARDONNET, en vue de leur admission à l'Oeuvre des Pupilles de la SNCF.

fait 8/2/46
Ci-joint deux photographies pour établissement des cartes d'identité que vous voudrez bien m'adresser, dès nécessaire fait, en même temps que les carnets de soins médicaux .

En cours
Nous ouvrirons un livret de caisse d'épargne pour chacun de ces deux enfants s'ils ne sont déjà pas titulaires d'un livret comportant la clause d'inaliénabilité jusqu'à la majorité ou au mariage, ce dont nous allons nous assurer .

fait 8/2/46
Par lettre MT-G7-B2 1580 du 21.12.45, la SBC a mis à notre disposition la somme de 200 frs pour l'ouverture des dits livrets - Nous compléterons, le moment venu, par la date de cette ouverture, le carnet de famille P.XVIII 3 qui est également à nous adresser .

Ci-joint en outre, note des frais de pension de l'ainé des enfants, Daniel CHARDONNET, pensionnaire à l'Ecole de plein air de PERASSAY (Indre) depuis le 15.10.45-

Ces frais s'élèvent mensuellement à 980 Frs- Ils sont supportés par les grands-parents Monsieur et Madame V. CHARDONNET à TOURNON-SAINT-MARTIN (Indre) auxquels la garde de ces enfants a été confié par jugement du Tribunal Civil du Blanc en date du 16.7.41 .

M. CHARDONNET nous a adressé en communication un reçu de la somme de 2.450 frs pour frais de pension du 4° Trimestre 1945 (15-10 au 31-12-45) .

Je vous rappelle que par lettre DR XI A N° 1449 du 8-10-45, dont vous avez reçu copie, le service social de la Région EST a décidé d'accorder, en attendant l'admission de ces enfants à l'Oeuvre des Pupilles, une participation exceptionnelle de 600frs- par mois aux grands-parents, sur présentation des justifications des frais nécessités par le placement de l'ainé de ces enfants .

Né au camp
D'autre-part, ces deux enfants ont été adoptés comme "Pupilles de la Nation" par jugement du Tribunal du BLANC en date du 20-5-1942 . Comme avantages, les grands parents n'ont touché jusqu'ici qu'une somme de 600 frs en Août 1942 à titre de secours alloué par l'Office Départemental des Combattants et Pupilles de la Nation .

Les cartes d'identité et les carnets de soins médicaux seront remis aux grands-parents par les soins du service social de la

ENV CURC

PRÉFECTURE DE L'INDRE

Le 10 / 12

1945

ÉCOLE DE PLEIN AIR

et

COLONIES DE VACANCES

PÉRASSAY

TÉLÉPH. 5

Le Directeur soussigné

Certifie que l'enfant Daniel Chardonne
né le 9 avril 1937 est pensionnaire à
l'Établissement depuis la rentrée d'octobre 1945

Les frais de pension s'élèvent à 980frs
par mois, y compris les soins médicaux
et pharmaceutiques, le blanchissage et les
frais de voyage de Pérassay à Châteauroux

Le Directeur,



[Handwritten signature]

NOISY

Famille SCHEMITE

Harri b 12-1-45

Majouie b 30-7-45

MLI

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de L'EST

MOD. P - XVIII-3

Nom: SCHEMITE

Prénoms: Joseph Corentin
(de l'agent décédé)

Œuvre des Pupilles

Carnet
de
Famille

Agent

Nom et prénoms : *SCHÉMITE, Joseph, Corentin*
 Grade : *Conducteur de transbordeur* Echelle : *6*
 Résidence : *Ateliers de Noisy-le-Sec* Classe de permis : *3*
 Affilié le : *19-11-20*
 Marié (1) le : *18-8-23* Décédé le : *19-4-44*
 Circonstances du décès : *Fut au bombardement de Noisy (H.S.)*
 Allocations pour charges de famille avant décès — pour — enfants.

Veuve

Née *BEAUQUE Marie* le *11-10-1901* à
(nom de famille de la femme)
 Profession : *Proposée au service de bureau aux Ateliers de Noisy.*
 Adresse postale (2) *65-rue Pierre Lémard*
Noisy-le-Sec
 Gare desservant le domicile *Noisy-le-Sec*
 En cas de remariage, indiquer ici les renseignements nécessaires :

Enfants

(prénoms)	du sang de l'agent		Naturels, recueillis, autres enfants	
	Date de Naissance	Date du décès	Date de Naissance	Date du décès
<i>Cyrille, Eugène</i>	<i>30-4-24</i>			
	<i>(Marie h</i>			
	<i>12-1-45)</i>			

Admission

Décision
 Proposition du Directeur de l'Exploitation :
admission pour ordre au 1-10-44
POUR LE DIRECTEUR DE LA RÉGION
L'INGÉNIEUR EN CHEF,
Chef des Services Administratifs
[Signature]
 Décision du Directeur Général :

(1) En cas de mariages successifs indiquer après la date de mariage } V veuf
 D divorcé
 (2) Si la veuve est elle-même décédée, indiquer le nom et l'adresse du tuteur.

Ressources de la famille

		Situations successives					
		Dates :					
NORMALES	Pension <i>au 1-2-45</i>	Veuve..	<i>8500</i>				
		Enfants	<i>10917</i>				
	Rente accident	Veuve..					
AUTRES	Allocations pour charges de famille	Enfants					
		Salaire	Veuve.. <i>49.344</i>				
	Revenus mobiliers et immobiliers	Enfants					
CHARGES	Autres ressources <i>Allocation militaire</i>	En cas de remariage, ress. du nouveau mari					
		Autres ressources <i>Dettes, etc.</i>	<i>13.680</i>				
	Allocations S.N.C.F. <i>(à titre d'avances sur pension)</i>		<i>4.178</i>				
Total après déduction des charges:			<i>79.812</i>				<i>78.124</i>

Allocations complémentaires pour charges de famille

Propositions du Directeur de l'Exploitation :		Décisions du Directeur Général
Proposition initiale :	Montant proposé	
Revisions successives :		

[Empty lined area for notes]

**FICHE INTERCALAIRE
DE PUPILLE**

Nom et prénoms : *SCHEMITE, Cyrille Eugène*
né le *30-4-24* à _____

MOD. P - XVIII - 3 INTER

Années.	Situation du Pupille (Surveillance exercée sur ses études et sur son orientation professionnelle).	Études ou Apprentissage.	
		Allocations pour frais d'études	Récompenses scolaires à verser au livret
1945	<i>Rappelé aux services (marié)</i>		
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			

radiation le 12.1.45 (mariage)

Santé

Soins médicaux, fournitures pharmaceutiques, etc.

Vacances Jouets

Colonies de vacances

de Noël

Pécule

Décision
~~Proposition~~ du Directeur de l'Exploitation

Décision du Directeur Général

100 frs le 10 SEP 1945 admission pour ordre

2000 frs le 10 SEP 1945 (radiation)

Livret de Caisse d'Epargne N° 71-540153 Ouvert le *22-11-45*
A la date du *22-11-45*, le total des versements de la S.N.C.F. sur le livret s'élève à (1) *2.100 /⁰⁰*

(1) A indiquer au crayon

S.N.C.F.

Paris, le 17 Septembre 1945

Région EST

Monsieur le Chef du Service du
Matériel et de la Traction,

J'ai l'honneur de vous retourner ci-joint, les carnets modèle P. XVIII-3, concernant les familles des agents COQUET, FELTEN, HALIN, MOLLE, RAVIER, SCHEMITE et VINOT dont le décès survenu hors service, est consécutif à un fait de guerre ou considéré comme tel.

Ces carnets sont complétés par les décisions suivantes de M. le Directeur :

- 1^{re}- admission à l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F. des orphelins de ces agents;
- 2^e- attribution d'un pécule de 500 frs aux Pupilles FELTEN-GOUJON, et VINOT et d'un pécule de 100 Rs, à chacun des autres Pupilles;
- 3^e- attribution, à titre d'aide, d'une allocation de 2.000Rs au Pupille Cyrille SCHEMITE qui s'est marié le 12 Janvier 1945 et a atteint sa majorité le 30 Avril 1945 et n'a, en conséquence, été admis que pour ordre.

L'Ingénieur en Chef

Attaché à la Direction

Signature

Service des Retraites
Pensions spéciales

PARIS, le 25 juillet 1945
11, rue de Château-Landon (Xème)

Renseignements fournis à M. le Chef d'Arrondissement du Matériel
à Noisy le Sec de la Région de l'Est
comme suite à sa demande du 28 Mai 1945 relative à l'inscription à
l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F. des orphelins de M. Schemits, Joseph
ex-manoeuvre spécialisée décédé le 19 avril 1944.

Pension de retraite (veuve et mineurs)	20.4.44	1.9.44	1.2.45
	3.383	3.383	3.383
Indemnité spéciale temporaire	1.800	3.500	7.534
Prestations du Code de la Famille	X	✓	✓
Majoration pour enfants	"	"	"
Rente pour accident	Veuve	Ces rentes ne sont pas liquidées. Nous vous	"
	Mineur	en donnerons le montant des que nous en aurons connaissance.	"
Ensemble annuel			

P. LE CHEF DU SERVICE DES RETRAITES,
Le Chef de Bureau,

Buon

10917
Ressort sans contact
de [illegible]
19-7-45

* 1 enfant de plus de 18 ans.

Noisy-le-Sec, le 26/4/45

REGION DE L'EST

SERVICE SOCIAL

Monsieur le Chef d'Arrondissement du
Matériel

PUPILLES

NOM : SCHEMITE Joseph tué par bombardement le 18/4/44.

ADRESSE DE LA VEUVE : 63 rue P. SEMARD à NOISY

COMPOSITION DE FAMILLE :

Mère et un fils : Cyrille né le 30/4/24
(marié le 12/1/45)

RESSOURCES de Madame S C H E M I T E :

retraite.....	8.600	
Al. victimes civiles.....		38 Frs par jour
gain.....	3.300	

Le fils est à admettre à la S.N.C.F. en qualité de pupille.

Veillez, Monsieur le Chef d'Arrondissement, croire à l'expression
de nos sentiments les plus distingués.

l'Assistante Sociale

M. DOGNY.

Retourné à Monsieur le Chef du Service PERS/A en l'informant que le fils SCHEMITE, engagé dans l'Armée de l'Armistice a été renvoyé dans ses foyers après 2 mois de service lors de la dissolution de cette Armée. Par la suite il a été occupé aux Ateliers de Noisy-le-Sec en qualité de MRAIOTRIMT auxiliaire à compter du 17-12-43; rappelé aux armées au titre d'ancien engagé il a démissionné le 26-12-44. Son salaire moyen mensuel s'élevait à 3720 Frs.

Noisy-le-Sec, le 14 Août 1945.

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

Paris, le 30 Juillet 1945

N° 1310 G

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction

J'ai l'honneur de vous retourner, ci-joint, le carnet modèle P XVIII-3 concernant la famille de l'agent SCHEMITE, dont le décès, survenu hors service, est consécutif à un fait de guerre.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire compléter ce carnet par l'indication de renseignements sur la situation du fils (emploi, ressources) avant son appel sous les drapeaux.

Ces renseignements nous permettront d'examiner la possibilité d'attribuer l'allocation, prévue à l'art. 33 du fascicule XVIII, à ce jeune homme qui a atteint sa majorité le 30 Avril et s'est marié le 2 Janvier dernier.

/L'Ingénieur en Chef
Chef des Services administratifs
l'Inspecteur Principal
adjoint
signature.

Communication
n° 29145 PA2
du 2-8-45
A RETOURNER

ML 1

Prière de me fournir les
renseignements demandés.

P/Le Chef de la Subdivision du
Personnel
signature.

NOISY

Famille TOURAND

Radié a majorité
le 3-7-50

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
ŒUVRE DES PUPILLES

M^r TOURAND, Guy
Né le 3 juillet 1929
en résidence à Bobigny
titulaire de la présente carte, est inscrit à l'Œuvre
des Pupilles de la S.N.C.F. et géré par l'Arrondis-
sment du Service du Matériel
à Noisy-le-Sec
de la Région de l'Est
Carte délivrée le 2 novembre 1948
N° 035



Le Chef de l'Arrondissement de Noisy-le-Sec
contrasigné par délégation

(Signature)
**NON VALABLE
COMME TITRE
DE
CIRCULATION**



1950

S.H.

SOCIÉTÉ NATIONALE

des
CHEMINS de FER FRANÇAIS

PARIS, le 2^e AOU 1950

DIVISION de l'EST

P Entrée NS
No 3447

SERVICE SOCIAL

AS X3 SA 17 DIVISION

Pupilles S.N.C.F.

Monsieur le Chef du 1er Arrt
du Matériel à NOISY-LE-SEC

Suite à votre lettre ML 1 BA Pl/0880
du 15 juin 1950, je vous retourne, ci-
joint, le carnet de famille mod. P XVIII-
3 de l'ex-agent TOURAND, Julien, dont
le fils Guy est radié de l'Oeuvre des
Pupilles du fait de sa majorité.

A cette occasion, un pécule de
4.000 Frs sera à verser, par vos soins,
selon le mode habituel, sur son livret
de Caisse d'Epargne.

*bulletin
09.10.50
le 29.8.50*

L'Inspecteur Principal
Le Chef de la 3^e Subdivision

[Signature]

fait le 31.8.50

Noisy-le-Sec, le 18 Août 1950

ML1-BAP1/ 01139

Monsieur le Chef des Services Administratifs
et Sociaux
à PARIS

J'ai l'honneur de vous rappeler ma lettre ML1-BAP1/ 0880
du 15-6-1950 par laquelle je vous demandais de vouloir bien me fixer
le montant du pécule attribué éventuellement, suite à proposition de
l'Assistante Sociale, au pupille SNCF TEURAND, Guy, ayant atteint sa
majorité le 3-7-50.

LE CHEF DU 1er ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

Signé : BRIONNE

Noisy-le-Sec, le 15 Juin 1950

Monsieur le Chef des Services Administratifs
et Sociaux à PARIS

MLL-BAP1/0880

Je vous adresse ci-joint le livret de famille du pupille SNCF
TOURAND, Guy, lequel atteignant sa majorité le 3 Juillet 1950, sera
radié de l'Oeuvre des Pupilles SNCF.

Ainsi que le propose l'Assistante Sociale, je suis d'avis de lui
accorder, à cette occasion, le pécule prévu dont je vous serais obligé
de vouloir bien me fixer le montant.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BELLIER

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de L'EST

MOD. P - XVIII-3

M.L.I. x
Nom: TOURAND

Prénoms: Julien Léon
(de l'agent décédé)

Œuvre des Pupilles

Carnet
de
Famille

8.10.49 Guy va bien travaille toujours dans un laboratoire à Montreuil. Il va bientôt faire son service militaire.

BOITE
 SERVICE SOCIAL
 MONTREUIL
 Parotij

2-5-50 Guy va bien. Actuellement il fait son service militaire à Strasbourg. Il a suivi les cours d'élèves sous-officiers et a été reçu. Guy aura états de un mois de fin de service et le bonus d'avis que le journal lui sera remis.

Mlle Tourand est en Bonne santé travaille aux ateliers de Montreuil.

27 JUIL 1950

L'Assistante sociale principale de la Région de l'Est

Tourand

FICHE INTERCALAIRE DE PUPILLE

Nom et prénoms : TOURAND Guy, Gilbert

né le 3-7-29 à Charleville

Carte d'identité n° 187769 055

MOD. P - XVIII - 3 INTER

Années	Situation du Pupille (Surveillance exercée sur ses études et sur son orientation professionnelle).	Études ou Apprentissage	
		Allocations pour frais d'études	Récompenses scolaires à verser au livret
1945	Étude à l'École St-Joseph à Paris		
1946	" St-Julien à Paris		
1947	" St-Julien à Paris		
1947	travaux à l'école		
1948	- d' -		
1948	a quitté l'école		
1949	travaux dans un laboratoire à Montreuil		
1949	travaux dans un laboratoire à Montreuil		
1950	fait son service militaire		
19			
19			
19			
19			
19			
19			

demarches en cours pour admission comme Pupille Nation

8.10.43

Santé

Soins médicaux, fournitures pharmaceutiques, etc.

Sois au carnet de soins médicaux du pupille

Vacances Jouets

Colonies de vacances

de Noël

2-5-50

25

pes

H

27J

L'Assistan de la

Pécule

~~Décision~~ Proposition du Directeur de l'Exploitation

Décision du Directeur Général

100 frs le (admission)

1000 frs le 16.8.50. Radiatifs

Livret de Caisse d'Epargne N° 548.555 Ouvert le 20-11-43
 A la date du ~~20.11.45~~ 31.1.50, le total des versements de la S.N.C.F. sur le livret s'élève à (1) 100 frs 4100 +

(1) A indiquer au crayon

ny-4831

le 28.10.48.

Monsieur le chef d'Arret du
Matériel Noisy.

en retour carnets pupilles Noe et
Iouraud.

SOCIETE NATIONALE
des
CHEMINS de FER FRANÇAIS
REGION de L'EST
SERVICE SOCIAL

18 SEP 1945

N°

Pour projet

E. LE CHEF DU SERVICE

DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION

Le Chef de la Subdivision

du Personnel

Madame Veuve TOURAND

3, Allée Gabriel

BOBIGNY

(Seine)

Madame,

Je vous informe que par décision de Monsieur le Directeur, votre fils Guy a été admis à l'oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F.

En conséquence de cette décision un livret de Caisse d'Épargne a été ouvert au nom de cet enfant en vue de lui constituer un pécule; un premier versement de 100 f. a été effectué par la S.N.C.F. sur ce livret.

D'autre part, vous serez exonérée des frais médicaux et pharmaceutiques que pourrait éventuellement vous occasionner l'état de santé de votre fils; à cet effet, vous serez munie d'un carnet de soins médicaux sur l'utilisation duquel Monsieur le Chef d'Arrondissement du Matériel de NOISY-LE-SEC serait à même de vous fournir tous renseignements utiles au cas où votre enfant viendrait à tomber malade.

Je dois cependant attirer votre attention sur le fait qu'il vous est toujours loisible de conserver le libre choix du médecin pour votre enfant, mais dans ce cas, c'est uniquement auprès de l'Office Départemental des

.....

Pupilles de la Nation qu'il vous appartient de faire les démarches utiles pour obtenir toute subvention ou remboursement éventuel des frais médicaux.

Au cas où vous auriez besoin de renseignements ou de conseils touchant la situation de votre fils ou, si une aide matérielle venait à vous être nécessaire, notamment pour vous permettre de lui faire poursuivre ses études ou de lui faire donner une orientation professionnelle, vous voudriez bien vous mettre en rapport avec Monsieur le Chef d'Arrondissement de Matériel de NOISY-LE-SEC qui en liaison avec notre Service Social, se mettrait à votre disposition pour vous indiquer la marche à suivre et vous tirer éventuellement d'embarras.

Veillez agréer, Madame, mes bien sincères salutations,

L'Ingénieur en Chef.

Signé: MONNET

M. T. 1945

19 SEPT 1945

 Service des Retraites
 Pensions spéciales

PARIS, le 25 juillet 1945
 11, rue de Château-Landon (Xème)

Renseignements fournis à M. le Chef d'Arrondissement du Matériel
 à Nancy le Sec de la Région de l'Est
 comme suite à sa demande du 28 Mai 1945 relative à l'inscription à
 l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F. des orphelins de M. Courand, Julien
 ex-employé décédé le 5 Mai 1940.

Pension de retraite (veuve et mineurs)	Voir au verso		
Indemnité spéciale temporaire	d°		
Prestations du Code de la Famille	d°		
Majoration pour enfants		"	
Rente pour accident	{ Veuve } Ces rentes ne sont pas liquidées. Sous vous { Mineur } en donnerons le montant dès que nous en aurons connaissance.	"	
		"	
Ensemble annuel			

P. LE CHEF DU SERVICE DES RETRAITES,
 Le Chef de Bureau,

Blanc

*Noté sur
 P. XVII 3*

18/9/45

Madame, vous m'avez écrit le 18/9/45 pour me dire que votre fils Guy a été admis à l'œuvre des Pupilles de la S.N.C.F. et que vous souhaitez que je vous envoie un livret de Caisse d'Épargne.

Je vous informe que par décision de Monsieur le Directeur, votre fils Guy a été admis à l'œuvre des Pupilles de la S.N.C.F. et que vous souhaitez que je vous envoie un livret de Caisse d'Épargne.

Madame Veuve TOURAND
3, Allée Gabriel BOBIGNY
BOBIGNY (Seine)

Je vous informe que par décision de Monsieur le Directeur, votre fils Guy a été admis à l'œuvre des Pupilles de la S.N.C.F. et que vous souhaitez que je vous envoie un livret de Caisse d'Épargne.

Madame, vous m'avez écrit le 18/9/45 pour me dire que votre fils Guy a été admis à l'œuvre des Pupilles de la S.N.C.F. et que vous souhaitez que je vous envoie un livret de Caisse d'Épargne.

Je vous informe que par décision de Monsieur le Directeur, votre fils Guy a été admis à l'œuvre des Pupilles de la S.N.C.F. et que vous souhaitez que je vous envoie un livret de Caisse d'Épargne.

En conséquence de cette décision un livret de Caisse d'Épargne a été ouvert au nom de cet enfant en vue de lui constituer un pécule; un premier versement de 100 f. a été effectué par la S.N.C.F. sur ce livret.

D'autre part, vous serez exonérée des frais médicaux et pharmaceutiques que pourrait éventuellement vous occasionner l'état de santé de votre fils; à cet effet, vous serez munie d'un carnet de soins médicaux sur l'utilisation duquel Monsieur le Chef d'Arrondissement du Matériel de NOISY-LE-SEC serait à même de vous fournir tous renseignements utiles au cas où votre enfant viendrait à tomber malade.

Je dois cependant attirer votre attention sur le fait qu'il vous est toujours loisible de conserver le libre choix du médecin pour votre enfant, mais dans ce cas, c'est uniquement auprès de l'Office Départemental des

Paris, le 3 Septembre 1945

REGION EST

Monsieur le Chef du Service du Matériel
et de la Traction

DR/OLÉ

n° 1539 G

J'ai l'honneur de vous retourner, ci-joint, les carnets
modèle P XVIII-3 concernant les familles des agents BLANCHOT,
FRANÇOIS, Paul NOEL, René NOEL, PRUD'HOMME, REUCHERON, TOURANT, WALTER,
PAILLAIN, tués hors service par fait de guerre ou considérés comme tels.

Ces carnets sont complétés par les décisions suivantes de M. le Directeur.

- 1) Admission des orphelins à l'Œuvre des Pupilles de la S.N.C.F.
- 2) Attribution d'un pécule de 500 Frs aux pupilles SENER et SILVESTRE et d'un pécule de 100 Frs à chacun des autres pupilles.
- 3) Attribution, à titre d'aide, d'une allocation de 2000 Frs au pupille Paul NOEL qui a atteint ses 21 ans le 2 Janvier 1945 et n'a, en conséquence, été admis que pour ordre.

P/L'Ingénieur en Chef
Chef des Services Administratifs,
l'Inspecteur Principal
signature.

ŒUVRE DES PUPILLES

Monsieur le Chef de la SBC

Pour gouverner et faire le nécessaire en ce qui concerne l'envoi des fonds
pour l'ouverture des livrets de Caisse d'Épargne et le versement de l'allocation
de 2000 Frs attribué au pupille NOEL Paul dont le père était ajusteur aux
Ateliers de NOISY.

Ci-joint 21 carnets de famille.

Le Chef de la Subdivision
du Personnel
signé : KEUFFER.

BUREAU DU PERSONNEL

Communication

n° 29745

du 17-9-45

Monsieur le Chef du ML 1 ML 2 ML4 TRA1 TRA2 TRA4 TRA5

Pour gouverner et faire le nécessaire

- pour l'ouverture des livrets de Caisse d'Épargne.
- pour la remise des cartes d'identités prévues à l'article 25¹ du Fascicule XVIII, et des carnets de soins médicaux mod 18 P 5 prévus à l'article 31 du même fascicule.

Ci-joint copie des lettres adressées aux familles par M. l'Ingénieur
en Chef, Attaché à la Direction Régionale.

Le Chef de la Subdivision du
Personnel
signé : KEUFFER.

Nécessaire fait

24-9-45

/le Chef de la Subdivision de la Comptabilité
signature.

*fait
24/9/45*

NY 491

SOCIETE NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANCAIS

Noisy-le-Sec, le 23/4/45

PUPILLES

REGION DE L'EST

SERVICE SOCIAL

Monsieur le Chef d'Arrondissement du
Matériel

Suite à votre note en date du 24/3/45 concernant l'admission des
enfants à l'Oeuvre des PUPILLES S.N.C.F.

T O U R A N D Julien

GRADE : EM aux Ateliers de NOISY, tué aux Armées le 5/5/1940

ADRESSE DE LA VEUVE : 3 Allée Gabrielle à BOBIGNY

COMPOSITION DE FAMILLE : Mère et fils : Guy né le 3/7/1929

RESSOURCES DE Mme TOURAND : pension S.N.C.F. 3.131 Frs

Pension Veuve Guerre..... 4.000 Frs

Gain de Mme TOURAND employée comme auxiliaire

aux Ateliers de NOISY.....18 Frs de l'H.

LOYER : 2.400 Frs par an

SITUATION : Le fils de l'intéressée travaille à l'Ecole St ROCH
à PARIS où il prépare son brevet élémentaire.

Nous sommes d'accord pour que l'enfant soit admis à l'Oeuvre des
Pupilles.

Veuillez, Monsieur le Chef d'Arrondissement, croire à l'expression
de nos sentiments les plus distingués.

M^{lle} Assistante Sociale

M. DOGNY.

F. 1116

radiata

Vaires

Famille SOUGY

variation
après migration de

M.L. 1. *Barry*
SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de l'Est

MOD. P - XVIII-3

Nom :

Sougy

Prénoms :

Pierre Marcel Paulin

(de l'agent décédé)

Haute Saône R.

Œuvre des Pupilles

Carnet
de
Famille

Agent

Nom et prénoms : *Sougy, Pierre, Marcel, Paulin*
 Grade : *Viciteux* Echelle : *e*
 Résidence : *Estreux de Vaires* Classe de permis : *3*
 Affilié le : *17.9.24*
 Marié (1) le : *10.4.26* Décédé le : *9.3.41*
 Circonstances du décès : *tué en service*
 Allocations pour charges de famille avant décès : *389 p.m pour 3 enfants.*

Veuve

Née *Blum, Elise* le *25 août 1899* à *Martelange (Belgique)*
 (nom de famille de la femme)
 Profession : *Gérante d'un fonds de commerce*
 Adresse postale (2) : *33 rue Pierre Mayer à Tautin*
 Adresse postale (1) : *40 place des sources*
 En cas de remariage, indiquer ici les renseignements nécessaires :
 desservant le domicile : *Gargon Tautin (140) 15 allée Barthé à Livry-Gargon*

Enfants

(prénoms)	du sang de l'agent		Naturels, recueillis, autres enfants	
	Date de Naissance	Date du décès	Date de Naissance	Date du décès
<i>Raymond, Marcel</i>	<i>20.12.26</i>	<i>385 11/20</i>		
<i>André, Marie</i>	<i>12.4.28</i>	<i>1123</i>	<i>majeure</i>	
<i>Guillette, Jeanne, Josephine</i>	<i>20.9.29</i>	<i>2555</i>	<i>majeure</i>	
		<i>4668</i>		

Admission

Proposition du Directeur de l'Exploitation :
Avis favorable
13 MAI 1942 POUR LE DIRECTEUR DE LA RÉGION
 Le Chef des Services Administratifs
Le Directeur Principal

Décision du Directeur Général :
Admission

(1) En cas de mariages successifs indiquer après la date de mariage V veuf D divorcé
 (2) Si la veuve est elle-même décédée, indiquer le nom et l'adresse du tuteur.

Ressources de la famille

Situations successives

		Dates : 10.3.41 1-7-41							
NORMALES	Pension	Veuve..	1942	1942					
		Enfants							
	Rente	all. vi. temp. Veuve..	720	720					
		Veuve..	4158	4158					
accident	Enfants	5821	5821						
	Allocations pour charges de famille	3300	<i>application du Code de la famille par le Sec. Rég. int.</i>						
AUTRES	Salaire	Veuve..	9600	9600					
		Enfants							
CHARGES	Revenus mobiliers et immobiliers		3500	3500					
	En cas de remariage, ress. du nouveau mari								
	Autres ressources..								
Dettes, etc.....									
Total après déduction des charges.			29041						

Allocations complémentaires pour charges de famille

Propositions du Directeur de l'Exploitation :	Montant proposé	Décisions du Directeur Général
Proposition initiale : <i>De 10-3-1941 au 30-6-1941: 4668-3300</i> <i>+ dates du 1^{er} juillet 1941: application des dispositions du Code de la famille le pour la base des A-traités.</i>	<i>1358</i>	<i>Approuvé</i>
Revisions successives :		

Mr. 47 Raymond est toujours mobilisé
Madeline fiancée épousera son mari prochainement
elle est typiste steno dactylo dans
une banque en même que sa sœur Henriette
Bonne santé

A. Robert
Assistante Sociale

La famille Songy est une famille très unie
et très brève d'intérêt. Le garçon Raymond est
sérieux, travailleur et a toujours compris
sa charge d'aîné depuis le mort de son père
en aidant dans la mesure du possible sa
mère et sa sœur.

Je suis d'avis de lui attribuer le
maximum du pécule prévu à l'occasion
de la majorité d'un pupille.

18 FEVR 1948
L'Assistante sociale principale
de la Région de l'Est

Elloy

Enjoint de verser et non affecter en raison de
la date rapprochée de la dernière visite

Octobre 48.

Henriette vient de terminer ses études dans
un centre de formation professionnelle à Paris
elle est rentrée dans une maison piécée et
travaille comme steno dactylo. Elle est en
excellente santé.

Madeline s'est mariée dans le courant de
juin dernier.

A. Robert
Assistante Sociale Noisy

16.11.48.

Madeline mariée dans le courant de juin, n'a pas
bénéficié du pécule donné par la S.N.E.F. Son mari,
Pierre RAFFI, travaille en ce moment dans une maison
d'exportation de produits chimiques. Je suis d'avis que
le pécule attribué aux pupilles soit accordé à la
jeune Madeline.

12 OCT 1948
L'Assistante sociale

Elloy

L'Assistante Sociale

H. Paroche

Mai 49. Henriette travaille toujours comme steno.
dactylo; elle est en bonne santé aussi que
par mère et ses frères et sœurs. Bonne situation
de famille

COMITÉ NATIONAL
FRANÇAIS
MAINTIEN DE L'EST
SERVICE SOCIAL

A. Robert

A. G. Noisy le Sec.

15.11.1949

L'Assistante sociale principale
de la Région de l'Est
Elloy

Mai 50. Henriette travaille toujours en qualité
de steno dactylo. L'état de santé de cette jeune
fille est satisfaisant ainsi que ses frères et
sœurs. La famille Songy est digne d'intérêt.

23 JUIN 1950

L'Assistante Sociale
Elloy

L'Assistante sociale principale
de la Région de l'Est

Elloy

26.9.50 Henriette travaille dans une
usine de broderie à Paris en qualité
de steno dactylo. actuellement est
en bonne santé ainsi que sa famille
Je suis d'avis que le pécule attribué
aux pupilles soit accordé à H. Songy
Henriette

12 OCTO 1950

L'Assistante sociale principale
de la Région de l'Est

Elloy

A. G. Noisy le Sec. le 26.9.50

H. Paroche

[Faint handwritten notes on the left page, including dates like '12 OCTO 1950' and '30 JUN 1950']

FICHE INTERCALAIRE DE PUPILLE

Nom et prénoms *Sougy Raymond*

Restitué le né le *20-12-1926* à

MOD. P - XVIII - 3 INTER 20-1-48

Carte d'identité n°: *67945* (statu le 31/1/51)

Années	Situation du Pupille (Surveillance exercée sur ses études et sur son orientation professionnelle).	Études ou Apprentissage	
		Allocations pour frais d'études	Récompenses scolaires à verser au livret
1942	<i>placé à la campagne. apprenti agricole.</i>		
1943	<i>travail dans une C^{te} d'Assurances à Paris</i>		
1944	<i>Employé à la SUCF</i>	<i>remise son</i>	
1946	<i>- d' -</i>		
1947	<i>appelé sous les drapeaux.</i>		
1948	<i>Majorité</i>		
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			

Santé

Soins médicaux, fournitures pharmaceutiques, etc.

Bénéficiaire des dispositions de l'article 31 de la loi fascicule XVIII du Rég^l du Personnel accordée au pupille Raymond. (Décision de M. le Directeur du 8-6-1946)

Sois au carnet de soins médicaux (carnet remis en Juin 1944)

Vacances Jouets

Colonies de vacances de Noël

Pécule

Proposition du Directeur de l'Exploitation

Décision du Directeur Général

100 frs le " "
2000⁵ frs le 5/3/48 radiation

Livret de Caisse d'Épargne N° 75-661438 Ouvert le 11-1-37 par la famille
A la date du 3-4-48, le total des versements de la S.N.C.F. sur le livret s'élève à (1) 2.000 frs

(1) A indiquer au crayon

FICHE INTERCALAIRE DE PUPILLE

Nom et prénoms : *Louvy Madeleine*
né le *12-4-1938*
Carte d'identité N° *0707* (dalle L 20.1.48)

MOD. P - XVIII - 3 INTER

Années	Situation du Pupille (Surveillance exercée sur ses études et sur son orientation professionnelle).	Etudes ou Apprentissage	
		Allocations pour frais d'études	Récompenses scolaires à verser au livret
1944	écolière		
1945	- 1 ^o -		
1949	En instance d'embauche S.N.C.F.		domicile au 11 rue Gambetta à Créteil par la suite (Col. 1 ^o)
1946	Travail dans une usine de Montreuil		
1947	Steno dactyle dans une banque.		
1948	- 2 ^o - Mariée le 7.6.48		
1948	marité sup		
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			

P. Guot, Paris - Aef 9481

Santé

Soins médicaux, fournitures pharmaceutiques, etc.

Bénéficiaire des dispositions de l'article 31 du fascicule XVIII du Règlement du Personnel accordé à la pupille Madeleine (Deu-bien de la Directeur des 8-6-1948)

Soins au carnet de soins médicaux de la pupille (carnet remis en Février 1944)

Vacances Jouets

Colonies de vacances de Noël

Pécule

Proposition du Directeur de l'Exploitation

Décision du Directeur Général

100 frs le

2000 frs le 21 décembre 1948 - mariage

Livret de Caisse d'Epargne N° 75.5.614.540 Ouvert le 11-1-37 par la famille A la date du 27 Janvier 1949, le total des versements de la S.N.C.F. sur le livret s'élève à (1) 2000+

(1) A indiquer au crayon

FICHE INTERCALAIRE DE PUPILLE

Nom et prénoms *Longy Henriette*
né le *20-9-1929* à _____
Carte d'identité n°: *61187 (statut le 1-7-48)*

MOD. P - XVIII - INTER

Années	Situation du Pupille (Surveillance exercée sur ses études et sur son orientation professionnelle).	Études ou Apprentissage	
		Allocations pour frais d'études	Récompenses scolaires à verser au livret
1942	<i>écolier</i>		
1943	<i>- d. -</i>		
1944	<i>Cours ménagers du 1^{er} Lycée Paris 13^e</i>	<i>domiciles chez M. et Mme Pambouk à Boulogne-sur-Mer (cat. d'or)</i>	
1945	<i>Poursuit ses études de steno-dactylo.</i>		
1947	<i>Steno dactylo dans une banque.</i>		
1948	<i>Vient d'entra dans une maison privée</i>		
1949	<i>travaille toujours comme steno-dactylo</i>		
1950	<i>- - - - -</i>		
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			
19			

P. Gurol, Paris - Act 8921

Santé

Soins médicaux, fournitures pharmaceutiques, etc.

Bénéfice des dispositions de l'article 34 du fascicule XVIII du Règlement du Personnel accordé à la fille Kerivette. (Décision de M. le Directeur du 8-6-1944)

Soins au carnet de soins médicaux de la fille Kerivette (carnet remis en janvier 1944)

Vacances Jouets

Colonies de vacances

de Noël

Bénéfice des dispositions de l'article 34 du fascicule XVIII - (Cadenat du 4 août 1944) (noël 43) d' - (noël 44) carnet d'ins. valeur de 75 fr

RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 463

Montant . . . 3000
Droit . . . 43
TOTAL . . . 3043

M. Jozzy
NOISY-LE-GRAND
27/11
1944
SEINE
Voir observations au VERSO

Pécule

Proposition du Directeur de l'Exploitation

Décision du Directeur Général

100 frs le "
3000 frs le 18.10.50 - radiations -

Livret de Caisse d'Epargne N° _____ Ouvert le _____
A la date du _____, le total des versements de la S.N.C.F. sur le livret s'élève à (1) _____

(1) A indiquer au crayon

Madame l'Assistante Sociale
Gare de Noisy-le-Sec

ML1-BAP1/01226

Je vous adresse, ci-joint, le carnet de famille de la pupille SNCF SOUGY, Henriette, laquelle atteignant sa majorité le 20.9.50, sera radiée de l'Oeuvre à cette date.

Je vous serais obligé de vouloir bien effectuer l'enquête d'usage et d'en porter les résultats sur le carnet ainsi que, le cas échéant, vos propositions sur l'attribution d'un pécule.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

LE CHEF DU 1er ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BRIONNE

*Pécule 2000 accordé
Voir affaire dans
monier pupille
HOUILLOIN*

*Carnet retourné
à ML1 le 27.9.50.*

*Proposition pécule aux
services AS faite*

NY- 898

ESCRITTE NATIONALE

NOISY-le-SEC, le 20/5/49

POSTE FRANÇAIS

Monsieur le Chef d'Arrondissement des
Ateliers de NOISY-le-SEC

Je vous envoie en complément les livret
des Pupilles SOUGY et COUTELAS.-

l'Assistante Sociale

Mademoiselle BARATGIN

Assistante Sociale

GARE de NOISY-le-SEC

H. Baratgin

GARGAN, le 2 Mai 1949

Monsieur l'Ingénieur
Chef d'Arrondissement du MATERIEL
NOISY-LE-SEC

OEUVRE DES PUPILLES

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint Carte N° 027 et Carnet N° I, délivrés à SOUGY, Madeleine, Marie, née le 12-4-28, qui a cessé d'être Pupille à la date du 12-4-49.

Le Chef de Gare,

Devolaja

Recus

↙

Noisy-le-Sec, le 19 Avril 1949

MLL-BAP-11/0653

Madame SOUGY
52, Avenue Victor Hugo
Pavillons s/ Bois

Votre fille, Madeleine, ayant atteint sa majorité le 12 Avril 1949, se trouve, de ce fait radiée de l'Oeuvre des Pupilles SNCF.

En conséquence, je vous serais obligé de vouloir bien l'inviter à me retourner la carte d'identité de pupille N°027 et le carnet de soins médicaux qui lui avaient été délivrés antérieurement.

Ces pièces pourront être remises à M. le Chef de Gare de Gargan qui me les fera parvenir.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL
LE CHEF DE BUREAU,

Signé DUPRÉ

Reçu le livret de Caisse d'Épargne
N^o 75. 5.61H. 540 au nom
de SOUGY, Madeleine

Darillont 27 Bois, le 28 Janvier 44

Sougy

Remis par
Hubert
SU

17 me SOUGY, 52 av. V. Hugo. Darillont 27 Bois

Paris, le 21/1/49

Monsieur le Chef de
l'Aménagement du Matériel
à Noisy

Monsieur,

Suite à votre lettre du 13
courant, votre référence MLI. SAP. 11/070,
j'ai l'honneur de vous adresser
ci-joint, le livret de caisse d'épan-
che de ma fille Madeleine.

Avec mes remerciements, je
vous prie d'agréer, Monsieur, mes
sentiments dévoués.

Mme Lucy

52 Av. V. Hugo
Pavillons S/Bois
(Seins)

PN/JB

Noisy-le-Sec, le 13 Janvier 1949

ML1-BAP-11/070

Madame S O U G Y
52, Avenue Victor Hugo
Pavillons s/Bois
(Seine)

J'ai le plaisir de vous informer qu'un pécule de 2000f. a été accordé par M. le Directeur en faveur de votre fille Madeleine, pupille S.N.C.F., à la suite de son mariage.

Pour me permettre le versement de cette somme, je vous serais obligé de vouloir bien inviter votre fille à me faire parvenir son livret de Caisse d'Épargne, si elle en possède un, ou de m'en informer dans le cas contraire. Le livret lui sera retourné dès nécessaire fait.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

P Le Chef du 1^{er} Arrondissement
du Matériel,
Le Chef de Bureau,

Signé: *Richard*

Paris, le 30 décembre 1948

Direction Régionale de l'Est

Avis au Personnel

AS/P.2I

Le personnel est avisé qu'il a été décidé, dans le but de simplifier l'établissement de la solde, de modifier le mode de calcul et de perception des cotisations à la Caisse de Prévoyance, sans que cette modification sur laquelle le Conseil d'Administration de la Caisse de Prévoyance a donné son accord, apporte de changement sensible au montant de la cotisation versée par chaque agent, ni au montant global des cotisations versées par chaque agent, ni au montant global des cotisations versées à la Caisse.

Comme cela se fait actuellement pour les cotisations à la Caisse des Retraites, le montant de la cotisation à la Caisse de Prévoyance ne figurera plus dans la solde qui indiquera, pour chaque élément de rémunération, sa valeur nette déduction faite de la cotisation pour la Caisse de Prévoyance et pour la Caisse des Retraites s'il s'agit d'éléments comptant pour la retraite.

Le nouveau mode de perception de la cotisation à la Caisse de Prévoyance sera mis en application à partir de la solde du mois de février 1949. En conséquence, à partir de cette solde, les divers éléments de rémunération soumis à cotisation pour la Caisse de Prévoyance figureront sur la fiche de paye pour une valeur inférieure à celle qui apparaissait précédemment, mais en contre-partie aucune cotisation pour la Caisse de Prévoyance ne figurera plus sur la fiche de paye. Le montant total de la solde nette n'en sera pas sensiblement modifié.

Le décompte ci-dessous donne un exemple de fiche de paye établie avec des éléments de même valeur suivant l'ancien et le nouveau mode de calcul de la cotisation :

Agent de l'échelle 2 au 5ème échelon en résidence d'emploi à Paris

	Valeur brute des éléments de solde	Décompte suivant l'ancien mode de calcul	Décompte suivant le nouveau mode de calcul
Traitement et complément	11.643	10.944	10.700
Prime de rendement	957	900	891
Indemnité de résidence	3.153	3.153	3.121
		14.997	14.712
Retenue Caisse de Prévoyance		285	
Solde nette		14.712	14.712

p. Le Directeur,
p.l'Ingénieur en Chef attaché à la Direction,
L'Inspecteur Principal,
CLEMENT.

Nota important - Les dispositions qui font l'objet du présent Avis au Personnel, ne sont pas applicables, jusqu'à nouvel ordre, aux agents affiliés à la Caisse de Maladie de l'Ancien Réseau A.L.-

T.

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS
RÉGION DE L'EST

Paris, le

Entrée NS
N° 177
10. JAN 1949

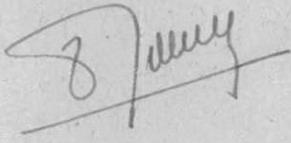
AS/X3 A4 SOCIAL
3^e SUBDIVISION

Monsieur le Chef du 1^{er} Arrt
Matériel à NOISY-le-SEC

Je vous adresse ci-joint 1
carnet de famille modèle P-XVIII-3.

La pupille SOUGY Madeline
venant de se marier un pécule de 2000f.
lui est attribué. Cette somme sera à lui
verser par vos soins sur son livret
de Caisse d'Epargne.

L'Inspecteur Principal



*M. Scholl
Etablit bulletin de
paiement de 2000 f.
pour à me remettre*

*Bulletin
no 52.10000
de 26-1-49*

PN/JB
432
/

Noisy-le-Sec, le 20 Décembre 1948

MLL-BAP-11/7863

Monsieur le Chef des Services Administratifs
et Sociaux à PARIS

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître la suite donnée à ma lettre MLL-BAP-11/7648 du 22.11.1948 relative à l'attribution du pécule prévu à l'occasion du mariage de la pupille SNCF SOUGY, Madeleine, dont le carnet de famille vous a été adressé avec ma lettre précitée.

P^r Le Chef du 1^{er} Arrondissement
du Matériel,
~~Le Chef de Bureau,~~

Signé : BÉLLIER

PN/MH

Noisy-le-Sec, le 22 Novembre 1948

MLI-BAP-II/ 7648

Monsieur le chef des Services Administratifs
et Sociaux à PARIS

Pupilles SNCF.

Je vous adresse ci-joint, le carnet de famille des pupilles
SOUGE, dont l'ainée des filles Madeleine a contracté mariage le 7-6-48
avec Mr. RAFFI, Pierre.

Je serais d'avis, ainsi que le propose l'Assistante Sociale dans
son rapport consigné au carnet de lui attribuer le maximum du pécule
prévu à l'occasion du mariage d'un pupille.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

Belly

Noisy-le-gee, le 22 Novembre 1948.

MLI-BAP-II/ 7637

Madame S O U G Y
 52, Avenue Victor Hugo
PAVILLONS-sous-BOIS
 (Seine)

Je vous adresse, ci-joint, les nouvelles cartes d'identité de pupilles S.N.C.F. de vos 2 filles, Madeleine et Henriette, et vous prie de vouloir bien me retourner celles délivrées antérieurement.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

LE CHEF DU 1er ARRONDISSEMENT
 DU MATERIEL

SAL. CHEF DE BUREAU
Richard

Fagillons s/Bois, le 10/11/48

Monsieur l'Ingénieur,
Chef du 1^{er} M.L. à Noidy.

Personnel

12.11.48

D

En réponse à votre lettre
du 3/11/48, j'ai l'honneur
de vous adresser ci-joint, la
photo de ma fille Madeline.

D'autre part, je vous
fais savoir que ma fille a
épousé le 7/16/48 M. Pierre
RAFFI, à la mairie de FAVIL-
LONS s/BOIS et se trouve, depuis
cette date sans logement. En
attendant de trouver un appa-
rtement, ma fille habite dans
une chambre n° 60 Avenue Gambetta
à LIVRY-GARGAN. (Seine-St. Denis)

En espérant vous avoir ren-
seigné comme vous le désirez, je vous

prie d'agréer, Monsieur l'Ingénieur,
 l'expression de mes sentiments
 respectueux.

M^{me} Souzy

52 Av^{ue} V. Hugo

PAVILLONS s/BOIS

(Seine)

Noisy-le-Sec, le 3 Novembre 1948

Madame Veuve SOUGY
52, Avenue Victor Hugo
Pavillons s/Bois (Seine)

ML1-BAP-11/7512

En réponse à votre lettre du 28.10.48, je vous informe que, bien que mariée courant juin 1948, votre fille Madeleine est toujours considérée comme pupille SNCF jusqu'à sa majorité et comme telle continue à bénéficier des avantages accordés.

En conséquence, je vous demanderais de vouloir bien l'inviter à nous adresser une photographie d'identité pour établissement d'une nouvelle carte en nous donnant tous renseignements sur sa nouvelle identité.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BELLIER

Pavillons s/Bois, le 28/10/48

Monsieur,

Comme suite à votre lettre,
référéncé MLI-BAP-11/7238 en
date du 4/10/48, j'ai
l'honneur de vous adresser
ci-joint une photographie
de ma fille Henriette, moy autre
fille Madeleine s'étant mariée
dans le courant de Juin de cette
année et ne faisant plus partie
de ce fait, des pupilles S.N.C.F.

Avec tous mes remerciements,
je vous prie d'agréer, Monsieur, mes
salutations dévouées.

M^{me} V^{ve} SOUGY
52 Av. Y. Hugo
PAVILLONS S/BOIS
Seine

M^{me} Sougy

me
✓

PN/JB

Noisy-le-Sec, le 3 Novembre 1948

Mademoiselle BARATGIN
Assistante Sociale
Noisy-le-Sec

ML1-BAP-11/7515

Je vous retourne le carnet de famille des pupilles
S.N.C.F. SOUGY en vous priant de vouloir bien y consigner
le rapport spécial après mariage de la jeune Madeleine et
vos propositions motivées sur l'attribution du pécule.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes respectueux hommages

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BÉLLIER

Paris, le 7/12/48

Monsieur le Chef du 1^{er} Arr.^t des
Matériel à Noisy-le-sec

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, les
anciennes cartes d'identité, de mes filles Madeleine de Genevieve et
par cette même occasion, de vous remercier pour celles que
vous venous de recevoir (votre note M.L. BAP. 11/2637 du 23/11/48)

Veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments
respectueux.

M^{me} Yvonne Soufflet

52 Av^{ue} V. Hugo

PAVILLONS S/BOIS

(Seine)

GH/MH

Noisy-le-Sec, le 6 Avril 1948.

MLI-BAP-II/ 5858-

Recommandée



Madame Veuve S O U G Y, Elise
 40 Allée des Sources, 40
LIVRY-GARGAN (S et O)

Je vous adresse, ci-joint, en retour le livret de Caisse d'Épargne n° 75-5 614 538 établi au nom de votre fils RAYMOND, et sur lequel nous avons opéré un versement de 2.000 frs.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
 DU DÉPARTEMENT
 LE CHEF DE BUREAU,

St. Richard

NOM et adresse du destinataire
 M^{me} Veuve SOUZY Elise
allée des Sources, 40
Livry Gargan



(A remplir par l'Agent de Bureau)
 Nature de l'envoi Remboursement
 Valeur déclarée
 Poids :

Livry-Gargan, ce 25 Mars 1948

Monsieur l'Ingénieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le Livret de Caisse d'Épargne de mon fils Raymond comme demandé par votre lettre, référencée n° M.L. AAP.11/5693 en date du 18/3/48.

Avec tous mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ingénieur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

M^{me} Yvonne Souzy
10 Allée des Sources
LIVRY-GARGAN
(S. et. Oise)

GH / MH
MLI-BAP-II/5693-

Noisy-le-Sec, le 18 Mars 1948 .



Madame SOUGY , Elise
40 Allée des Sources, 40
LIVRY-GARÇAN (S et O)

J'ai le plaisir de vous informer qu'un pécule de 2000
a été accordé par Monsieur le Directeur en faveur de votre fils
Raymond, à l'occasion de sa radiation de l'Ouvrage des Pupilles
de la S.N.C.F.- (majeur le 20-12-47).

En vue du versement de ce pécule, je vous prie de
vouloir bien m'adresser le livret de Caisse d'Epargne dont
il est éventuellement titulaire. Celui-ci vous sera retourné
dès que le nécessaire aura été fait ; au cas où votre fils ne
posséderait pas un tel livret, vous voudrez bien m'en informer.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé : BÉLLIER

AS/X3/A4

Paris. le 13. 3. 48

Pupilles SWCF

M. le chef de 1^{er} Arr.^t du Nat.
à Noisy

Je vous retourne ci-joint.

1^{er} ARES

- le carnet de famille de l'ex. agent
GROSSEMY, Alphonse

- le carnet de famille de l'ex. agent
SOUCY Pierre

Les pupilles Grossemy, Roger et
Souzy, Raymond, sont redies de l'œuvre
et, à cette occasion, un pécule de 2000 fr
est à leur verser sur leur livret de
Caisse d'Épargne, par vos soins.

Delabre
H. P. 1/2
le 1.4.48

L. Dup. D/pat
Signé:

Transmis à M. le chef de 1^{er} ARES
pour ce qui concerne Grossemy.

Noisy. le 16. 3. 48.

GH/JG

Noisy-le-^Dec, le 20 Janvier 1948

MLL-BAP-11/5165

Monsieur le Chef des Services Administratifs
et Sociaux à PARIS

OBJET

-:-

Pupilles de la SNCF

Je vous adresse, ci-joint, le carnet de famille des pupilles SOUGY, dont l'ainé, Raymond, a atteint la majorité le 20 décembre dernier; ce jeune homme qui était occupé à la SNCF effectue actuellement son Service Militaire.

Je serais d'avis, ainsi que le propose le Service Social dans son rapport consigné au carnet de famille, de lui attribuer le maximum du pécule prévu à l'occasion de la radiation de l'Oeuvre d'un pupille.

P Le Chef du 1^{er} Arrondissement
du Matériel,
Le Chef de Bureau.

Signé : BÉLLIER

SOCIÉTÉ NATIONALE

Paris, le 8 Janvier 1948

CHEMINS DE FER FRANÇAIS

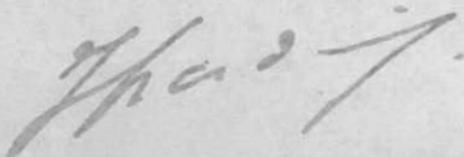
RÉGION DE L'EST

SERVICE SOCIAL

Transmis à Monsieur le Chef du 1er arrt
du matériel
NOISY LE SEC

En lui signalant que le nécessaire a été
fait au sujet de la carte d'identité auprès
de Mme SOUGY.

L'Assistante Sociale:



VAIRES, le 29.12.1947.

SOCIÉTÉ NATIONALE

CHEMINS DE FER FRANÇAIS

REQUIET DE VAIRES

SERVICE SOCIAL

Centre de VAIRES

2119 BR/

Handwritten signature

Mademoiselle BORDARIER,
Assistante Sociale,
PARIS-EST.

Mademoiselle,

Nous vous adressons ci-joint
le carnet de pupille SOUGY qui nous
a été transmis par erreur.

Agréez, Mademoiselle, l'expres-
sion de nos sentiments les meilleurs.

L'Assistante Sociale,

Handwritten signature

Melle HENRICH
Assistante Sociale,
VAIRES.

*1000
L'agent
appartient
à Vaires*

Noisy-le-Sec , le 20 Décembre 1947.

MLI-BAP-II/6507-

Mademoiselle HENRICH ,

Assistante Sociale à VAIRES

Je vous retourne, ci-joint, en communication, le carnet de famille des pupilles SOUGY dont le fils Raymond a atteint la majorité le 20 courant et se trouve radié de l'Œuvre .

En vue de l'attribution éventuelle du pécule prévu à cette occasion, je vous serais obligé de vouloir bien nous adresser vos propositions justifiées , par rapport spécial consigné sur le dit carnet , comme demandé par ma lettre MLI BAP-II/6214 du 7-II-47 ; vous voudrez bien également inviter Mme SOUGY à nous restituer la carte d'identité de ce pupille.

Veillez agréer , Mademoiselle , mes respectueux hommages.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Traiteurs à Melle

^{Bele}
Bardain .

Gargan, Le 20 / 1 / 48

fait / noter sur carnet de / am. l.

M. le Chef du 1^{er} Groupement
du Matériel - SNCF / Est
à Noisy L. Sec

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous
faire parvenir la carte d'identité
n° 67498 G de mon fils Raymond,
ayant atteint sa majorité.

Sougy

M^{me} Sougy

40 filles des Sources

LIVRY. GARGAN

(Sum. de Oise)

PARIS, le 12 Mars 1942
11, rue de Château-Landon (10^{ème})

Service des Retraites

Pensions spéciales

Renseignements fournis à M. le Chef du Service du Matériel et de la Traction
de la Région de l'Est

*136.028
844 AT*

comme suite à sa demande, du 27 Février 1942 n° 16 P. 42/4
pour lui permettre de proposer utilement l'inscription à l'Oeuvre des Pupilles
de la S.N.C.F. des enfants d'un agent décédé accidentellement en service
le 9 mars 1941 (fonction: viticulteur à l'Extraction de Vins)

Titulaires de la pension (M^{me} Sougy Pierre née Blum
et mineurs Raymond, Madeleine, Germaine
à comparer à :

	10.3.41	1.7.1941	1.11.1941
Pension de retraite	1942	1942	1942
Indemnité spéciale temporaire	7.20	7.20	7.20
Allocations pour charges de famille	3.300	(.)	(.)
Majoration pour enfants			
Rente pour (veuve	4158	4158	4158
accident) (mineurs	5.821	5.821	5.821
Ensemble annuel			

Les prestations du code de la famille vous
seront indiquées lors que l'entière nous
aura retourné la déclaration que nous lui
avons demandé de souscrire pour nous
faire connaître si elle occupe ou non une
supplémentaire, ainsi que la situation de
famille exacte.

P. LE CHEF DU SERVICE DES RETRAITES,
Le Chef du Bureau des Pensions Spéciales,

C. B. L.

SOCIÉTÉ NATIONALE
des
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Brou, le 19/8/43

REGION N. EST
SERVICE SOCIAL

Monsieur l'Ingénieur
Chef du 1er Arrondissement
Service Matériel
à NOISY.

726 V1

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le
carnet des pupilles SOUGY avec le
rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur,
l'expression de mes sentiments dis-
tingués.

L'Assistante Sociale,

Jil

J. Muci

7.11.43

B

1499
P/15Mademoiselle MICE
Assistante Sociale
en gare de VAIRESSuite à ma lettre n° 1225 P/15 du 28-6-45. *(Voir dossier Joffroy)*

Je vous serais obligé de vouloir bien nous retourner le carnet de famille des pupilles SOJGY après y avoir consigné le résultat de votre visite.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes respectueuses salutations.

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

Signé : RICHARD

Noisy-le-Sec, le 9 Février 1944

N^o 233 P/14Monsieur le Chef de l'Entretien
de Vaires,

Je vous adresse, ci-joint, 4 carnets de soins médicaux mod.
P.18 P.5 à l'usage des pupilles de la S.N.C.F.

Vous voudrez faire remettre ces carnets aux familles SOUCY et
GAGNY par l'intermédiaire de l'Assistante Sociale de Vaires à qui
vous demanderez d'attirer l'attention des intéressées sur l'utili-
sation des carnets qui seront à compléter, le cas échéant, par l'in-
dication du numéro d'immatriculation aux A.S.; de votre côté,
veuillez prendre note de ne plus délivrer, à l'avenir de bulletin
de maladie pour ces pupilles.

Paris, le 8 Juin 1942

P. Entrée NS
N° 3833

Région Est

N° 1899

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction

Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F.

Extrait

Je vous retourne ci-joints les carnets de famille
COMPAGNON, et SOUGY.

Je vous prie de prendre note des décisions prises en
faveur des orphelins et rappelées dans la lettre du 1er Juin
du Service Central du Personnel, dont ci-joint copie.

Je vous informe par ailleurs que j'ai décidé d'accorder
le bénéfice des dispositions de l'art. 31 du fascicule XVIII du
Règlement du Personnel (prise en charge par le SNCF des frais
médicaux et pharmaceutiques) aux pupilles COMPAGNON...et SOUGY.

Il y aura lieu, en conséquence, de faire donner toutes
instructions utiles aux Services locaux intéressés afin que ces
derniers soient en mesure de délivrer, le cas échéant, les bul-
letins de maladie prévus à l'art. 31 précité que l'on pourrait
solliciter en faveur de ces pupilles.

P. Le Directeur de la Région
Le Chef des Services Administratifs
Signé : JOUFFROY

M. BELLETIER

Pour faire le nécessaire en ce qui concerne l'envoi des fonds
pour l'ouverture des livrets de Caisse d'Épargne aux orphelins
COMPAGNON.

M. CALLANDREAU

Nécessaire fait

23-6-42 Pour gouverner, faire aviser Mes COMPAGNON et SOUGY des
P. Le Chef mesures prises en leur faveur et faire faire le nécessaire pour
de la sub. A et B.
de Comp.
Signé:

P. Le Chef du Service du Matériel
et de la Traction
Signé : KRUPFER.

P.S.- Ci-joint copie des lettres adressées par M. le Chef des
Services Administratifs à Mes COMPAGNON et SOUGY.

2-7-42

Retourné à M. le Chef du Service du Matériel et de la
Traction après nécessaire fait.

Noisy-le-Sec, le 11 Juillet 1942

Gh
3833/14

Copie transmise à Monsieur le Chef d'Entretien à Châlons
Vaires (1)
pour prendre note pour A et B.
Ci-joint Carnet de Famille.

Noisy-le-Sec, le 11-7-42

(1) prendre note pour A seulement.

S.N.C.F.

Paris, le 1er Juin 1942

Service Central
du Personnel

2ème Division

Monsieur le Directeur de
l'Exploitation de la Région de l'Est,

Réf.1435

Comme suite à vos lettres N° 1641 et 1693 des 13 et 20 Mai, j'ai l'honneur de vous retourner ci-joints, les carnets mod. P.XVIII-3 concernant les familles des agents COMPAGNON.....et SOUGY, tués en service ou décédés des suites de blessures reçues en service, après les avoir complétées par la mention des décisions suivantes de M. le Directeur Général :

1° Admission à l'Oeuvre des Pupilles de la SNCF des orphelins de moins de 18 ans des agents sus-nommés;

2° Attribution d'allocations complémentaires pour charges de famille, pour la période antérieure au 1er Juillet 1941, en faveur des orphelins et SOUGY.

.....

B

(4° Ouverture de livrets de Caisse d'Epargne à titre de première constitution de pécule, au nom des orphelins dont la situation a été jugée très digne d'intérêt.

P. Le Directeur
Le Chef Adjoint du Service
Central du Personnel
Signé : FLAMENT.

30 Juin 1942

N° 1122G

Madame Vve SOUGY
35 rue Etienne Marcel
PANTIN (Seine)

Madame,

Je vous informe que, par décision de Monsieur le Directeur Général, vos enfants Raymond, Madeleine et Henriette, ont été admis à l'oeuvre des pupilles de la S.N.C.F.

En conséquence de cette décision, vous allez bénéficier pour la période du 10 Mars au 30 Juin 1941, antérieure à l'application des dispositions du Code de la Famille aux retraités, d'un rappel d'allocation familiale égal à la différence entre l'allocation qu'aurait perçue votre mari pour la même période et celle qui vous a été versée par la Caisse des Retraites.

D'autre part, vous serez entièrement exonérée de tous les frais médicaux et pharmaceutiques que pourrait éventuellement vous occasionner l'état de santé de vos enfants, la S.N.C.F devant prendre à sa charge l'intégralité de ces frais: en conséquence si l'un de vos enfants venait à tomber malade, vous auriez à vous adresser à Monsieur le Chef de Gare de PANTIN, qui vous indiquerait la marche à suivre pour bénéficier des avantages ci-dessus.

Au cas où vous auriez besoin de renseignements ou de conseils touchant la situation de vos enfants, vous voudriez bien vous mettre en rapport avec M. le Chef d'Arrondissement du Matériel à Noisy-le-Sec (75 rue Emmanuel Arago) qui, en liaison avec notre Service Social se mettrait à votre disposition pour vous les fournir.

Veuillez agréer, Madame, mes bien sincères salutations.

Le Chef des ^{Services} Administratifs
Signé Souffray

M. CALLANDREAU,

Le visiteur SOUGY, Pierre, de l'Entretien de VAIRES est décédé le 9 mars 1941 des suites de blessures reçues en service.

Conformément aux dispositions de la note générale série personnel 4A4 du 5-1-1939 il y a lieu de faire procéder à une enquête sur la situation de Mme SOUGY et de ses 3 enfants mineurs et de lui adresser par livret P XVIII 3 ci-joint vos propositions concernant l'admission de ces enfants à l'oeuvre des pupille de la S.N.C.F..

27.2.42

P. le Chef du Service
du Matériel et de la Traction
signé KEUFFER

P.978/14 Retourné à Monsieur le Chef du Service, après nécessaire fait. Ci-joint rapport N° 45 R du 10/3/42 de l'Entretien de VAIRES.

Noisy-le-Sec, le 12/3/42
Le Chef d'Arrondissement

Arrondissement de Noisy-le-Sec

45-R.

e l'Entretien de Vaires

10 mars 1942.

Admission à l'Œuvre
des Pupilles des
enfants SOUGY.

Madame Veuve SOUGY, femme du visiteur SOUGY, Pierre, de l'Entretien de Vaires, tué en service le 9.3.41, a actuellement à sa charge trois enfants âgés de 15, 13 et 10 ans.

Ces enfants sont placés chez Melle LAMBERT à Eschamps par Seaulieu (Côté d'Or) et le prix de la pension s'élève à 825 Frs par mois.

Les ressources de Mme SOUGY sont les suivantes :

1°) - Sa rente accident	4.158.
Sa rente pour enfants	5.821.
2°) - La gérance d'un fonds de commerce d'alimentation qu'elle exploite avec sa soeur et qui lui rapporte annuellement environ	9.600.
3°) - La location d'une maison lui appartenant située à Gargan	<u>3.500.</u>
Soit, au total ..	23.079.

Compte tenu des charges assez élevées que Madame SOUGY supporte pour le paiement de la pension de ses enfants, et des conclusions du rapport de l'Assistante Sociale, je suis d'avis de donner une suite favorable à la demande d'admission.

Ci-joint, livret P. XVIII.3 complété.

GT/GE

Transmis à Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction
avec avis favorable.

Le Chef d'Entretien:
sigé TARDY.

Noisy-le-Sec, le 12.3.42

P. 978/14

PIÈCE À RETOURNER
APRÈS VISA

Communiqué à Monsieur le chef d'Entretien
à VAIRES,

en le priant de me renseigner par rapport spécial après
enquête. Le livret P. XVIII. 3 ci joint sera à compléter.

Retourné à Monsieur le chef d'arrondissement
à Paris, après nécessaire fait. et avec ci joint
rapport n° 45. R
VAIRES, le 10-3-42

Notifié le 2 Mars 1942
Le Chef d'Arrondissement

Le Chef d'Entretien,
Jaur

Chuvault

avis favorable
11/3/42
3

fin le rapport:

Transmis à Monsieur le chef de service avec
avis favorable. n° 12342

Proche l'opini de la Cim III 199 et L du retourné
978/14.

NOUVEAU

Famille

BLANCHOT

Radiée

Italien le 15.6.47

Noisy

Famille BLANCHOT

Radio

Rayon h 1.6.47

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

N° 187764 A

CARTE D'IDENTITÉ

ne pouvant en aucun cas servir de titre de circulation

Mademoiselle Blanchot
née le 15-6-1915 Deuise

Emploi Pupille SNCF

Service

Résidence Athis de Troyes

1945



Contresigné par Délégation Le Directeur Général

Rivory

Signature du Titulaire Blanchot

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de l'EST

MOD. P - XVIII-3

Nom: BLANCHOT

Prénoms: Raymond Pierre
(de l'agent décédé)

Œuvre des Pupilles

Carnet
de
Famille

Agent

Nom et prénoms : *BLANCHOT Raymond, Pierre*
 Grade : *Menuisier* Echelle : *d*
 Résidence : *Ateliers de Noisy-le-Sec* Classe de permis : *3'*
 Affilié le : *15 juillet 1930*
 Marié (1) le : *11.10.24 D - 23.4.42* Décédé le : *19-4-44*
 Circonstances du décès : *tué au bombardement de Noisy (H.S)*
 Allocations pour charges de famille avant décès *1040* par mois pour *2* enfants.

Veuve

Née *COSSET Constance* le *1-7-1894* *décédée le 19-4-44*
(nom de famille de la femme)
 Profession : *-*
 Adresse postale (2) *12-Rue Gallieni-Bagnolet* En cas de remariage, indiquer ici les renseignements nécessaires :
 Gare desservant le domicile *Paris-Est* *Coutrice*
M^{me} LARROCHE, née MALTER, Roberte

Enfants

(prénoms)	du sang de l'agent		Naturels, recueillis, autres enfants	
	Date de Naissance	Date du décès	Date de Naissance	Date du décès
<i>Denise, Germaine</i>	<i>15-6-26</i>	<i>Mariée le 6-4-46</i> <i>avec M. BLAIN, Maurice</i> <i>274 rue de Paris - Montreuil/H/Paris</i> <i>a Lezran</i>		

Admission

Décision Proposition du Directeur de l'Exploitation :
admission au 1.10.44
POUR LE DIRECTEUR DE LA SECTION
L'INGÉNIEUR EN CHEF,
Chf des Services Administratifs
L'inspecteur Principal

Décision du Directeur Général : */*

(1) En cas de mariages successifs indiquer après la date de mariage V veuf D divorcé
 (2) Si la veuve est elle-même décédée, indiquer le nom et l'adresse du tuteur.

Ressources de la famille

S. H. SOCIÉTÉ NATIONALE
 DES
 CHEMINS DE FER FRANÇAIS PARIS, le *17 JUIL 1947*
 RÉGION DE L'EST
 SERVICE SOCIAL
 3^e SUBDIVISION
 AS A3 A4
 Pupilles S.N.C.F.

Monsieur le Chef du 1er Arrt
 du Matériel à NOISY

Je vous adresse ci-joint, le carnet
 P XVIII-3 de l'ex-menuisier BLANCHOT, Ray-
 mond des Ateliers de NOISY.

La pupille Denise est radiée de l'Oeu-
 vre (majorité) sans attribution d'un nouveau
 pécule ayant déjà reçu la somme de 2.000 F.
 à l'occasion de son mariage.

Le Chef de la 3^e Subdivision

[Signature]

*Pupille de la Nation par jugement du Tribunal de 1^{re} Instance
du Département de la Seine en date du 14-11-45.*

Santé	Vacances	Jouets
Soins médicaux, fournitures pharmaceutiques, etc.	Colonies de vacances	de Noël
<i>Sois au carnet de soins médicaux de la pupille</i>		

RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 810

Montant du mandat... *2000*

Droit de commission et taxe d'expédition et factage... *10*

TOTAL... *2010*

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.

M. *BLAIN Maurice*
24 - Rue de Paris
Montreuil-sous-Bois

Blain Maurice

STATION

Pécule	Décision du Directeur Général
<i>Décision Proposition du Directeur de l'Exploitation</i>	
<i>100 frs le (admission)</i>	
<i>2000 frs le 26 JUIL 1946 (mariage)</i> <i>Sois récipiendi a desus</i>	
Livret de Caisse d'Epargne N° <i>75-6.634312</i> Ouvert le <i>30-11-45</i>	
A la date du <i>30-11-45</i> le total des versements de la S.N.C.F. sur le livret s'élève à (1) <i>100 frs</i>	
(1) A indiquer au crayon	

GH/JG

Noisy-le-Sec, le 20 Juin 1947

MLI-BAP-11/ 113

OBJET

-:-

Pupilles de la SNCF

Monsieur le Chef des Services Administratifs
et Sociaux à Paris

Je vous adresse, ci-joint, en vue de la radiation de l'oeuvre des Pupilles de la SNCF, le carnet de famille mod. P XVIII 3 concernant la pupille BLANCHOT, Denise (femme BLAIN) qui a atteint sa majorité le 15 courant.

Melle BLANCHOT s'est mariée le 6.4.46 et a bénéficié, à cette occasion d'une allocation de 2.000frs.

La carte d'identité "pupille" ainsi que le carnet soins médicaux ont été restitués par l'intéressée.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé BRIONNE

S.N.C.F.

PARIS, le 21 Septembre 1946

M.T. EST
Comptabilité

N°. MT.G.7.B2/1310

Monsieur le Chef du ML 1

Je vous fais adresser un bulletin de paiement de 2.000 f, pour versement de cette somme sur le livret de Caisse d'épargne de la pupille BLANCHOT Denise, mariée le 6.4. 1946.

Le carnet de famille vous sera adressé par la Subdivision du Personnel.

Pour le Chef de la Division G,
Le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité

[Signature]

*Ordonnance (mandat rem. en paye)
22 9. 46
7*

MT/E

Je vous prie de conserver le livret de caisse d'épargne de l'enfant, dans lequel est inscrit le nom de l'orpheline et le montant de la somme affectée à son compte. Ce livret sera remis à l'orpheline à son arrivée à Paris.

N°

Madame LAROCHE
12, Rue Gallieni
BAGNOLET
(Seine)

Madame,

Je vous informe que par décision de Monsieur le Directeur, l'orpheline BLANCHOT Denise, Germaine dont vous assumez la charge a été admise à l'Œuvre des Pupilles de la S.N.C.F.

En conséquence de cette décision un livret de Caisse d'Épargne a été ouvert au nom de cette enfant en vue de lui constituer un pécule, un premier versement de 100 f. a été effectué par la S.N.C.F. sur ce livret.

D'autre part, vous serez entièrement exonérée des frais médicaux et pharmaceutiques que pourrait éventuellement occasionner l'état de santé de cette enfant; à cet effet vous serez munie d'un carnet de soins médicaux sur l'utilisation duquel M. le Chef de Gare de PARIS-EST serait à même de vous donner tous renseignements utiles au cas où l'orpheline BLANCHOT viendrait à tomber malade.

Je dois cependant attirer votre attention sur le fait qu'il vous est toujours

.....

loisible de conserver le libre choix de
cin pour cette enfant, mais, dans ce ca-
c'est uniquement auprès de l'Office Départe-
mental des Pupilles de la Nation qu'il vous
appartiendra de faire les démarches utiles
pour obtenir toute subvention ou remboursement
éventuel des frais médicaux.

Au cas où vous auriez besoin de ren-
seignements ou de conseils touchant la situa-
tion de cette enfant, vous voudrez bien vous
adresser à M. le Chef d'Arrondissement du
Matériel à NOISY-LE-SEC, en liaison avec le
Service Social, se mettrait à votre disposi-
tion pour vous les fournir.

Veillez agréer, Madame, mes bien
sincères salutations.

L'Ingénieur en Chef

Signé: Mouch

Le Directeur de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation
à NOISY-LE-SEC, en liaison avec le Service Social, se mettrait à votre disposition pour vous les fournir.

Le complément de cette lettre est
livré de Calais à Paris et est
non de cette lettre en vue de la
au profit, un montant de 100 F.
été effectué par la S.N.C.F. sur ce livret.

D'autre part, vous serez entièrement
exempté des frais médicaux et pharmaceutiques
que pourraient éventuellement occasionner l'état
de santé de cette enfant; à cet effet vous se-
rez admis à un court de soins médicaux sur
l'assistance hospitalière de la Gare de
PARIS-EST ainsi qu'à titre de vous donner tout
renseignement utile au cas où l'orphelin
BLANCHOT viendrait à tomber malade.
Je dois cependant attirer votre at-
tention sur le fait qu'il vous est toujours

Noisy-le-Sec, le 19 Septembre 1946

MLL-BAP/10-

1589

Madame BLAIN, Maurice
274 Rue de ParisMontreuil-sous-Bois (Seine)

J'ai le plaisir de vous informer qu'un pécule de 2000⁰⁰ vous a été accordé par M. le Directeur à l'occasion de votre mariage.

Cette somme vous est adressée ce jour par mandat-carte.

Veillez agréer, Madame, mes respectueuses salutations.

-:-:-:-

Le Chef du 1^{er} Arrondissement
du Matériel,
Le Chef de Bureau.

Signé: Richard
Signé: Richard

Mandat adressé le 20/9/46.
Réception cotée sur la fiche
intercalaire de la pupille

S.N.C.F.
Région EST

Paris, 31 Juillet 1946

Sce Social
3ème Subdivision

Monsieur le Chef du Service du
Matériel et de la Traction

DR X3 A4

J'ai l'honneur de vous retourner ci-joint, après
visa de Monsieur l'Ingénieur en Chef, les carnets P XVIII-3
des familles d'agents tués hors service.

Les décisions comprennent :

-
- Attribution d'un pécule de 2.000 frs à la pupille Denise
BLANCHOT, à l'occasion de son mariage;
~~au pupille Marcel BRIOT admis pour ordre.~~

L'Inspecteur Ppal
signature

*Cim G2A2 23991
du 21-8-46*

Transmis à M. le Chef du TRA 3
à Nancy, après nécessaire fait.

*ML 1
ML 7
" 8*

Vesoul le II Sept. 1946
Le Chef d'Arrondissement
signature.

*pour faire le nécessaire
P. G. CSMT.
Signature*

TRA 3/t1A 2/Lb.

Transmis à M. le Chef du MLI
à Noisy-le-Sec

après avoir pris note pour faire le nécessaire.

Nancy. le 12-9-46 Le Chef d'Arrondissement.

*avis note et transmis - ML 7 à Contigny
joicy. le 19-9-46*

GH/GC

Noisy-le-Sec, le 29 Mai 1946

922
MLI-BAP-IO/

Objet :
Pécule pupille
BLANCHOT

Monsieur le Chef du Sce du Matériel
et de la Traction (Division G)

Je vous informe que Mademoiselle BLANCHOT, Denise, pupille de la SNCF, s'est mariée le 6.4.46 avec M. BLAIN, Maurice.

Le jeune ménage est digne d'intérêt et je serais d'avis, ainsi que le propose l'Assistante Sociale dans son rapport consigné au carnet de famille ci-joint, d'attribuer à cette pupille le pécule prévu à cette occasion.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

Signé : VALLANCIEN

Noisy-le-Sec, le 11 Mai 1946

MLI-BAP-IO/ 808

Madame l'Assistante Sociale

Gare de NOISY-LE-SEC

Mademoiselle BLANCHOT, Denise, pupille de la SNCF, s'est mariée le 6.4.46 avec M. BLAIN, Maurice; les époux sont domiciliés : 274; rue de Paris à Montreuil s/ Bois.

Afin de me permettre d'adresser à notre Service Régional toutes propositions utiles en vue de l'attribution du pécule prévu en cas de mariage d'un pupille, je vous serais obligé de vouloir bien me faire part de votre avis en me renseignant, en particulier, sur la situation et les ressources du ménage BLAIN.

Ci-joint, en communication, Carnet de Pupille MOD.PXVIII/3.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueuses salutations.

Le Chef du 1^{er} Arrondissement
du Matériel,
Le Chef de Bureau.

Signé: Richard

Noisy-le-Sec, le 9 Mai 1946

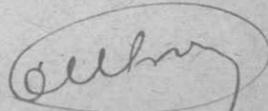
Madame BLAIN Denise
274- rue de Paris
Montreuil-sous-Bois

Je vous accuse réception de votre notification de
pension de victime civile de la guerre.

Les sommes perçues à ce titre devant être reversées
à la S.N.C.F., je vous prie de vous présenter, aussitôt
que possible, au Bureau du Personnel des Ateliers de Noisy
75 rue Emmanuel Arago.

Veillez agréer, Madame, mes respectueuses salutations.

Le Chef de 1^{er} Arrondissement
de Matériel,
Le Chef de Bureau.



M^{lle} Blanchot a obtenu un
brevet d'allocation provisoire d'attente
sur pension d'orphelin n^o 10.098

Somme annuelle = 6.800
Jouissance du 1-8-44 -

Validé jusqu'à la majorité. 14-6-47

A perçu un mandat de 11.213 frs
le 24-4-46 (rappel depuis le 1-8-44)

Titre de pension e qui a le soldé
le 9-9-46 et retourné à
(M^m Blain (ex-Blanchot Denise))

6800
28
1862

M. Blanchot Joseph
s'est marié le 5.4.46
avec M. Blain Maurice,
ni le 21-10-26, ouvrier tourneur

domicile 274- rue de Paris
Montreal. sur Bois

O perçu un mandat de
11.213 fr. le 24.4.46 au
titre de pension de système civil
de la guerre.

Pécule Pupille

SOCIÉTÉ NATIONALE

des

BUREAUX de FEM FRANÇAISES Monsieur le Chef d'Arrondissement des Ateliers,

REGION de l'EST

SERVICE SOCIAL

Comme suite à votre note en date du 11/5/46
concernant Mademoiselle BLANCHOT Denise:

Mademoiselle BLANCHOT s'est mariée le 6/4/46.-Son mari, Monsieur BLAIN Maurice, travaille en qualité de mécanicien, dans une entreprise privée, à raison de 42 frs de l'heure (48 heures par semaine)

Le ménage BLAIN habite avec les beaux-parents 274, rue de PARIS à MONTREUIL.- Le loyer est de 4.800 frs par an mais n'est pas, pour le moment, à la charge du jeune ménage.-

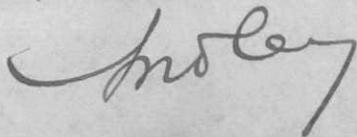
Les renseignements recueillis sur la jeune femme étant bons, nous sommes d'avis que le pécule prévu soit accordé.-

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.-

P/l'Assistante Sociale

SERVICE SOCIAL
GARE de NOISY

Del
27.5.46



H/PT

Noisy-le-Sec, le 1 Février 1946.

Recommandée.

N° 927 P/15

Madame LARROCHE
12 Rue Galliéni
BAGNOLET (Seine)

Je vous adresse ci-joint le livret de Caisse d'Epargne
ouvert au nom de Melle BLANCHOT Denise, pupille de la S N C F.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueuses salutations.

Signé : Richard

Bagnolet, le 17(7-45

M. le Chef d'Arrondissement à Noisy-le-Sec

Avant l'intention de partir à la campagne avec ma tutrice au début du mois d'août prochain, je vous demanderais s'il ne serait pas possible de m'accorder un permis gratuit pour effectuer mon voyage, un carnet de permis pouvant m'être accordé aussitôt que j'aurai été admise à l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F.

Avec mes remerciements, veuillez recevoir, mes meilleures salutations.

BLANCHOT Denise

P.S. Nous avons invité Melle BLANCHOT à se présenter à vos bureaux vers la fin de la semaine pour vous fournir les renseignements utiles, en particulier sur le parcours à emprunter.

Noisy-le-Sec, le 17-7-45

Gh Transmis à M. le Chef du 1er Arrondissement de l'Exploitation à Paris pour les suites.

La présente demande émane de Melle BLANCHOT, Denise, fille de l'ex-OMEN BLANCHOT, des Ateliers de Noisy, tué par faits de guerre le 18-4-44, domiciliée chez sa tutrice, Mme LAROCHE, 12, Avenue Galliéni à Bagnolet (Seine). Le dossier relatif à l'établissement des facilités de circulation en faveur de cette jeune fille lui a été adressé en son temps, mais il ne pourrait lui être accordé que des bons de réduction à 50 % tant qu'elle n'aura pas été admise à l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F.

Les propositions d'admission sont actuellement en cours d'examen à la Direction et il est hors de doute que celles-ci soient acceptées; néanmoins, il peut s'écouler un assez long délai avant que la décision nous soit notifiée.

Je lui serais obligé, en conséquence, de vouloir bien examiner la possibilité de délivrer à l'intéressée un permis gratuit qui sera à déduire du contingent auquel elle pourra prétendre en tant que pupille de la S.N.C.F.

GH/GC

Retourné à Monsieur le Chef du 1er Arrondissement de l'Exploitation à Paris en l'informant que l'admission de Melle BLANCHOT, à l'oeuvre des Pupilles de la SNCF est en cours; nous le tiendrons au courant de la décision de M. le Directeur dès que celle-ci nous aura été notifiée.

Noisy-le-Sec, le 5 Juillet 1945.

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

Signé : RICHARD

Vincennes le 29 Juin 1945

Monsieur l'Ingénieur Principal

Chef du Ier ARES

PARIS

Mademoiselle BLANCHOT, Denise, pupille de la S.N.C.F., fille de M. BLONCHOT, Raymond, ex ouvrier des Ateliers de Noisy-le-Sec nous réclame ses permis de circulation dont elle a un besoin urgent et vous demande d'avoir l'obligeance de bien vouloir les lui faire parvenir le plus tôt possible.

*Le Chef de Service
de l'Arrondissement
du Matériel*

Transmis à Monsieur
le Chef de l'Arrondissement
du Matériel

N° g4N01

à Noisy-le-Sec

Facilités de
cir.

La demande ci-jointe en le priant de bien vouloir me faire connaître si Melle BLANCHOT Denise est "Pupille de la SNCF".

Paris, le 3 Juillet 1945

L'ingénieur
Chef d'Arrondissement
signature.

MT/E

18 SEP 1945

No

Com. projet

LE CHEF DU SERVICE

DU MAINTIEN DE LA TRACTION

Le Chef de la subdivision

du Personnel

Madame LAMROCHE

12, Rue Gallieni

BAGNOLET

(Seine)

L'Instituteur en Chef

Madame,

Je vous informe que par décision de Monsieur le Directeur, l'orpheline BLANCHOT Denise, Germaine dont vous assumez la charge a été admise à l'Œuvre des Pupilles de la S.N.C.F.

En conséquence de cette décision un livret de Caisse d'Épargne a été ouvert au nom de cette enfant en vue de lui constituer un pécule, un premier versement de 100 f. a été effectué par la S.N.C.F. sur ce livret.

D'autre part, vous serez entièrement exonérée des frais médicaux et pharmaceutiques que pourrait éventuellement occasionner l'état de santé de cette enfant; à cet effet vous serez munie d'un carnet de soins médicaux sur l'utilisation duquel M. le Chef de Gare de PARIS-EST serait à même de vous donner tous renseignements utiles au cas où l'orpheline BLANCHOT viendrait à tomber malade.

Je dois cependant attirer votre attention sur le fait qu'il vous est toujours

.....

loisible de conserver le libre choix du médecin pour cette enfant, mais, dans ce cas, c'est uniquement auprès de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation qu'il vous appartiendra de faire les démarches utiles pour obtenir toute subvention ou remboursement éventuel des frais médicaux.

Au cas où vous auriez besoin de renseignements ou de conseils touchant la situation de cette enfant, vous voudrez bien vous adresser à M. le Chef d'arrondissement du Matériel à NOISY-LE-SEC, en liaison avec le Service Social, se mettrait à votre disposition pour vous les fournir.

Veuillez agréer, Madame, mes bien sincères salutations.

L'Ingénieur en Chef

Signé: MONET
19 SEP 1945

En conséquence de cette décision un livret de caisse d'Epargne a été ouvert au nom de cette enfant au vue de lui constituer un compte, un premier versement de 100 L. a été effectué par la S.N.C.F. sur ce livret.

D'autre part, vous êtes entièrement exonérée des taxes scolaires et universitaires que pourriez éventuellement occasionner l'achat de cette enfant; à cet effet vous en avez remis un exemplaire de votre livret de caisse d'Epargne à M. le Chef de Gare de NOISY-LE-SEC afin qu'il vous donne tous renseignements utiles au cas où l'explication s'imposerait à l'avenir.

Je dois cependant attirer votre attention sur le fait qu'il vous est toujours

Paris, le 3 Septembre 1945

REGION EST

Monsieur le Chef du Service du Matériel
et de la Traction

R/G 12
P 1539 G

J'ai l'honneur de vous retourner, ci-joint, les carnets
modèle P XVIII-3 concernant les familles des agents BLANCHOT,
ANCOIS, Paul NOEL, René NOEL, PRUD'HOMME, BENOÎT, TOURAND, WALTER, POUL-
LE tués hors service par fait de guerre ou considérés comme tel.

Ces carnets sont complétés par les décisions suivantes de M. le Directeur
Admission des orphelins à l'Œuvre des Pupilles de la S.N.C.F.

Attribution d'un pécule de 500 Frs aux pupilles SEMER et SILVESTRE et d'un
pécule de 100 Frs à chacun des autres pupilles.

Attribution, à titre d'aide, d'une allocation de 2000 Frs au pupille Paul
NOEL qui a atteint ses 21 ans le 2 Janvier 1945 et n'a, en conséquence,
été admis que par ordre.

P/L'Ingénieur en Chef
Chef des Services Administratifs,
l'inspecteur Principal
signature.

LIVRE DES PUPILLES

Monsieur le Chef de la DBC

Pour gouverner et faire le nécessaire en ce qui concerne l'envoi de
de pour l'ouverture des livrets de Caisse d'épargne et le versement de
l'location de 2000 Frs attribué au pupille NOEL Paul dont le père était
steur aux Ateliers de Noye.

Ci-joint 21 carnets de famille.

Le Chef de la Subdivision
du Personnel
signé : KRIEGER.

TRAJU DU PERSONNEL
Communication
n° 29745
du 17-9-45

Monsieur le Chef du MLI M12 M14 TRAITRA2 TRAS TRAS

Pour gouverner et faire le nécessaire
- pour l'ouverture des livrets de Caisse d'épargne
- pour la remise de cartes d'identités prévues à l'article 25¹ du Fasci-
le XVIII, et des carnets de soins médicaux mod 18 P 5 prévus à l'artic-
le 21 du même fascicule.

Ci-joint copie des lettres adressées aux familles par M. l'Ingénieur
en Chef, Attaché à la Direction Régionale

Le Chef de la Subdivision du
Personnel
signé : KRIEGER.

Nécessaire fait
24-9-45

Le Chef de la Subdivision de la Comptabilité
signature.

LA BASSE ALPE

Famille DESJACQUOT

La Varenne

Famille Besjacquot

Roy de l'Ordre des Pupilles
en raison de l'age

1^{er} mars 1-1940

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de L'Est

MOD. P - XVIII-3

Nom : *Desjacquot*

Prénoms : *Maxcel, Achille, Léon.*
(de l'agent décédé)

Œuvre des Pupilles

Carnet
de
Famille

SOCIÉTÉ NATIONALE
des
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Service des Retraites

Pensions spéciales

N° 936

PARIS, le 7 Janvier 1943
11, rue de Château-Landon (10ème)

Renseignements fournis à M. le Chef du Service du Matériel et
de la Traction de la Région de l'Est

comme suite à sa demande du 29 Décembre 1942 - N° 108 P42/2
pour lui permettre de proposer utilement l'inscription à l'Oeuvre des Pupilles
de la S.N.C.F. des enfants d'un agent décédé accidentellement en service
le 18 Juin 1940 (fonction: S/ Chef de brigade de manœuvres)
et décidé le lendemain

Titulaires de la pension { M^{me} V^{ve} Desjacquot, Marcel et mineur
né le 1^{er} Décembre 1922 -

	Période du 29/6 au 30-11-1940
Pension de retraite	3.987 ,
Indemnité spéciale temporaire	720 ,
Allocations pour charges de famille	625 ,
Majoration pour enfants	>
Rente pour veuve	Rente servie par le Fonds de solidarité 4.285 ,
accident	mineurs Aucune rente pour l'enfant âgé de plus de 16 ans lors du décès de son père >
Ensemble annuel	9.619 ,

P. LE CHEF DU SERVICE DES RETRAITES,
Le Chef du Bureau des Pensions Spéciales,

Curie
M.T.B.P.
-3-1-1943

Noisy-le-Sec, le 14 Avril 1943

N^o 664 P/14Monsieur le Chef de l'Entretien
de LA VARENNE,

Veuillez prendre note :

- d'aviser Mme DESJACQUOT des mesures prises en sa faveur,
- de procéder, au reçu des fonds, à l'ouverture du livret de Caisse d'Épargne, conformément aux prescriptions de l'article 7 de la Note 4 A 4 du 5-1-39.
- de remettre ce livret à la famille après nécessaire fait,
- de me retourner le "Carnet de famille" ci-annexé, après avoir complété le cartouche "pécule" figurant au verso de la fiche intercalaire du pupille.

Retourner à Monsieur
Le Chef de l'Arrondissement
après nécessaire fait.

La Varenne le 23 Avril 1943
L'inspecteur de 2^e Cl. des S.A.

Subitz

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

Arnaud

L/IO

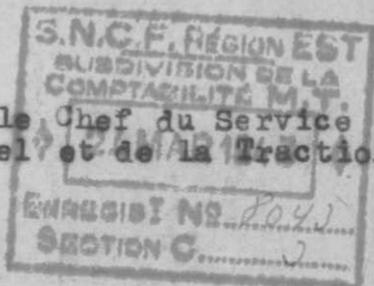
S.N.C.F. ^{Entrée N° 1821} Paris, le 16 Mars 1943

Région EST

Oeuvre des pupilles de la S.N.C.F.

N° 964

Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la Traction



Je vous retourne, ci-joints, les carnets de famille DESJACQUOT et PERIN.

Je vous prie de prendre note des décisions prises en faveur des orphelins et rappelées dans la lettre du 6 de ce mois du Service Central P dont ci-joint copie.

Je vous informe par ailleurs, que j'ai décidé d'accorder le bénéfice des dispositions de l'article 31 du fascicule XVIII du Règlement du Personnel aux deux pupilles PERIN.

Vous voudrez bien, en conséquence, faire donner toutes instructions utiles au Service local intéressé afin que ce dernier soit en mesure de délivrer, le cas échéant, les bulletins de maladie prévus à l'article 31 précité que l'on pourrait solliciter en faveur de ces pupilles.

P. le Directeur de la Région
Le Chef des Services Administratifs
L'Inspecteur Principal
signé: VERNIER

M. Pelletier
Pour faire le nécessaire en ce qui concerne l'envoi des fonds pour l'ouverture du livret de Caisse d'Épargne au nom de l'ex pupille Desjacquot Max (1100^f)

M. Callandreau
Pour gouverner, faire aviser M^{me} Desjacquot des mesures prises en sa faveur à titre rétroactif, et faire le nécessaire pour l'ouverture du livret de Caisse d'Épargne.

PR. LE CHEF DU SERVICE DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION PR. LE CHEF DU SERVICE DU MATÉRIEL ET DE LA TRACTION

23-3-43

Nécessaire fait
8.4.43 Le Chef de la Subdivision de la Comptabilité

Callandreau

L/IO
S/N.C.F.

Paris, le 6 Mars 1943

Service Central
du Personnel

2ème Division

Réf. 4720

Monsieur le Directeur de
l'Exploitation de la
Région de l'Est

Comme suite à votre lettre N° 599 du 24 février dernier, j'ai l'honneur de vous retourner ci-joints, les carnets modèle P-XVIII-3 concernant les familles des agents AMIEL, DESJACQUOT JUILLET, PAUTRAT, PERIN et SCHORNO, tûssen service ou décédés des suites de blessures reçues en service, après les avoir complétés par la mention des décisions suivantes de M. le Directeur Général:

- 1°) admission à l'Oeuvre des Pupilles de la S.N.C.F. des orphelins de ces agents
- 2°) attribution d'une allocation complémentaire pour charges de famille au taux annuel de 560 fr et pour la période comprise entre le 20 Juin et le 30 Novembre 1940, en faveur de l'orphelin DESJACQUOT Max;
- 3°) versement d'une allocation de 1000 fr au livret de caisse d'épargne de ce même pupille et à celui de l'orpheline SCHORNO, Jacqueline, qui ont tous deux atteint l'âge de 18 ans avant le 1er Octobre 1942 et ne font plus partie de l'Oeuvre.

P. le Directeur
signé: FLAMENT

RAPPORT N° 11
de l'Entretien de La Varenne
du 4 Février 1943

Division a
Matériel

Arr. de NOISY

§ Suite à Cion 112681
du 26-L2-42)

Je vous adresse ci-joint avec le carnet de famille amorcé, le rapport de l'Assistante Sociale de Paris-Bastille concluant à l'admission du fils DESJACQUOT Max, pour la période de Juin 1940 à Décembre 1940, à l'oeuvre des pupilles de la S.N.C.F.

En ce qui me concerne, je ne puis qu'émettre un avis favorable au sujet de cette admission, étant donnés les excellents services de notre ex-S/Chef de brigade d'ouvriers DESJACQUOT, les circonstances de sa mort et la situation digne d'intérêt de sa veuve.

L'inspecteur de 2^e Cl. des S.A.

signé: AUBLIN

Gh.

Transmis à Monsieur le Chef du Service du Matériel et de la Traction avec avis conforme.

Noisy-le-Sec, le 8 Février 1943

8-2
183
11-4

Cion 112681
du 26-12-42

M.CALLANDREAU

Le Sous Chef de Brigade d'ouvriers DESJACQUOT, Marcel, de l'Entretien de La Varenne, est décédé le 19 Juin 1940, des suites de blessures reçues en service par faits de guerre.

L'éventualité d'admettre son fils Max à l'oeuvre des pupilles n'a pas été envisagée parce qu'au moment où nous avons examiné le cas des agents tués au cours de l'exode, cet enfant (né le 1-12-22) avait atteint l'âge limite de 18 ans, alors fixé pour l'admission à cette oeuvre.

Toutefois, le Service Social nous demandant l'admission de ce jeune homme à titre rétroactif pour la période comprise entre le décès de son père et le 1^{er} Décembre 1940, date à laquelle il a atteint 18 ans je vous prie de m'adresser vos propositions concernant cette admission dans la forme habituelle = ci-joint carnet P.XVIII-3 à compléter à cet effet.

/Le Chef du Service M.T.
signé : WEBER

N^o 1881 P/14

GH/VE

Copie transmise à Monsieur le Chef de l'Entretien de La Varenne, en le priant d'intervenir auprès de l'Assistante Sociale et m'adresser ses propositions par rapport spécial en joignant les conclusions de l'Assistante.

Ci-joint carnet mod. P.XVIII-3 à compléter.

Noisy-le-Sec le 31 Décembre 1942

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL
Signé : SIRUGUET

Gh. Répondu par [redacted] du rapport N^o 11
du 4-2-43 de l'Entretien de La Varenne.

Noisy-le-Sec, le 8-2-43

Example

$2x + 3y = 12$

Famille DELASALLE (Gérée par le 1^{er} Apr. VB)

Agent : Delasalle Raymond - ex-cantonnier au Service SE. Logny
fusillé par les Allemands le 2-10-1943.

Conjoint : M^{me} Delasalle, Marcelle, M^{vauxil} aux Ateliers de Noisy.

Enfants : Odette, née le 4-8-35 } admis à l'Œuvre des Pupilles
" Claude, né le 24-10-40 } de la SNCF en décembre 1945.

VOIE ET BATIMENTS

1^{er} Arrondissement

PERSONNEL

2^e.

Remis le 14/12/45
avec les explications
nécessaires

Personnel (Infants)

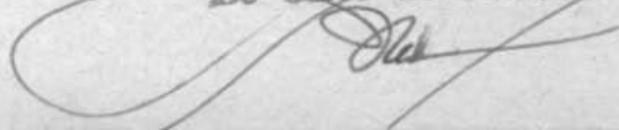
14/12/45

Paris, le 13 DÉC 1945

Transmis à Monsieur le Chef des
Ateliers de Voivry-le Sec, 2 bureaux
de pupilles de la S.N.C.F. concernant
les enfants Delasalle, en le priant
de bien vouloir les remettre à
M. M. V. Delasalle occupé comme
auxiliaire à son service.

Pour le Chef d'Arrondissement

Le Chef de Bureau Ppal



M^r Delavall connoisseur
pour admettre les ordonnances
aux Annuaire Sociaux.

fait.

11-4-47

renu notes du medecin
et ordonnances -

B

8166
Paris le 4 Avril 1947

Retourné au 1er Arrondissement du Matériel
à Noisy

Ci-joint demandes de remboursement des Pupille s:

fait 14/4/47
DOLBERT- DELASALLE

En application du règlement, il appartient désormais
d'inviter la famille du Pupille à présenter sa demande:

*(Arrière médicaux et pas
pharmaceutiques)*

- 1) aux Assurances Sociales, si le Pupille ou sa Mère est affilié à cette Caisse.
- 2) à la Caisse de Prévoyance, si le Pupille ou sa Mère n'est pas affilié aux Assurances Sociales.
- 3) à la Caisse de Maladie A.L. si le Père faisait partie de cette Caisse.

PS: la Région prendra à sa charge la différence, sur
présentation des
prescriptions

Personnel
9.4.47





RÉGION DE L'EST
SERVICE MT
ARRONDISSEMENT ML

DEMANDE DE

PAIEMENT (1)
REMBOURSEMENT (1)

Ex. 1 : destiné au Service Gérant

P. X. 23

10/W 50772 - C.O.L. 31.0073 MAULDE et RENOY, Paris (11-45) 3651

M. (nom, prénom, grade, établissement) DELASALLE Jean-Claude et Odette, pupilles de la SNCF
Caisse de prévoyance à laquelle l'intéressé est souscripteur S.N.C.F.
Adresse postale 92, rue de La Villette à PARIS
Malade, Blessé H.S., Blessé E.S.X(1) du 194 au 194
Diagnostic Jean-Claude - I consultation à 60f I ordonnance : 66^f,70
Note du médecin Odette I consultation 160f. Note du pharmacien I d° 208f
d° I d° 130f. I d° 31f
Payable par la gare de NOISY à (2) Mme DELASALLE, Marcelle, mère
des pupilles, femme manoeuvre auxiliaire aux Ateliers de Noisy-le-Sec

PS - Les carnets de soins médicaux dont sont munis les pupilles ont été présentés par Mme DELASALLE, lors des consultations, à M. le Dr DOUCET, Médecin de la SNCF à Paris, ce dernier a déclaré ignorer l'emploi de ces carnets et a facturé le montant des consultations.

AVIS DU CHEF D'ARROND.
Avis favorable en vue
du remboursement de la
somme demandée.
2

DECISION DU CHEF
DU SERVICE MEDICAL
Remboursement autorisé. Il y aura lieu d'imprimer ^à M^{me} Delasalle qu'elle ne doit faire appel au Dr Doucet que pour les visites à domicile. Pour les consultations, elle doit s'adresser au Dr Bougeon, qui adresse son avis au Sec^{mat} H ou de Ch^{ch} au C^{and} 4

COMMUNIQUE
A MONSIEUR le Chef d. _____
pour avis l'intéressé que le montant de la somme ordonnée à son profit sera, à sa disposition dans une quinzaine de jours.
Paris, le _____ 194 ____
LE CHEF D'ARRONDISSEMENT : _____ 6

TRANSIS
A MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE MEDICAL
en le priant de bien vouloir me faire connaître sa décision et m'indiquer, s'il y a lieu, la date d'envoi à la Division Administrative de la Région (Comptabilité) pour ordonnancement ou à la Caisse de Prévoyance en vue du remboursement.
Noisy le Sec du matériel,
Le CHEF
D'ARRONDISSEMENT : _____ 3

TRANSIS
A MONSIEUR LE CHEF D'ARROND' D _____
Je demande ce jour l'ordonnancement à la Division Administrative de la Région (Comptabilité) (1).
Je transmets ce jour à la Caisse de Prévoyance en vue du remboursement (1).
Paris, le _____ 194 ____
Le CHEF DU SERVICE
MEDICAL : _____ 5

RETOURNE
A MONSIEUR LE CHEF D'ARRONDISSEMENT
après nécessaire fait.
A _____ le _____ 194 ____
Le Chef d. _____ 7

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Si la somme est payable à l'agent lui-même porter la mention « l'agent désigné ci-dessus », dans le cas contraire, indiquer le nom, la qualité et l'adresse de la personne à qui la somme doit être versée.

I MT ML

DELASALLE Jean-Claude et Odette, pupilles de la SNCF
S.N.C.F.

92, rue de La Villette à PARIS

XXXXXXXXXXXXXX

Jean-Claude	- I consultation à 60f	I ordonnance	: 66 ^f .70
Odette	I consultation 160f.	I d°	208f
d°	I d° 130f.	I d°	31f
d°	I d° 80f.		

la Gare de NOISY des pupilles, femme manoeuvre auxiliaire aux Ateliers de Noisy-le-Sec Mme DELASALLE Marcelle, mère

PS- Les carnets de soins médicaux dont sont munis les pupilles ont été présentés par Mme DELASALLE, lors des consultations, à M. le Dr DOUJET, Médecin de la SNCF à Paris, ce dernier a déclaré ignorer l'emploi de ces carnets et a facturé le montant des consultations.

Avis favorable en vue du remboursement de la somme demandée.

19-11-66
17-12-66
26-11-66
15-1-67
27-1-67
19-2-67

19-3-67
166.67

P. Le Chef de Bureau
du Matériel,
Le Chef de Bureau,

Signé: Richard



RÉGION DE L'EST
SERVICE **MT**
I^o ARRONDISSEMENT **ML**

DEMANDE DE

PAIEMENT (1)

REMBOURSEMENT (1)

Ex. 2 : destiné à la Comptabilité.

P. X. 23

M. (nom, prénom, grade, établissement) **DELASALLE Jean-Claude et Odette, pupilles de la SNCF**

Caisse de prévoyance à laquelle l'intéressé est souscripteur **S.N.C.F.**

Adresse postale **92, rue de La Villette à PARIS**

Malade **CHRONIQUES**, (1) du **194** au **194**

Diagnostic **Jean-Claude - I consultation à 60f** I ordonnance : **66,70**

Note du médecin **Odette I consultation 160f.** Note du pharmacien **I d^o 208f**

d^o I d^o 130f. I d^o 31f

Payable par **la gare de NOISY** à (2) **Mme DELASALLE, Marcelle, mère des pupilles, femme manoeuvre auxiliaire aux Ateliers de Noisy-le-Sec**

PS - Les carnets de soins médicaux dont sont munis les pupilles ont été présentés par Mme DELASALLE, lors des consultations, à M. le Dr DOUCET, Médecin de la SNCF à Paris, ce dernier a déclaré ignorer l'emploi de ces carnets et a facturé le montant des consultations.

AVIS DU CHEF D'ARROND.	<p>Avis favorable en vue du remboursement de la somme demandée.</p>		DECISION DU CHEF DU SERVICE MEDICAL		A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA CAISSE DE PREVOYANCE
	2	4			
TRANSIS	<p>A MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE MEDICAL</p> <p>en le priant de bien vouloir me faire connaître sa décision et m'indiquer, s'il y a lieu, la date d'envoi à la Division Administrative de la Région (Comptabilité) pour ordonnancement ou à la Caisse de Prévoyance pour remboursement.</p> <p>Le Chef du 1^o Arrondissement Noisy le 4 novembre 1942</p> <p>Le Chef de Bureau</p> <p>LE CHEF D'ARRONDISSEMENT : 3</p>		TRANSIS	<p>A MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE LA DIVISION ADMINISTRATIVE DE LA REGION (Comptabilité) en le priant de bien vouloir faire ordonnancer au profit de la personne désignée ci-dessus le paiement de la somme de</p> <p>Paris, le 194</p> <p>LE CHEF DU SERVICE MEDICAL : 5</p>	
	<p>Paris, le 194</p> <p>LE CHEF DU SERVICE MEDICAL :</p>			<p>Paris, le 194</p> <p>LE CHEF DU SERVICE MEDICAL :</p>	

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Si la somme est payable à l'agent lui-même, porter la mention "agent désigné ci-dessus", dans le cas contraire, indiquer le nom, la qualité et l'adresse de la personne à qui la somme doit être versée.

Signé: Richard

Family WALTER

PARIS, le 1er Août 1950

AS X3 A17

Monsieur le Chef du 1er
ARRondissement du Matériel à
NOISY

Pupilles WALTER Nicole et Liliane

Dans son rapport mentionné sur le carnet de famille mod. P XVIII-3 de l'ex-agent WALTER, Jean, Alphonse, l'Assistante Sociale du Secteur visitant les pupilles signale "qu'il y aurait intérêt à faire suivre les fillettes par le Service Social de la Région Sud-Est" celles-ci étant domiciliées chez leur grand-mère maternelle : Mme Veuve JAMEY 35, Cités de la Marne à Montbard (Côte d'Or).

En conséquence, je vous demande de bien vouloir transmettre le carnet de famille de l'ex-agent et les documents afférents à ces pupilles à M. le Chef du Service Social de la Région Sud-Est, en vue de leur mutation sur cette région

/L'Inspecteur ppal
Le Chef de la 3° Subdivision
Signature

FN/JB

MLL-BAF1/3219E.

Transmis à Monsieur le Chef du Service Social de la Région Sud-Est avec ci-joint dossier des pupilles SNCF WALTER, Nicole et Liliane.

Noisy-le-Sec, le 10 Août 1950

LE CHEF DU 1er ARRondissement
DU MATERIEL

Signé : BRIONNE

Madame RAFFI Modèlino

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
ŒUVRE DES PUPILLES

MADAME RAFFI Madeleine

Né le 12 Avril 1928

en résidence à LIVRY-GARGAN

titulaire de la présente carte, est inscrit à l'Œuvre
des Pupilles de la S.N.C.F. et géré par l'Arrondis-
sement du Service de Matériel
à Noisy-le-Sec

de la Région de l'EST

Carte délivrée le 16 Novembre 1948.

N° 027

Le Chef d'Arrondissement à Noisy-le-Sec
Le Chef d'Arrondissement ;

NON VALABLE
COMME TITRE
DE
CIRCULATION



1949

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
ŒUVRE DES PUPILLES

M.^{me} AUPETIT, Eliane

Née le 27 juin 1928

en résidence à Gagny

titulaire de la présente carte, est inscrite à l'Œuvre
des Pupilles de la S.N.C.F. et gérée par l'Arrondis-
sement du Service du Matériel

à Noisy-le-Sec

de la Région d'Est

Carte délivrée le 2 novembre 1948

N° 032

Le Chef d'Arrondissement à Noisy-le-Sec
co Le Chef d'Arrondissement

Guin



NON VALABLE
COMME TITRE
DE
CIRCULATION

1949

Noisy-le-Sec, le 5 Juillet 1947

MLL-BAP1/01072

MADAME AUPETIT, Eliane
125, route de Montfermeil
Gagny (S & O)

Ayant atteint votre majorité le 27.6.49, je vous avise que vous êtes radiée, depuis cette date, de l'Oeuvre des Pupilles SNCF.

Je vous prie, en conséquence de vouloir bien me retourner votre carte d'identité n° 032 de pupille ainsi que le carnet de soins médicaux qui vous avaient été délivrés antérieurement. Ces pièces pourront être remises à M. le Chef de Gare de Gagny qui me les fera parvenir.

Veuillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATERIEL

Signé: BELLIER

*Pièces
Remises*
↙

Radiation de

M^{lle} Mary Henriette

3 PIÈCES à RETOURNER
APRÈS VISA

MJ-BAP1
01500

Communiqué à

Monsieur le Chef de gare
à Gargan en le priant
de vouloir bien me faire
parvenir les pièces récla-
mées qui lui ont été
remises par Mlle SOUGY.

GARGAN
668

Nossy-le-Sec, le 10.11.50

CHEF DU 1er ARRONDISSEMENT
DU MATÉRIEL

Rivory

Je prie le Chef du 1^{er} Arr^t
du Matériel
Voiron

le 1^{er} Arr^t
Nossy

Je vous adresse ci-joint
le carnet de soins médicaux
de Mlle Sougy. Les titres
de circulation ^{aut. et adressés}
au 1^{er} Arr^t - EX. GARGAN - 10/11/50
Le 10/11/50

Gargan. le 6 Novembre 1901.

Monsieur le Chef
de l'Amplissement du Matériel

Monsieur,

En réponse à votre honnête
du 2 écoulé, je m'empresse de vous
remercier pour le mandat que vous
m'avez fait parvenir.

Les pièces que vous me
demandez ont été remises il y a
un mois environ à la gare de

Gargan - j'espère qu'à ce jour
elles sont en votre possession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance
de mes respectueuses salutations -

H. Souzy
15. Allée Berthe
Switz. Gargan
(S.-S.-G.)

Noisy-le-Sec, le 2 Novembre 1950

Madame SOUGY
15, Allée Berthe
Livry - Gargan (S & O)

ML1-BAP1/01500

Je vous informe que votre fille Henriette ayant atteint sa majorité est radiée de l'Oeuvre des Pupilles SNCF.

A cette occasion, un pécule de 3000f. lui est accordé dont je vous adresse le montant par mandat carte.

Vous voudrez bien me retourner la carte d'identité de pupille et le carnet de soins médicaux qui avaient été délivrés antérieurement. Ces pièces pourront être remises par vous à la gare de votre résidence qui me les fera parvenir.

Veillez agréer, Madame, mes respectueux hommages.

LE CHEF DU 1^{er} ARRONDISSEMENT
DU MATRIEL

Signé : BELLIER